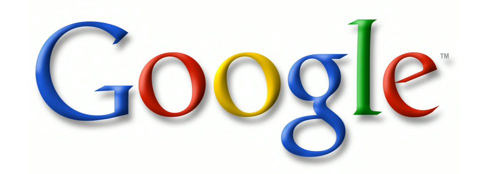
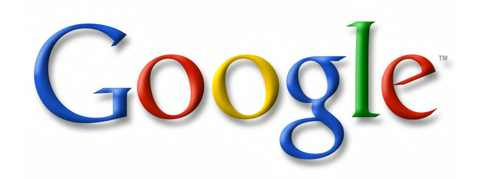
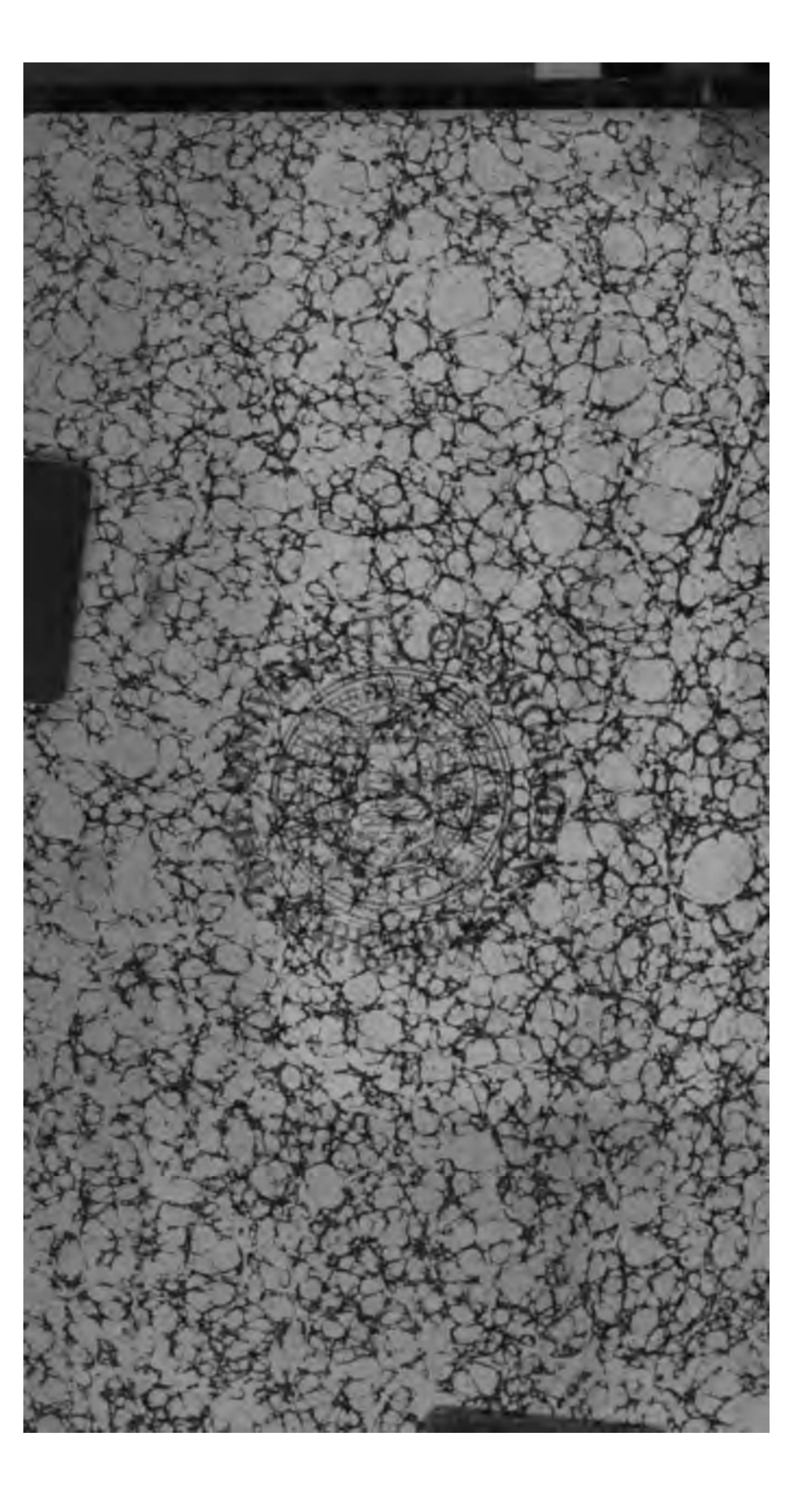
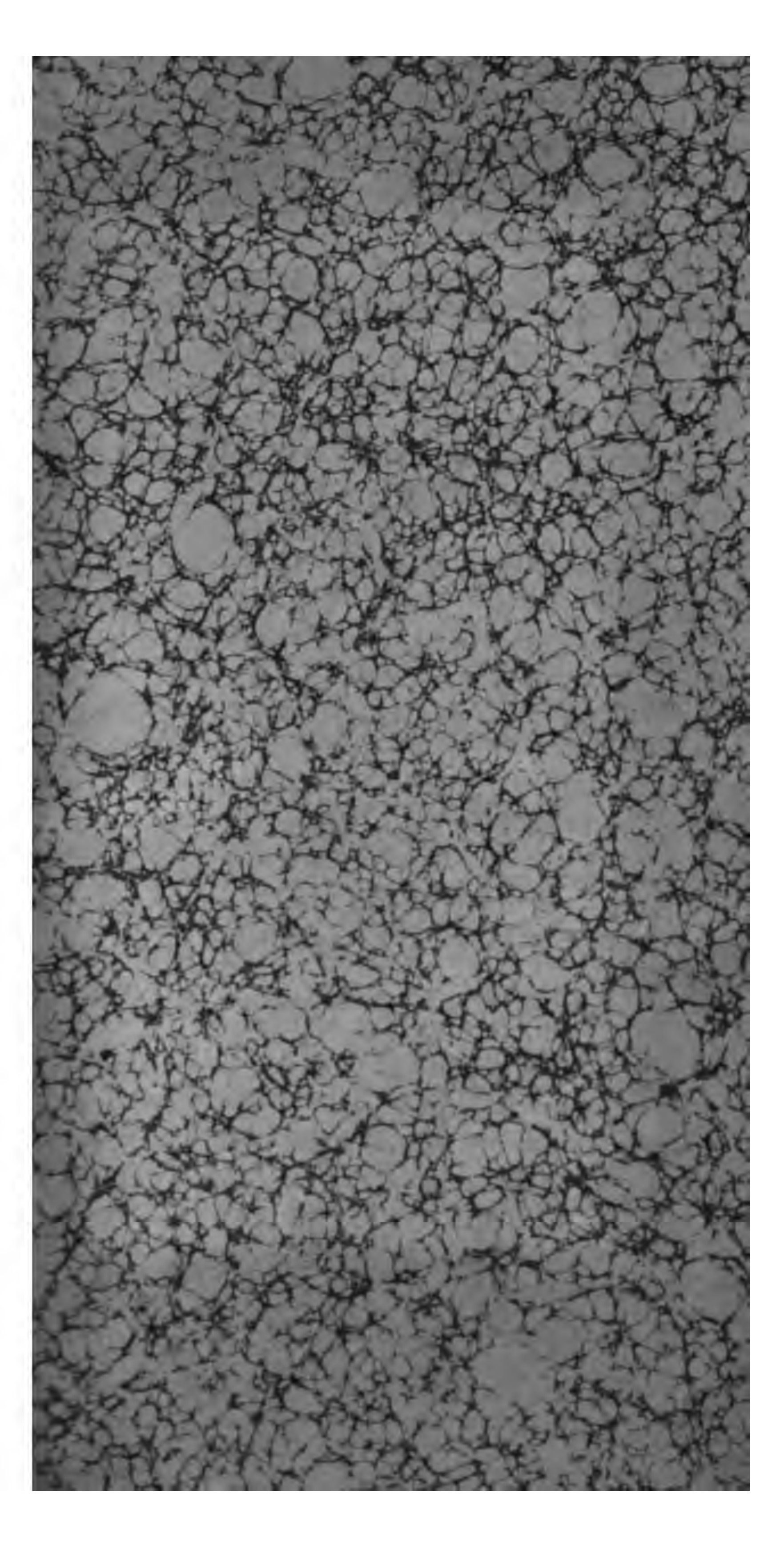
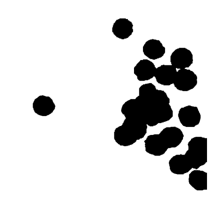










RELATION HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENTS

DU 30 OCTOBRE 1836.



RELATION HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENTS DU 30 OCTOBRE 1836.

LE PRINCE

NAPOLÉON A STRASBOURG,

par M. Armand Laity,

EX-LIEUTENANT D'ARTILLERIE, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE



Tout parti obligé d'agir dans l'ombre est réduit à des démarches qu'on appelle intrigues lorsqu'elles ne sont pas heureuses.

(Thiers, *Hist. de la Rév.*, tom. II, p. 119, 4e Ed.)

A Waterloo Napoléon calculait pour lui quatre-vingt-dix chances sur cent, mais avec les dix était la fatalité!

(E. Roch, *Insurrect. de Strasb.*)

PARIS,

IMPRIMERIE DE I.B. THOMASSIN ET COMPAGNIE,

RUE SAINT-SAUVEUR, 30.

1838.

RELATION HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENTS

du 30 Octobre 1836.

Vingt ans d'exil pesaient sur la famille de l'empereur; depuis le désastre de Waterloo, la France n'avait plus entendu prononcer le nom de Bonaparte que pour apprendre des nouvelles de deuil, lorsque l'entreprise de Strasbourg vint rappeler à la vie un parti qui semblait mort, et réveiller les secrètes sympaties du peuple.

L'entreprise du prince Napoléon (1) a été mal jugée, et dans les motifs qui l'ont amenée,

(1) Le prince Charles-Louis Napoléon, fils de Louis Napoléon, roi de Hollande, et de la reine Hortense, naquit à Paris le 20 avril 1808; il eut pour parrain l'empereur, et pour marraine l'impératrice Marie-Louise. Ce n'est qu'en 1831, en devenant fils unique par la mort de son frère aîné, qui avait été grand-duc de Berg, qu'il prit le nom de Napoléon-Louis, en vertu d'un pacte de famille par lequel l'empereur avait décidé que l'aîné de la famille impériale s'appellerait toujours Napoléon. C'est ainsi que le grand-duc de Berg, dont le nom primitif était Louis-Na-

et dans ses moyens d'exécution, et dans ses résultats.

Le prince devait survivre à ses rêves de gloire, et l'acte violent qui vint le soustraire à la justice le livra sans défense aux attaques des partis toujours prêts à se ruer sur les tentatives hardies que la fortune abandonne. Il a recommencé un nouvel exil, laissant en France ses actes dénaturés, ses intentions calomniées et méconnues. Dans les premiers moments il était difficile de faire connaître tout ce qui avait rapport à l'insurrection du 30 octobre : on manquait de renseignements exacts; l'auteur de l'insurrection était à deux mille lieues de nous, et sa défaite était trop récente pour pouvoir en parler avec calme (1). Maintenant que les passions sont apaisées, il est de notre

poléon, avait pris le nom de Napoléon-Louis, à la mort de son frère aîné, le prince royal de Hollande, mort à l'âge de cinq ans, à La Haye.

(1) Cependant, peu de temps après le 30 octobre, M. de Persigny, aide-de-camp du prince, avait fait paraître à Londres une brochure qui excita un vif intérêt, et à laquelle nous avons emprunté un grand nombre de renseignements.

Les autres brochures publiées sur le même sujet sont : *Insurrection de Strasbourg, présentée dans ses proportions historiques*, par M. E. Roch; Paris, au bureau de l'*Observateur des Tribunaux*; *Procès de l'insurrection militaire du 30 octobre 1836, jugé par la cour d'assises du*

devoir de faire connaître la vérité ; nous montrerons les choses telles qu'elles se sont passées, et l'on verra que ce n'est qu'après de graves investigations sur l'état de la France, que ce n'est qu'après avoir pesé froidement toutes les chances qui étaient en faveur de son entreprise que le prince en arrêta l'exécution.

Depuis la mort de l'empereur et de son fils, la France n'avait plus qu'un souvenir vague des membres de la famille de Napoléon encore existants. Sa gloire avait été si grande, que tous les hommes de son époque avaient dû s'éclipser devant elle. Quant à ses neveux, l'exil les avait arrachés dès leur plus tendre jeunesse à leurs compatriotes, et la génération nouvelle ne les connaissait pas. Le parti napoléonien n'avait donc plus un homme qui rappelât à lui les sympathies de la nation, et qui fût le représentant de la cause populaire, qui s'était élevée avec la gloire et qui disparut avec les revers de la patrie.

Mais une cause trouve toujours un homme pour la représenter, et la destinée avait permis que, dans la famille de l'empereur, il se trou-

Bas-Rhin; Strasbourg, chez Sibbermann; *De la Tentative de Napoléon-Louis*, par M. James Fazy; Genève, 1836; *Biographies du colonel Vaudrey et du général Voirol*, par MM. Germain Sarrut et Saint-Edme. (*Biographie des des Hommes du Jour*.)

vât un héritier de ce grand nom, qui eût les épaules assez larges pour soutenir le poids de vingt ans de malheurs et le fardeau, bien plus lourd encore, d'un avenir qu'il lui fallait conquérir, pied à pied, par son mérite et son courage.

Il est curieux de remarquer que le roi de Rome et le prince Napoléon, dont nous parlons aujourd'hui, furent les deux seuls princes de la famille qui naquirent sous le règne *impérial;* aussi furent-ils les deux seuls qui reçurent à leur naissance les honneurs militaires et les hommages du peuple. Des salves d'artillerie annoncèrent la naissance du prince Napoléon, sur toute la ligne de la grande armée, dans la vaste étendue de l'Empire et dans le royaume de Hollande.

La France était alors à l'apogée de ses grandeurs et de ses prospérités. Le génie de Napoléon réorganisait l'Europe, et la suprématie de la révolution française dominait toutes les puissances. Pour donner à sa force continentale l'idée de la durée et de la fixité, l'empereur saluait avec bonheur la venue des héritiers mâles de sa fortune politique. C'étaient des continuateurs futurs de ses projets, de sa pensée, de son nom et de son pouvoir, qu'il voyait dans les fils de son frère Louis, que le plébiscite de l'an XII appelait à lui succéder

après le roi Joseph qui n'avait pas d'enfants mâles (1).

Le prince Napoléon, élevé par sa mère dans les sentiments les plus français, sentit, dès son jeune âge, les devoirs que lui imposait le grand nom que le sort lui avait donné. Après la révolution de 1830, il n'avait écouté que ses sentiments de citoyen, et il avait demandé au roi Louis-Philippe de servir comme simple soldat dans les rangs de l'armée française. On lui répondit par un nouvel acte de bannissement. Indigné de se voir fermer la patrie, après une révolution qui avait ramené le drapeau tricolore, et ne voulant pas être inutile à la cause des idées libérales, jeune et sans expérience, il courut combattre dans les rangs des patriotes italiens : c'est dans ces événements qu'il perdit son frère, qui, comme lui, s'y était distingué et par son courage et par son activité. Les vicissitudes humaines ont de tristes enseignements ; mais au moins le prince dut au malheur les avantages d'une éducation libé-

(1) La question qui fut proposée à l'acceptation du peuple était ainsi rédigée : « Le peuple veut L'HÉRÉDITÉ DE LA DIGNITÉ IMPÉRIALE dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de NAPOLÉON BONAPARTE, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de JOSEPH BONAPARTE et de LOUIS BONAPARTE, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII. »

rale. Loin des courtisans, il put apprendre que la véritable grandeur consiste dans le mérite personnel, et que c'est par l'esprit et le cœur que l'on devient aujourd'hui quelque chose. Après les événements d'Italie, il revint en Suisse et se livra à de graves études, qui ont fait de lui un homme distingué dans les différentes branches des sciences pratiques.

C'était en 1832, Napoléon II vivait encore et était le but de bien des espérances. Le prince Napoléon se chargea de le représenter auprès des nombreux partisans que le fils de l'empereur comptait en France. On sait qu'à cette époque une grande partie de l'armée était prête à recevoir Napoléon II, s'il se présentait à la frontière. Un corps d'armée tout entier, colonels et généraux compris, l'attendait, et, vu l'impossibilité où se trouvait le jeune prince d'y arriver, les chefs étaient prêts à accueillir son cousin, s'il était muni d'une simple lettre de Napoléon II. La mort du duc de Reichstadt fit avorter ce grand projet; mais les vœux et les désirs de la plupart des partisans du roi de Rome se tournèrent alors sur le prince Napoléon. Qui mieux que lui, en effet, pouvait remplacer le fils de l'empereur? Elevé par une mère française, il avait déjà donné des preuves de ses sentiments patriotiques; et son caractère, autant que son

origine, étaient d'heureuses garanties. Il était fils du roi honnête homme, qui, en 1810, aima mieux perdre son trône que d'agir contre sa conscience; fils de la reine Hortense, qui laissait tant de souvenirs en France; neveu du prince Eugène, petit-fils de l'impératrice Joséphine.

Mais le prince, voyant que la mort du duc de Reichstadt avait porté un coup funeste à son parti, sentit, malgré les protestations de quelques individus qui le pressaient d'agir immédiatement, qu'il devait d'abord se faire connaître personnellement, pour rallier à sa personne tous les anciens partisans de son cousin ; aussi s'appliqua-t-il avec assiduité à mettre à profit les fortes études de sa jeunesse, afin de se distinguer par ses écrits, puisque tout autre moyen de se rappeler à la France lui était interdit. C'est alors qu'avec la fermeté d'un jeune homme et toute la persévérance de l'âge mûr, il trouva dans l'étude le moyen de poursuivre son idée de prédilection, la résurrection du parti napoléonien. En 1833, il écrivit une brochure sur la Suisse, dont nous extrayons un passage pour prouver quelles étaient les idées qui l'occupaient depuis longtemps. En parlant de l'acte de médiation qui fut donné à la Suisse en 1804, il s'exprime ainsi : « Cet acte apporta, avec la pacification

« des troubles intérieurs, de grands avantages.
« Il garantit la souveraineté du peuple, il
« abolit toute préséance d'un pays sur un
« autre; il n'y eut plus de sujets en Suisse,
« tous furent citoyens. L'acte de médiation
« fut donc un bien pour la Suisse, parce qu'il
« cicatrisa ses blessures et assura ses libertés.
« Mais ne nous faisons pas illusion : pourquoi
« l'empereur avait-il laissé le pouvoir central
« sans force et sans vigueur?

« C'est qu'il ne voulait pas que la Suisse
« pût entraver ses projets; il désirait qu'elle
« fût heureuse, mais momentanément nulle;
« et d'ailleurs, sa conduite pour ce pays est
« conforme à celle qu'il adopta pour tous les
« autres. Partout il n'installa que des gouver-
« nements de transition entre les idées an-
« ciennes et les idées nouvelles. Partout on
« peut remarquer, dans ce qu'il établit, deux
« éléments distincts : une base provisoire avec
« les dehors de la stabilité; une base provi-
« soire, parce qu'il sentait que l'Europe vou-
« lait être régénérée; avec les dehors de la
« stabilité, afin d'abuser ses ennemis sur ses
« grands projets, et pour qu'on ne l'accusât
« pas de tendre à l'empire du monde. C'est
« dans ce seul but qu'il surmonta d'un diadème
« impérial ses lauriers républicains, c'est dans
« ce seul but qu'il mit ses frères sur des trônes.

« Un grand homme n'a pas les vues
« étroites et les faiblesses que lui prête le
« vulgaire; si cela était, il cesserait d'être un
« grand homme. Ce n'est donc pas pour don-
« ner des couronnes à sa famille qu'il nomma
« ses frères rois, mais bien pour qu'ils fus-
« sent, dans les divers pays, les piliers d'un
« nouvel édifice. Il les fit rois pour qu'on crût
« à la stabilité et qu'on n'accusât pas son am-
« bition. Il y mit ses frères, parce qu'eux
« seuls pouvaient concilier l'idée d'un chan-
« gement avec l'apparence de l'inamovibilité;
« parce qu'eux seuls pouvaient être soumis à
« sa volonté, quoique rois; parce qu'eux seuls
« pouvaient se consoler de perdre un royaume
« en redevenant princes français. Mon père,
« en Hollande, fut un exemple frappant de
« ce que j'avance. Si l'empereur Napoléon
« eût nommé un général français au lieu de
« son frère, en 1810, les Hollandais se fus-
« sent battus contre la France. Mon père, au
« contraire, ne croyant pas pouvoir concilier
« les intérêts du peuple qu'il était appelé à
« gouverner avec ceux de la France, préféra
« perdre son royaume plutôt que d'aller con-
« tre sa conscience ou contre son frère. L'his-
« toire nous offre rarement un aussi bel exem-
« ple de désintéressement et de loyauté !
« Si l'on examine toute la conduite de Napo-

« léon, on trouvera partout les mêmes symptô-
« mes de progrès, les mêmes apparences de sta-
« bilité. C'est là le fond de son histoire. Mais,
« dira-t-on, quand devait être le terme de cet
« état provisoire? A la paix avec la Russie, et
« à l'abaissement du système anglais. S'il eût
« été vainqueur, on aurait vu le duché de Var-
« sovie se changer en nationalité polonaise;
« la Westphalie se changer en nationalité al-
« lemande; la vice-royauté d'Italie se changer
« en nationalité italienne. En France, un ré-
« gime libéral eût remplacé le régime dictato-
« rial; partout stabilité, liberté, indépen-
« dance, au lieu de nationalités incomplètes
« et d'institutions transitoires. »

Il fut fait mention de cette brochure dans une des séances de la diète helvétique comme d'un ouvrage remarquable; quelque temps après on décerna au prince le titre de citoyen de la république, qualification honorifique, marque de considération que les Suisses décernèrent de tout temps comme une preuve d'estime, dont le maréchal Ney et le prince de Metternich avaient été autrefois honorés.

Deux ans plus tard, le prince Napoléon fit paraître un manuel d'artillerie (1), fruit de

(1) On lit dans la *Biographie des Hommes du Jour* que le compte-rendu de ce Manuel dans *le Spectateur militaire* fut généralement attribué au général Pelet, et qu'on

trois années d'un travail assidu et opiniâtre : tous les journaux militaires ont fait l'éloge de cet ouvrage, justifiant ainsi la réputation qu'il a acquise à son auteur auprès des officiers d'artillerie des différentes puissances de l'Europe. Mais terminons ces détails biographiques, qui sont hors de notre sujet, et arrivons aux considérations qui ont inspiré au prince la résolution de sa tentative politique.

Par le dernier exercice de la souveraineté nationale, par le plébiscite de l'an XII, le peuple français avait placé la couronne impériale sur la tête du vainqueur de Marengo (1); par cet acte solennel il avait voulu confier le dépôt de ses intérêts et de ses droits, exposés à périr en passant si souvent de mains en mains, à la garde d'une famille nouvelle, sortie du peuple, et par conséquent intéressée à garder ce dépôt précieux. En 1814 et 1815, la trahison et les baïonnettes étrangères livrèrent la nation à la sainte-alliance ; le peuple ne fut plus consulté.

Le prince Napoléon avait la conviction profonde que, tant qu'un vote général n'aurait pas sanctionné un gouvernement quelconque, les

cita cet ouvrage comme le meilleur traité d'artillerie qui existe en Europe.

(1) Napoléon reçut trois fois la sanction populaire :

diverses factions agiteraient constamment la France ; tandis que des institutions passées à la sanction populaire, choisies et créées volontairement par le peuple, pouvaient seules amener la résignation des partis et la paix véritable qu'il souhaitait à sa patrie. Cette opinion, sur laquelle il avait profondément médité, il l'expliquait en ces termes dans ses conversations intimes : « Le temps des préjugés est passé, le prestige du droit divin s'est évanoui en France avec les vieilles institutions féodales. Une ère nouvelle a commencé. Les peuples désormais sont appelés au libre développement de leurs facultés. Mais dans cette

comme consul, comme consul à vie, comme empereur.

Consulat : constitution de l'an VIII, sur.	3,012,569 votants,
	1,562 ont rejeté.
	3,011,007 ont accepté.
Consulat à vie, sur.	3,577,259 votants,
	8,374 ont rejeté,
	3,568,885 ont accepté.
Empire héréditaire, sur. . . .	3,524,254 votants,
	2,579 ont rejeté,
	3,521,675 ont accepté.
Dans la constitution de 93, il n'y avait eu que.	1,801,918 acceptants,
	11,600 refusants.
Pour celle de l'an III.	1,057,390 acceptants,
	49,977 refusants.

impulsion générale, imprimée à la civilisation moderne, qui règle le mouvement, qui préservera le peuple des dangers de sa propre activité? Quel gouvernement sera assez puissant, assez respecté pour assurer à la nation la jouissance de grandes libertés, sans agitations, sans désordres? Il faut à un peuple libre un gouvernement revêtu d'une immense force morale, et que cette force soit proportionnée à la masse des libertés populaires. Sans cette condition, le pouvoir, privé d'un étai moral suffisant, forcé par le besoin de sa conservation, ne recule alors, pour se maintenir, devant aucun expédient, aucune illégalité. L'inertie du plus grand nombre, effrayé d'un danger momentané, protège ces actes de nécessité; et l'on se trouve heureux d'acheter, au prix même de la violation des lois, un peu d'ordre et de tranquillité: extrémité toujours fatale pour une grande nation.

« Comment donc recréer la majesté du pouvoir? Où trouver un principe de force morale devant lequel s'inclinent les partis et s'annullent les résistances individuelles? Où chercher enfin le prestige du droit, qui n'existe plus en France dans la personne d'un roi, d'un seul, si ce n'est dans le droit, dans la volonté de tous? C'est qu'il n'y a de force que là. Les hommes qui, en 1830, ont méconnu ce prin-

cipe, ont trahi nos intérêts les plus sacrés ; ils ont bâti un édifice dont ils ont oublié les fondations. En négligeant de faire servir la souveraineté du peuple à l'établissement de l'ordre, ils ont préparé de grands malheurs pour l'avenir de la France et de l'Europe ; d'autres s'en serviront pour produire le désordre et l'anarchie. »

Le Prince eut sur ce sujet des conversations avec plusieurs hommes influents. Il lui fut démontré que les opinions les plus extrêmes, quoique dans des intérêts contraires, s'entendaient toutes sur le principe fondamental de la souveraineté nationale, que *l'appel au peuple* des républicains, la *réforme électorale* de l'opposition parlementaire, le *vote universel* des royalistes, accusaient une foi commune à tous les partis. Quand on voit les fils des émigrés de Coblentz invoquer à leur tour la doctrine du vote universel, n'est-il pas démontré que les principes de la révolution de 1789 ont enfin pénétré dans toutes les têtes, et qu'il ne manque plus à la génération présente qu'une occasion solennelle d'en faire l'application? Alors seulement cette grande révolution sera terminée. Or qui pouvait, mieux que le prince Napoléon, aider à l'accomplissement de cette œuvre sociale, lui dont le nom est une garantie de *liberté* pour les uns, *d'ordre* pour les

autres, et un souvenir *de gloire* pour tous.

Le prince Napoléon était profondément convaincu de la vérité de ces principes; mais devant l'immense responsabilité qu'il voulait encourir, il avait besoin d'être fortifié par la démonstration pratique des événements; or, rien ne pouvait mieux confirmer son opinion que la succession des faits accomplis depuis cinq ans. Les émeutes de Paris et des provinces, les événements des 5 et 6 juin, des 13 et 14 avril, ceux de Lyon, de Grenoble, etc.; les agitations sans cesse renaissantes sur tous les points de la France, le licenciement des gardes nationales de Lyon, Strasbourg, Grenoble, etc.; tout lui démontrait qu'il ne s'était pas trompé sur l'état précaire d'un pouvoir mal établi; et, quand les partis, lassés de se faire battre isolément, cessèrent de troubler la tranquillité des rues, il ne se méprit pas sur leur prétendue résignation. Le pouvoir se vit chaque jour contraint de chercher sa force dans un nouveau sacrifice de nos libertés; et s'il réussit un moment à désarmer les partis, il n'en rallia aucun. Ainsi ce n'était que pour obtenir une tranquillité factice qu'il avait compromis la dignité de la France en Europe.

Depuis plusieurs années, le Prince s'était lié, par des relations amicales ou scientifiques, avec des hommes distingués de tous les partis;

Ainsi, en 1832, il vit en Suisse M. de Châteaubriand, avec lequel il eut de longues et graves conversations. On verra que ce jeune homme de vingt-quatre ans sut intéresser, par l'exposé de ses opinions et de ses principes, un homme aussi remarquable que M. de Châteaubriand. Voici la lettre qu'il en reçut au sujet d'un écrit qu'il avait publié.

« Prince, j'ai lu avec attention la petite bro-
« chure que vous avez bien voulu me confier ;
« j'ai mis par écrit, comme vous l'avez désiré,
« quelques réflexions, naturellement nées des
« vôtres, et que j'avais déjà soumises à votre
« jugement. »

« Vous savez, Prince, que mon jeune roi
« est en Ecosse ; que, tant qu'il vivra, il ne
« peut y avoir pour moi d'autre roi de France
« que lui. Mais si Dieu, dans ses impénétrables
« desseins, avait rejeté la race de S. Louis ;
« si notre patrie devait revenir sur une élection
« qu'elle n'a pas sanctionnée, et si ses mœurs
« ne lui rendaient pas l'état républicain possi-
« ble, alors, Prince, il n'y a pas de nom qui
« aille mieux à la gloire de la France que le
« vôtre.

« Je garderai un profond souvenir de votre
« hospitalité et du gracieux accueil de ma-
« dame la duchesse de Saint-Leu. Je vous prie

« de mettre à ses pieds l'hommage de ma re-
« connaissance et de mon respect.

« Je suis avec une haute considération,
« Prince, votre très-humble et très-obéissant
« serviteur.

« *Signé* : CHATEAUBRIAND. »

Lucerne, 7 septembre 1832.

En 1833 le général Lafayette fit dire au Prince qu'il désirait beaucoup avoir une entrevue avec lui. On s'étonnera peut-être de voir le neveu de l'empereur se lier avec celui qui, en 1815, éleva le premier la voix pour renverser le héros malheureux ; mais le général Lafayette avait prouvé par son opposition de quinze ans à la Restauration qu'il se repentait de son erreur ; et puis le Prince disait souvent : «Il faut que le parti national oublie les griefs réciproques, qu'il s'unisse pour être compact et fort. On ne dira jamais de moi ce que l'Empereur disait des Bourbons, que, pendant leur long exil, ils n'avaient rien appris et rien oublié. » Le rendez-vous fut donc donné : le général Lafayette reçut le Prince avec la plus grande cordialité. Il lui avoua qu'il se repentait cruellement de ce qu'il avait aidé à faire en juillet ; mais, ajoutait-il, la France n'est pas républicaine, et nous n'avions alors personne à placer à la tête de la nation : on croyait Napoléon II

prisonnier à Vienne! Il engagea fortement Napoléon-Louis à saisir la première occasion favorable de revenir en France; car, disait-il, ce gouvernement-ci ne pourra pas se soutenir, et votre nom est le seul populaire; enfin il lui promit de l'aider de tous ses moyens lorsque le moment serait arrivé.

Beaucoup de personnes étaient venues trouver Napoléon-Louis, depuis la mort de Napoléon II, pour l'engager à ourdir quelque conspiration. Le Prince s'est toujours refusé à de semblables moyens; son seul et unique plan, que lui seul savait, et qu'il nous a maintenant permis de révéler, consistait à avoir dans tous les partis des personnes qui connussent ses vues patriotiques et son esprit de conciliation, et, dans chaque régiment, un, ou plusieurs officiers dont le caractère et les opinions bien connues de lui fussent des garanties suffisantes de leur dévouement à sa cause. Cette organisation, bien étrangère à une conspiration vulgaire, était achevée dès 1835. Il avait alors tout ce qu'il pouvait désirer en éléments de force; il ne lui fallait plus que choisir une circonstance et s'assurer du concours des divers partis.

Il était important de savoir l'attitude que prendrait le parti républicain à la nouvelle d'un mouvement tenté avec l'aigle impériale;

le Prince voulut connaître d'une manière précise quelles pouvaient être les espérances et les intentions de ce parti. Un de ses amis fut envoyé à Carrel : c'était une mission bien délicate et qui demandait les plus grands ménagements. On prit pour prétexte l'envoi du *Manuel d'artillerie* publié par le Prince. Carrel se montra républicain pur et désintéressé, plein de cette noble ambition qui n'a que la patrie pour objet; il parut avoir peu de confiance dans une réalisation prochaine de ses idées.

« Le parti républicain, dit-il, est miné par deux causes qui paralyseront long-temps ses efforts : la première, est la faute commise par une jeunesse imprudente, en exhumant les souvenirs d'une époque dont la moralité politique ne peut être appréciée par la foule; la seconde et la plus grande, c'est le manque d'un chef et l'impossibilité d'en improviser un dans les circonstances présentes. »

Mais, répliqua l'envoyé du Prince, vos travaux, vos talents, votre caractère, ne vous ont-ils pas déjà élevé à cette position?

« La mort de Lafayette, reprit Carrel, avec une modestie pleine des plus nobles sentiments, a fait jeter les yeux sur moi; mais, croyez qu'il faut pour jouer ce rôle, le prestige de travaux plus grands, plus brillants surtout que les miens. Quand je ne puis parvenir à rallier un

parti, comment me serait-il possible de les rallier tous? »

Il fut alors question du Prince.

« Les ouvrages politiques et militaires de Napoléon-Louis Bonaparte, dit l'écrivain républicain, annoncent une forte tête et un noble caractère; le nom qu'il porte est le plus grand des temps modernes; c'est le seul qui puisse exciter fortement les sympathies du peuple français. Si ce jeune homme sait comprendre les nouveaux intérêts de la France; s'il sait oublier ses droits de légitimité impériale pour ne se rappeler que la souveraineté du peuple, il peut être appelé à jouer un grand rôle. »

Quant à la question étrangère, le Prince pensait que la guerre n'aurait pas été imminente. Plusieurs cours se seraient ralliées plus facilement à un Napoléon, à un gouvernement fort parce qu'il eût été populaire, qu'à toute autre combinaison politique. *Le grand avantage*, disait-il souvent, de la cause impériale, *c'est d'être pour l'Europe l'emblème d'un pouvoir légitime, tout en représentant en France un principe démocratique*. Le Prince était donc assuré, autant qu'il pouvait l'être, de la sympathie du peuple pour sa cause, de l'assentiment de l'armée et des dispositions favorables des différents partis, lorsqu'il reçut des lettres qui le portèrent à croire que le moment approchait

où il pourrait profiter des amis qu'il avait depuis long-temps, pour renverser un gouvernement qu'il croyait opposé au bonheur de son pays. Des hommes qui, par leur position sociale, par leurs antécédents, par leur caractère, méritaient toute sa confiance, lui écrivirent, quelque temps après l'attentat d'Alibaud, pour lui dépeindre l'état précaire de la France. « Nous ne jouissons pas du présent, disaient-ils, car l'avenir nous effraie ; le pouvoir, depuis six ans, n'a rien fondé ; il a réprimé les nobles passions, énervé les cœurs, sans inspirer ni sécurité, ni confiance ; et comment l'aurait-il pu ? Lui qui n'a ni l'appui des siècles, ni celui que donne la sanction du peuple, ni même le prestige d'une glorieuse origine. Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir... La vie du roi est journellement menacée ; si l'un des ces attentats réussissait, nous serions exposés aux plus graves bouleversements, car il n'y a plus en France, ni un parti qui puisse rallier les autres, ni un homme qui inspire une confiance générale. Dans cette position, Prince, nous avons jeté les yeux sur vous ; le grand nom que vous portez, vos opinions, votre caractère, tout nous engage à voir en vous un point de ralliement pour la cause populaire. Tenez-vous prêt à

agir, et, lorsque le temps sera venu, vos amis ne vous manqueront pas. »

Au mois de juillet 1836 le Prince se rendit à Bade, non pour conspirer, comme on l'a dit, mais pour se rapprocher de la France, et juger encore par lui-même de l'opinion du pays. Il y reçut, pendant son séjour, la visite d'un grand nombre d'habitants et d'officiers des villes d'Alsace et de Lorraine; tous lui exprimaient des sentiments qui devaient puissamment fortifier sa conviction. D'ailleurs, l'intérêt visible qu'excitait partout sa présence lui prouvait assez que la magie du nom de Napoléon ne s'était pas éteinte avec l'empereur et le duc de Reichstadt.

Tout concourait donc à augmenter en lui la foi qu'il avait dans le succès de la cause napoléonienne; cependant, comme nous l'avons dit, rien n'était encore arrêté. Le Prince, ayant des amis dévoués dans toutes les grandes villes, ne pouvait encore savoir si le mouvement qu'il projetait se ferait dans les départements ou dans la capitale elle-même; mais, parmi les officiers qu'il vit à Bade, un surtout réunissait toutes les conditions nécessaires à l'accomplissement de ses projets. C'était le colonel Vaudrey, du 4e régiment, commandant *par interim* toute l'artillerie de Strasbourg. Cet officier lui parut devoir être le pilier du

nouvel édifice qu'il voulait élever, et dès-lors Strasbourg fut fixé, dans son esprit, comme le lieu qui devait le premier saluer l'aigle nationale. Depuis long-temps le Prince était en relation avec le colonel, comme il l'était avec beaucoup d'autres officiers, mais sans qu'il eût été question de complot. Le colonel Vaudrey est un des officiers les plus distingués de l'armée; quoique très-jeune alors, il commandait à Waterloo vingt-huit bouches à feu; il a éminemment le feu sacré. Homme de cœur et de tête, plein d'honneur et de patriotisme, il joint aux connaissances les plus étendues l'esprit le plus brillant et le plus aimable. Grand, bien fait, d'une figure mâle et fière, il est doué de tous les avantages extérieurs. Mais ce qui frappe surtout en lui, c'est la réunion des qualités en apparence les plus opposées : il joint à la souplesse des formes la fermeté du caractère, la franchise d'un soldat aux manières distinguées de l'homme du monde. Animé du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé, le colonel Vaudrey a toujours confondu son amour pour la liberté avec son amour pour l'empereur. Sa conduite franche et énergique en 1830 lui avait valu l'estime de la ville et de la garnison de Strasbourg. Un tel caractère excita vivement l'amitié du prince Napoléon, et le colonel, de son côté, en retrouvant dans

le neveu de l'empereur, et la grandeur d'âme et la noblesse des sentiments du héros de la France, ne put se défendre d'une forte sympathie. Le Prince, dans les longues conversations qu'il eut avec lui à Bade, lui expliqua ses idées et ses projets en ces termes: « Une révolution « n'est excusable, elle n'est légitime, que lors- « qu'elle se fait dans l'intérêt de la majorité « d'une nation. Or, on est sûr que l'on agit « dans ce sens, lorsqu'on ne se sert que d'une « influence morale pour la faire réussir. Si « le gouvernement a commis assez de fautes « pour rendre une révolution encore désirable « au peuple, si la cause napoléonienne a laissé « d'assez profonds souvenirs dans les cœurs « français, il me suffira de me montrer seul « aux soldats et au peuple, et de leur rappeler « les griefs récents et la gloire passée, pour « qu'on accoure sous mon drapeau. Si je vou- « lais au contraire intriguer et tâcher de cor- « rompre tous les officiers et tous les soldats « d'un régiment, je ne serais sûr que d'indivi- « dus qui ne me donneraient aucune garantie « de réussir auprès d'un autre régiment où les « mêmes moyens de séduction n'auraient « pas été employés. Je n'ai jamais conspiré « dans l'acception habituelle du mot; car les « hommes sur lesquels je compte ne sont pas « liés à moi par des serments, mais par un

« lien plus solide, une sympathie mutuelle
« pour tout ce qui peut concourir au bonheur
« et à la gloire du peuple français.

« L'homme de l'antiquité que je hais le plus,
« c'est Brutus, non seulement parcequ'il a com-
« mis un lâche assassinat, non seulement parce
« qu'il a tué le seul homme qui eût pu régénérer
« Rome, mais parce qu'il a pris sur lui une
« responsabilité qu'il n'est donné à personne
« de prendre, celle de changer le gouverne-
« ment de son pays par un seul fait indépen-
« dant de la volonté du peuple.

« Si je réussis à entraîner un régiment, si
« des soldats, qui ne me connaissent pas, s'en-
« flamment à la vue de l'aigle impériale, alors
« toutes les chances seront pour moi; ma
« cause sera gagnée moralement, quand même
« des obstacles secondaires viendraient la faire
« échouer.

« Croyez que je connais bien la France, et
« que c'est justement parce que je la connais
« bien, que je désire tenter un mouvement qui
« la retrempe et la détourne du péril où elle
« semble prête à tomber. Le plus grand mal-
« heur de l'époque actuelle est le manque de
« liens entre les gouvernants et les gouvernés;
« confiance, estime, respect, honneur, ne sont
« plus les soutiens de l'autorité.

« La France a vu passer depuis cinquante

« ans la république avec ses grandes idées,
« mais avec ses guerres interminables; la
« restauration avec les bienfaits de la paix,
« mais avec ses violentes passions; l'empire
« avec sa gloire et sa prospérité intérieure,
« mais avec ses tendances rétrogrades et ses
« influences étrangères; le gouvernement
« d'août avec ses promesses, ses grands
« mots, mais avec ses petites mesures, ses
« petites passions, ses mesquins intérêts.
« Au milieu de ce chaos, entre ses an-
« técédents, ses rancunes, ses besoins et ses
« désirs, le peuple cherche!.... Position la
« plus fâcheuse pour une nation qui n'a
« plus pour se guider que la haine des
« partis.

« Ce chaos moral est naturel; car chaque
« règne a laissé dans la nation des traces de
« son passage, et ces traces se révèlent par
« des éléments de prospérité ou des causes de
« mort.

« La France est démocratique, mais elle
« n'est pas républicaine; or j'entends par
« démocratie, le gouvernement d'un seul; par
« la volonté de tous et par république, le gou-
« vernement de plusieurs obéissant à un sys-
« tème. La France veut des institutions natio-
« nales, comme représentant de ses droits; un
« homme ou une famille comme représentant

« de ses intérêts ; c'est-à-dire, qu'elle veut de
« la république ses principes populaires, plus
« la stabilité; de l'empire, sa dignité natio-
« nale, son ordre et sa prospérité intérieure,
« moins ses conquêtes ; elle pourrait enfin
« envier à la restauration ses alliances exté-
« rieures; mais du gouvernement actuel que
« peut-elle vouloir?

« Mon but est de venir avec un drapeau
« populaire, le plus populaire, le plus glorieux
« de tous ; de servir de point de ralliement à
« tout ce qu'il y a de généreux et de national
« dans tous les partis, de rendre à la France
« sa dignité sans guerre universelle, sa liberté
« sans licence, sa stabilité sans despotisme ;
« et, pour arriver à un pareil résultat, que
« faut-il faire? Puiser entièrement dans les
« masses toute sa force et tous ses droits, car
« les masses appartiennent à la raison et à la
« justice. »

Le colonel Vaudrey approuva des senti-
ments aussi vrais, et une appréciation aussi
juste des besoins et de la position de la France ;
il dit au Prince que depuis long-temps il devait
savoir à quoi s'en tenir sur ses opinions ; mais
que dès aujourd'hui son concours lui était
assuré.

Le plan du Prince consistait à se jeter ino-
pinément au milieu d'une grande place de

guerre, à y rallier le peuple et la garnison par le prestige de son nom, l'ascendant de son audace, et à se porter aussitôt, à marches forcées, sur Paris, avec toutes les forces disponibles, entraînant sur sa route troupes et gardes nationales, peuples des villes et des campagnes, enfin tout ce qui serait électrisé par la magie d'un grand spectacle et le triomphe d'une grande cause. Strasbourg était bien la ville la plus favorable à l'exécution de ce projet. Une population patriote, ennemie d'un gouvernement qui s'est vu contraint de licencier sa garde nationale; une garnison de huit à dix mille hommes, une artillerie considérable, un arsenal immense, des ressources de toute espèce faisaient de cette place importante une base d'opérations qui, une fois acquise à la cause populaire, pouvait amener les plus grands résultats. La nouvelle d'une révolution faite à Strasbourg par le neveu de l'empereur, au nom de la liberté et de la souveraineté du peuple, eût embrasé toutes les têtes. Si l'on se rendait maître de cette ville, la garde nationale était immédiatement organisée pour faire elle seule le service de la place, et veiller à la garde de ses remparts. La jeunesse de la ville et des écoles, formée en corps de volontaires, se réunissait à la garnison. Le jour même où cette grande révolution s'accomplissait, tout s'organisait de

manière à partir le lendemain pour marcher sur Paris avec plus de douze mille hommes, près de cent pièces de canon, dix à douze millions de numéraire et un convoi d'armes considérable, pour armer les populations sur la route. On savait que l'exemple de Strasbourg aurait entraîné toute l'Alsace et ses garnisons. La ligne à parcourir traversait les Vosges, la Lorraine, la Champagne. Que de grands souvenirs réveillés! que de ressources dans le patriotisme de ces provinces! Metz suivait l'impulsion de Strasbourg; Nancy et les garnisons qui l'entourent se trouvaient occupés dès le quatrième jour, pendant que le gouvernement aurait à peine pris un parti. Ainsi, le prince Napoléon pouvait entrer en Champagne, le sixième ou septième jour, à la tête de plus de cinquante mille hommes. La crise nationale grandissait d'heure en heure; les proclamations, faites pour réveiller toutes les sympathies populaires, pénétraient partout; elles inondaient le nord, l'est, le centre et le midi de la France. Besançon, Lyon, Grenoble recevaient le contre-coup électrique de cette grande révolution.

Cependant, dans ces graves circonstances, que ferait le gouvernement? dégarnirait-il Paris des cinquante mille hommes qui, en temps ordinaire, suffisent à peine pour main-

tenir dans l'obéissance le peuple de cette grande cité? En lui supposant le temps de rallier les garnisons de Lille et d'une partie des frontières du Nord, pourrait-il, tout à la fois, contenir la capitale et arrêter un mouvement aussi énergiquement commencé? A cette armée de citoyens et de soldats enthousiastes de gloire et de liberté il n'aurait à opposer que des régiments ébranlés par l'exemple contagieux de l'insurrection. Et, quand on parviendrait à maintenir une armée sous les drapeaux du coq, en présence de l'aigle d'Austerlitz, la question, réduite aux proportions d'une opération purement stratégique, se déciderait encore en faveur de la cause populaire. Une armée sans ligne de communication à défendre, sans derrières à garder, mais portant tout avec elle, et n'ayant d'autre pensée, d'autre but que d'arriver à Paris, triompherait, sans coup férir, d'une armée placée dans des conditions toutes contraires. Il suffirait, en effet, de dérober une marche à cette dernière, pour couper sa ligne de communication et pour arriver avant elle à Paris; ce qui terminerait la lutte.

Mais tout dépendait du premier moment: il fallait réussir à Strasbourg. Si cette entreprise présentait de grandes difficultés, elle n'était pas cependant au dessus du courage et

des talents du neveu de Napoléon. (*Voir* à la fin de la brochure la lettre du Prince, datée de New-York, où il explique le but de son entreprise.)

Nous sommes arrivés à une époque de notre récit où l'on pourrait croire que le Prince avait déjà recueilli assez de renseignements sur l'état de la France, et que, comptant sur l'appui d'officiers généraux et supérieurs, il n'avait plus besoin de faire de démarches pour connaître l'opinion de l'armée; mais il méditait encore, pour fortifier sa conviction, la plus concluante et la plus dangereuse des épreuves; il prit la résolution hardie d'aller par lui-même sonder l'opinion de l'armée.

Un soir, après une de ces fêtes brillantes qu'offre le séjour de Bade, il monte à cheval, accompagné d'un ami, et franchit, en quelques heures, la distance qui le séparait de la France; il s'arrête un moment aux bords du Rhin, barrière qu'une loi injuste lui oppose depuis long-temps, et, à la tombée de la nuit, il entre à Strasbourg. Dans une chambre assez vaste, un ami du Prince avait réuni, sous un prétexte quelconque, vingt-cinq officiers de toutes armes, à l'honneur desquels on pouvait se fier, quoiqu'ils ne fussent liés par aucun engagement. Tout à coup on leur annonce que le prince Napoléon est à Strasbourg, et qu'il va

se présenter devant eux ; tous accueillent cette nouvelle avec transport. « Le neveu de l'empereur, s'écrièrent-ils, est le bienvenu parmi nous ; il est sous la protection de l'honneur français : que peut-il craindre? nous le défendrions tous au prix de notre vie. « Un instant après le Prince était au milieu d'eux ; tous les officiers l'entourent avec respect ; il se fait un silence religieux plus éloquent que toutes les protestations de dévoument ; et, quand le Prince est maître de sa première émotion, il s'exprime en ces termes : « Messieurs, c'est avec confiance que le neveu de l'Empereur se livre à votre honneur : il se présente à vous, pour savoir de votre bouche vos sentiments et vos opinions ; si l'armée se souvient de ses grandes destinées, si elle sent les misères de la patrie, alors j'ai un nom qui peut vous servir ; il est plébéïen comme notre gloire passée, il est glorieux comme le peuple. Aujourd'hui le grand homme n'existe plus, il est vrai, mais la cause est la même ; l'aigle, cet emblème sacré, illustré par cent batailles, représente, comme en 1815, les droits du peuple méconnus et la gloire nationale. Messieurs, l'exil a accumulé sur moi bien des chagrins et des soucis ; mais, comme ce n'est pas une ambition personnelle qui me fait agir, dites-moi si je me suis trompé sur les sentiments de l'armée, et,

s'il le faut, je me résignerai à vivre sur la terre étrangère, en attendant un meilleur avenir. »
« Non, vous ne languirez pas dans l'exil, lui répondirent les officiers, c'est nous qui vous rendrons votre patrie : toutes nos sympathies vous étaient acquises depuis long-temps ; nous sommes las, comme vous, de l'inaction où on laisse notre jeunesse ; nous sommes honteux du rôle que l'on fait jouer à l'armée. »

Le Prince alors leur donna rendez-vous, dès qu'une occasion favorable se présenterait, et il les quitta le cœur plein de confiance et d'espoir.

Ainsi donc, en août 1836, le Prince avait épuisé tous les moyens possibles pour scruter les dispositions du peuple et de l'armée. Ce n'est donc pas sans de mûres réflexions, sans de graves investigations, que l'entreprise de Strasbourg a été conçue. Sûr de l'assentiment des masses, pouvant compter, avec toute assurance, sur des amis dévoués dans l'armée, dans le peuple et dans les classes influentes de la société, il n'attendait plus qu'une occasion favorable pour profiter de tous les éléments de succès que les circonstances avaient mis à sa disposition.

Vers la fin d'août, il partit de Bade, et se rendit en Suisse, au camp d'artillerie de Thoun. Quoique absorbé par des travaux militaires, il

n'en suivait pas moins, de loin, la politique de la France; c'est là qu'il apprit qu'un ministère doctrinaire avait été remis à la tête des destinées du pays, et que le blocus contre la Suisse avait irrité toutes les populations des frontières; il crut alors que le moment était arrivé de pr[illegible]ter de l'influence de son nom, du nombre et [illegible]e la bravoure de ses amis.

Au mois d'octobre, le prince Napoléon était à Arenemberg, auprès de sa mère bien-aimée, dans ce séjour charmant qu'elle avait créé, et où elle avait réuni tout ce qui peut embellir la vie, si toutefois des jours d'exil pouvaient s'embellir! Pour ceux qui ont vu le Prince dans le cercle heureux de sa famille, entouré d'amis, jouissant des avantages que procurent une fortune i[illegible]e dante, un intérieur heureux et l'amour [illegible] personnes qui vous entourent; pour ceu[illegible] là il est facile de comprendre tout ce qu'il a [illegible]'énergie pour quitter tant de sujets d[illegible]c[illegible]n et se jeter dans tous les hasards d'une netreprise périlleuse.

Le 25 octobre, le Prince fit ses adieux à sa mère, lui disant qu'il allait chez une de ses cousines, mais qu'en route il avait donné rendez-vous, près de la frontière de France, à des hommes politiques qui voulaient entrer en communication avec lui. Sa mère, tout en ignorant ses projets, se méfiait cependant de

la décision de son caractère. Aussi, en lui donnant des conseils de prudence, elle lui dit adieu avec émotion, et passa à son doigt l'anneau de mariage de l'empereur et de l'impératrice Joséphine, comme un talisman contre les périls auxquels il pouvait s'exposer. Le Prince partit. Hélas! il ne devait plus revoir sa mère qu'au lit de mort!

Près d'Arenemberg est un château appartenant au lieutenant-colonel Parquin, qui avait épousé une ancienne dame de la reine Hortense. Depuis long-temps les rapports les plus intimes liaient la reine et son fils à M. Parquin, ancien capitaine de la vieille garde impériale, dont toute la carrière militaire fut marquée par des actions d'éclat. Onze blessures, un drapeau pris à l'ennemi, la vie sauvée à un maréchal de France (le maréchal Oudinot), voilà quels sont ses états de service. Connu de tous les chefs militaires maintenant en place, il fut *instamment* sollicité, en 1835, de reprendre du service, et fut nommé chef d'escadron dans la garde municipale de Paris. Il était alors en congé en Suisse. Le Prince alla le trouver deux jours avant son départ et lui dit : « Parquin, je vais me faire tuer, ou bien je ramènerai l'aigle sur nos drapeaux ; voulez-vous me suivre? — Prince, comptez sur moi, répondit-il. » Et

vingt-quatre heures après l'ex-capitaine de la vieille garde s'acheminait vers Strasbourg. Le 15 octobre, plusieurs généraux, sur lesquels on comptait, avaient été prévenus que le Prince avait une communication importante à leur faire; un rendez-vous leur avait été assigné : le Prince se rendit au lieu convenu; mais un malentendu, qui parut d'abord inexplicable, empêcha que l'on pût se rencontrer. Il attendit trois jours inutilement : le temps était précieux; l'autorité pouvait être prévenue de son départ et faire observer ses démarches. Dans une entreprise où la première condition de succès est le secret, l'inattendu, un jour, une heure de retard pouvait tout perdre. La présence d'officiers généraux, connus dans l'armée, eût été très-utile sous plus d'un rapport; mais, en définitive, elle n'était pas indispensable. Le Prince, forcé par les circonstances, se décida à se passer de leur concours Il partit donc, le 28 au matin, de Fribourg, passa par Neuf-Brisach, Colmar, etc., et arriva à dix heures du soir à Strasbourg, dans sa voiture attelée de quatre chevaux. Il passa la nuit dans la chambre d'un officier, rue de la Fontaine, n° 24. Le lendemain, il fit prévenir le colonel Vaudrey et convoqua chez M. de Persigny les personnes qui devaient jouer les principaux rôles. Il leur apprit d'abord qu'i

avait reçu des communications qui prouvaient que, dans les villes frontières, les habitants étaient prêts à suivre le mouvement, dès qu'une force militaire imposante aurait levé l'étendard de la révolte.

Il s'agissait donc, pour première condition de succès, d'enlever un régiment. La garnison de Strasbourg se composait de deux régiments d'artillerie, du bataillon de pontonniers et de trois régiments d'infanterie ; ces régiments occupaient des casernes situées le long des remparts de la ville, et éloignées les unes des autres à d'assez grandes distances. Un des régiments d'infanterie, le 46e de ligne, était caserné à l'extrémité d'une ligne de remparts, le long de laquelle devait se passer tout le drame militaire. C'était sur cette ligne que se trouvaient l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture, la division militaire, la subdivision, le bataillon de pontonniers et le 3e d'artillerie. Au centre d'une autre ligne de remparts, perpendiculaire à la ligne précédente, se trouvait le quartier d'Austerlitz, occupé par le 4e d'artillerie ; le 16e de ligne logeait à la citadelle. Quant au 14e léger, placé à une autre extrémité de la ville, il était tout à fait en dehors de cette ligne d'opérations, et ne pouvait avoir qu'un rôle peu actif dans les événements qui se préparaient. Or, devant quel régiment se présenterait le Prince? La

position du colonel Vaudrey, comme chef du 4e d'artillerie, et l'attachement des soldats à sa personne, faisaient supposer que ce dernier régiment serait plus facilement entraîné; mais le colonel déclara qu'il ne fallait compter, dans les circonstances actuelles, que sur le prestige du nom de Napoléon; que l'influence d'un chef de corps n'était que secondaire en pareil cas; que, pour Henri V, par exemple, un colonel n'aurait pas le pouvoir d'enlever cent hommes de son régiment. Il ajouta que son rôle devait se borner à présenter le Prince à l'un des trois corps d'artillerie sous ses ordres; que l'un n'était pas mieux disposé que les autres; que dans le 4e il avait quatre cents recrues; mais que si un premier régiment suivait le Prince, il était sûr de toute l'artillerie. Il fit observer alors que, par suite de différentes circonstances, le bataillon de pontonniers jouissait d'une grande popularité dans la ville, qu'il entraînerait tout le peuple, mais qu'il avait le grand inconvénient d'être partagé dans deux casernes; que le 4e d'artillerie avait le désavantage d'avoir ses écuries éloignées du quartier, mais que le 3e réunissait toutes les conditions désirables, ayant ses chevaux et son parc d'artillerie sous la main, qu'il était plus nombreux et comptait beaucoup plus de vieux soldats dans ses rangs. Il fut donc question d'abord de

commencer le mouvement au 3e d'artillerie; cependant, par suite du plan général qui fut ensuite adopté, et qui rendait l'emploi du matériel de l'artillerie inutile, on revint à l'idée de se présenter au 4e d'artillerie; d'ailleurs de grands souvenirs se rattachaient à ce régiment.

Mais, une fois ce premier corps enlevé, se porterait-on sur l'artillerie ou bien sur l'infanterie? Rallierait-on de suite toute l'artillerie, ou tenterait-on d'abord de mêler les deux armes? Profiterait-on du premier moment de succès pour arriver à la caserne d'un régiment d'infanterie, avant qu'aucune mesure eût pu être prise pour soustraire ce régiment à l'influence du Prince? Cette question, en apparence toute militaire, se compliquait de considérations bien autrement graves.

Le premier parti consistait donc à rallier d'abord les trois régiments d'artillerie. Dans l'hypothèse d'un premier succès au quartier d'Austerlitz, ce résultat était immanquable. Le Prince se trouvait maître de cent cinquante pièces de canon, sans parler d'un arsenal immense; s'il ne se fût agi que d'une opération militaire, dès ce moment la ville entière était en son pouvoir. Il n'avait qu'à se rendre sur la place d'armes, donner ses ordres, et tout le monde eût obéi. Mais que de consé-

quences funestes pouvait entraîner ce parti ! Pendant le temps nécessaire pour enlever toute l'artillerie, et prendre les dispositions énergiques qu'exigeait cette résolution, l'infanterie pouvait être entraînée dans un sens contraire, on pouvait lui faire prendre une attitude hostile, en la trompant sur l'identité ou sur les intentions du Prince, ou tout au moins la faire sortir de la ville. Mais, ce qui était bien plus grave, il était à craindre que la population ne s'effrayât de ce déploiement de force militaire. En voyant les batteries d'artillerie traverser la ville, et se former sur la place d'armes, on eût pu croire que le Prince ne se présentait au peuple qu'escorté seulement des souvenirs militaires de l'empire ; et cette prévention pouvait produire une fâcheuse impression. Maître de Strasbourg par la force purement militaire, et sans le concours des habitants, on n'était maître que des murailles d'une ville. Ce n'était qu'un fait isolé, sans conséquences, sans résultats ultérieurs ; tandis que cette conquête, accomplie par l'entraînement populaire et l'enthousiasme patriotique du peuple et des soldats réunis, c'était un grande révolution commencée.

Le second parti consistait à se porter du quartier d'Austerlitz au quartier Finckmatt, occupé par le 46e de ligne. On y arrivait avant

que le mouvement pût être prévenu, et qu'aucune disposition hostile ne fût prise ; on passait, chemin faisant, devant toutes les autorités, qu'on entraînerait ou qu'on ferait arrêter. Si on enlevait le 46e, les difficultés militaires étaient donc surmontées ; car, pendant ce temps, des officiers dévoués du bataillon de pontonniers et du 3e d'artillerie, devaient aller à leurs régiments, les rassembler et les porter à tire-d'aile à la division militaire, comme lieu de rassemblement.

Ainsi donc tout se trouvait fait dans le même temps ; les deux armes, artillerie et infanterie, étaient mêlées ; les deux autres corps d'artillerie étaient enlevés, les proclamations imprimées et affichées dans les rues et sur les places publiques ; et le Prince se trouvait à la tête d'une force supérieure à celle qu'on eût pu lui opposer : rien dès lors ne pouvait plus comprimer ce mouvement tout moral et populaire. Cependant, si on ne réussissait pas à entraîner le 46e, toutes les précautions étaient prises pour assurer la retraite ; on se portait à la rencontre des deux autres régiments d'artillerie ; on recourait à des moyens plus énergiques ; on rentrait enfin dans l'exécution du premier plan. En outre, pendant ces mouvements, les proclamations auraient été connues ; et quand le Prince

arriverait sur la place d'armes, la population, déjà initiée au secret de ses intentions, comprendrait la nécessité de ce déploiement de forces, et elle y applaudirait la première. Ainsi, malgré un échec malheureux, on était immanquablement soutenu par le peuple, et la réussite paraissait certaine.

Ce parti était plus conforme à l'esprit du mouvement projeté par le Prince. Il satisfaisait à toutes les conditions politiques et militaires : aussi fut-il adopté. Mais, pour assurer la réussite, ou tout au moins la retraite, dans la tentative à faire au quartier Finckmatt, il existait des difficultés de localités qui méritaient d'être sérieusement examinées.

Le quartier Finckmatt est un long bâtiment, situé parallèlement au rempart, dont il n'est séparé que par une cour très-étroite, fermée dans toute sa longueur par une courtine, et à chaque extrémité par un mur élevé. Cette cour, qui n'est qu'un long boyau, sert aux troupes de lieu de rassemblement. Pour se rendre de la ville à la caserne, il n'y a que deux issues ; l'une, par le chemin du rempart, qui aboutit à l'une des extrémités de la cour, où se trouve une grille en fer ; l'autre, dans une direction opposée, par une ruelle étroite, qui, partant du faubourg de Pierre, arrive perpendiculairement à la grille principale du

quartier, située au centre du bâtiment. Ce faubourg de Pierre est une large rue, percée parallèlement au quartier, mais séparée de celui-ci par un massif de maisons de soixante à quatre-vingts pas de profondeur, et n'ayant d'autres communications avec lui que par la ruelle dont nous venons de parler, ruelle si étroite qu'il ne peut y passer que quatre hommes de front.

Si le Prince arrivait par la ruelle du faubourg de Pierre, il était obligé de laisser une grande partie du régiment en bataille dans cette rue, et d'aller se présenter avec une faible escorte à la caserne, sans pouvoir montrer aux soldats d'infanterie l'exemple entraînant de tout un régiment entraîné dans sa cause.

Si, au contraire, on venait, par l'autre chemin, se placer sur le rempart, en face de la caserne, le Prince apparaissait à l'infanterie escorté de tout un régiment enthousiasmé. Un tel spectacle attirait l'attention de toute l'infanterie; du rempart au bâtiment il n'y a que vingt à vingt-cinq pieds : le Prince pouvait haranguer les soldats réunis, et s'en faire connaître. Plusieurs batteries du 3e d'artillerie avaient leurs chevaux dans la caserne Finckmatt; les soldats de ces batteries étaient connus de ceux du 46e; ils avaient l'habitude

de se voir et de causer ensemble aux heures du pansage ; ils se reconnaîtraient, s'annonceraient la grande nouvelle; personne ne douterait de la présence d'un neveu de l'empereur : l'entraînement devait être contagieux.

Néanmoins, s'il en était autrement, si l'infanterie résistait à cette puissance morale, si même elle voulait entreprendre d'arrêter ce mouvement, rien ne pouvait empêcher le Prince de se retirer par le rempart. Un piquet de soixante chevaux, posté à la grille, suffirait pour maintenir l'infanterie pendant le temps nécessaire à la retraite; et le Prince, en longeant le rempart, arriverait par la ligne la plus courte aux parcs et aux autres régiments d'artillerie qui l'attendaient.

Toutes ces considérations furent présentées, pesées et analysées par le Prince avec une grande netteté de vues. Hélas! pourquoi ses idées n'ont-elles pas pu avoir leur complète exécution!

A dix heures du soir, le conseil se sépara; un rendez-vous fut assigné pour quatre heures du matin aux personnes qui en avaient fait partie, ainsi qu'aux officiers des différents régiments sur lesquels on pouvait compter le plus particulièrement. Le Prince leur envoya un de ses aides-de-camp pour leur porter ses ordres. Dès la veille un appartement avait été

retenu, pour servir de lieu de rassemblement aux officiers qui devaient suivre le Prince, dans une maison particulière, située environ à deux cents pas du quartier d'Austerlitz : à onze heures le Prince s'y rendit ; tous les conjurés y arrivèrent successivement, le prince Napoléon leur fit part de ses moyens d'exécution, de tout ce qu'on aurait à faire dans la journée, et donna à chacun d'eux ses instructions ; enfin il leur lut ses proclamations, qui excitèrent un enthousiasme général (*voir* les proclamations à la fin de la brochure) : on en fit quelques copies, pour servir dans les premiers moments, en attendant qu'elles fussent imprimées.

Cependant l'instant si désiré approchait. Il était six heures ; il se fit un grand silence, et bientôt la trompette retentit au quartier d'*Austerlitz* ; le colonel Vaudrey faisait sonner l'assemblée. Peu à peu, au calme de la nuit, succédèrent des bruits confus qui couvrirent bientôt les éclats de la trompette. Les soldats se levaient, prenaient leurs armes et descendaient précipitamment de leurs chambres, se questionnant mutuellement sur le but de cette prise d'armes. D'autres passaient dans les rues en courant pour aller chercher leurs chevaux qui étaient hors du quartier, et revenaient au galop se rendre à leur poste. Cependant le tumulte s'apaisa ; le colonel Vaudrey avait réuni tout son

régiment, et l'avait fait mettre en carré dans la grande cour de la caserne; soixante canonniers à cheval stationnaient auprès de la grille sur la grande place d'Austerlitz; tous, prévoyant quelque chose d'extraordinaire, attendaient avec impatience l'explication de ce rassemblement inaccoutumé. C'est alors qu'on vint prévenir le Prince : « Allons, messieurs, s'écria-t-il, le moment est arrivé ; nous allons voir si la France se souvient encore de vingt années de gloire. »

Il s'élance dans la rue (1); les officiers se pressent derrière lui; il se retourne pour les contempler : l'un d'eux lui dit : « Allez, Prince, la France vous suit. » Le trajet était court, il fut bientôt franchi. Le colonel était seul au centre du carré; le Prince s'avance avec assurance au milieu des troupes, et marche droit vers lui. Le colonel met le sabre à la main, fait porter les armes, et d'une voix mâle et fière qui vibre dans tous les cœurs, il s'écrie : « Soldats du quatrième d'artillerie, une grande révolution

(1) Le Prince était vêtu d'un uniforme d'artillerie : habit bleu, collet et passepoils rouges. Il portait des épaulettes de colonel, les insignes de la Légion-d'Honneur, un chapeau d'état-major du modèle admis dans l'armée, et pour arme un sabre droit de grosse cavalerie. La malveillance a seule pu voir dans ce costume une imitation de celui de l'empereur.

commence en ce moment sous les auspices du neveu de l'empereur Napoléon. Il est devant vous, et vient se mettre à votre tête; il arrive sur le sol de la patrie pour rendre au peuple ses droits usurpés, à l'armée la gloire que son nom rappelle, à la France les libertés que l'on méconnaît. Il compte sur votre courage, votre dévouement et votre patriotisme pour accomplir cette grande et glorieuse mission. Soldats, votre colonel a répondu de vous; répétez donc avec lui! *Vive Napoléon! Vive l'empereur!* »

Ce cri fut répété par les soldats avec un enthousiasme impossible à rendre.

Le Prince fit alors signe qu'il voulait parler; le silence se rétablit, et d'une voix fortement accentuée : « Soldats, leur dit-il, appelé en France par une députation des villes et des garnisons de l'Est, et résolu à vaincre ou à mourir pour la gloire et la liberté du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands souvenirs; c'est dans votre régiment que l'empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon, et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe.

« Soldats, de nouvelles destinées vous sont réservées : à vous la gloire de commencer une

grande entreprise, à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram. »
— Ici le Prince saisit l'aigle que portait un de ses officiers, et, la présentant à tous les regards: « Soldats, ajouta-t-il, voici le symbole de la gloire française, destiné désormais à devenir aussi l'emblème de la liberté. Pendant quinze ans il a conduit nos pères à la victoire; il a brillé sur tous les champs de bataille; il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats! ralliez-vous à ce noble étendard; je le confie à votre honneur, à votre courage. Marchons ensemble contre les traîtres et les oppresseurs de la patrie aux cris de: *Vive la France! vive la liberté!* »

A peine a-t-il prononcé ces paroles que tout le régiment est ébranlé par un mouvemement électrique. Les sabres s'agitent en l'air; les schakos, au bout des mousquetons, et les cris mille fois répétés de: *Vive l'Empereur! vive Napoléon!* expriment la sympathie et l'enthousiasme de ces braves. Le Prince ému par l'unanimité de cette démonstration touchante, et voyant à leur place de bataille les officiers qui n'avaient pas été prévenus, partager aussi l'enthousiasme général, se dirigea vers eux et leur témoigna toute la joie qu'il éprouvait de cet accord si unanime. Il faut avoir été témoin de cette scène entraînante pour comprendre

tout ce que la magie du nom de Napoléon peut réveiller de nobles passions ; il faut avoir entendu les acclamations de tout un régiment reconnaissant le neveu de l'empereur, pour bien juger de l'immense popularité de son nom, et combien peu le Prince s'était trompé sur les véritables sentiments de l'armée ; nous disons de l'armée, car si un régiment dont une heure auparavant aucun officier, sous-officier ou soldat, ne soupçonnait ce qui allait se passer, montrait un si grand enthousiasme à la seule vue du neveu de l'empereur et de l'aigle impériale, n'était-il pas démontré par là qu'il devait en être de même pour tout autre régiment ?

On se mit alors en marche : les officiers se rendirent à leur poste d'après les ordres qu'ils avaient reçus ; l'un alla avec un peloton à l'imprimerie pour faire publier les proclamations, un autre à la direction du télégraphe, un troisième chez le préfet. Les officiers du 3e d'artillerie et du bataillon de pontonniers coururent à leurs casernes pour rassembler leurs hommes, leur annoncer la nouvelle et les emmener au quartier général de la division. Un officier fut aussi expédié au 46e de ligne, pour annoncer à ce corps le mouvement qui s'opérait. La grande colonne, ayant à sa tête le Prince, les colonels Vaudrey et Parquin et une dizaine

d'officiers, s'achemina directement vers le quartier général.

Pour y parvenir il fallait traverser une grande partie de la ville. Quoiqu'il fût trop matin pour rencontrer beaucoup de monde, cependant les habitants, attirés par le bruit, se réunirent en foule au cortége et mêlèrent leurs acclamations à celles des soldats. *Vive Napoléon*, *vive l'Empereur*, *vive la liberté*, étaient les cris qui se faisaient entendre ; c'est le neveu de l'empereur, disaient les soldats; c'est le fils du vertueux roi de Hollande, le petit-fils de l'impératrice Joséphine, répétait le peuple; et ils l'entouraient, se pressaient autour de lui avec tant de véhémence, qu'ils le séparaient de la troupe, et que le colonel Vaudrey, inquiet de démonstrations si énergiques, fut obligé de faire ouvrir la marche par des cannonniers à cheval. A chaque pas, des hommes du peuple venaient baiser l'aigle que portait le lieutenant de Querelles ; aussi l'espoir du succès brillait-il dans tous les yeux : la confiance était dans tous les cœurs, et le Prince voyait avec bonheur qu'il ne s'était pas plus trompé sur les sentiments du peuple que sur ceux de l'armée ; tout le monde partageait la même ivresse. En passant devant la gendarmerie, le poste se mit sous les armes en criant : *Vive l'Empereur*. Il en fut de même au quartier général : la garde présenta

les armes, et les domestiques du général Voirol, ouvrant la porte de l'hôtel à deux battants, criaient plus fort que les autres.

La colonne fit halte dans la cour et dans la rue. Le Prince, suivi de ses officiers, monta chez le général Voirol, qui n'avait pas eu le temps de s'habiller. Plein d'enthousiasme pour la mémoire de l'empereur, ce général avait toujours montré un vif intérêt pour le neveu de son premier souverain. Tout portait à croire que la présence du Prince réveillerait en lui ses anciennes sympathies; mais le Prince, après avoir réclamé de lui son concours, vit avec étonnement qu'il ne fallait pas y compter; il donna alors au colonel Parquin l'ordre de l'arrêter et de le garder à vue dans son hôtel. A en juger par la conduite du général Voirol, après cette malheureuse journée, par les visites qu'il a faites au Prince dans sa prison, par les larmes qu'il a versées sur le sort du neveu de Napoléon, il dut se passer un pénible combat dans son âme... Sans la reconnaissance qu'il devait au roi pour des bienfaits personnels, est-il bien sûr que le sentiment seul de ses engagements politiques eût pu comprimer ses secrètes sympathies?

Cependant on se remit en marche pour la caserne Finckmatt. Quoiqu'on eût échoué auprès du général, ce contre-temps n'avait pas

refroidi l'enthousiasme ; le peuple était rassemblé dans la rue en plus grand nombre et mêlait ses acclamations à celles du régiment d'artillerie. Le poste d'infanterie marchait en tête, et tout présageait encore un heureux succès. On était arrivé dans le faubourg de Pierre ; mais, par une circonstance déplorable, la tête de colonne, au milieu du tumulte, n'avait pas suivi la direction convenue, et, au lieu de se rendre sur le rempart, entrait par la ruelle qui conduisait à la caserne. Pour protéger la retraite, le Prince fut obligé de laisser la moitié du régiment en bataille dans la grande rue, et il entra dans la cour, suivi des officiers et de quatre cents hommes environ. Il espérait déjà trouver le régiment réuni ; mais l'officier, qui avait dû porter la nouvelle, n'avait pu arriver ; les soldats étaient tous dans leurs chambres, occupés à se préparer pour l'inspection du dimanche. Cependant, attirés par le bruit, ils se mettent aux fenêtres ; le Prince les harangue ; en entendant prononcer le nom de Napoléon, ils descendent, entourent le Prince et témoignent le plus vif enthousiasme pour le neveu de l'empereur. Un vieux sergent-major se précipite vers lui, s'empare de sa main qu'il baise en fondant en larmes : il s'écrie qu'il a servi dans la garde impériale, et que ce jour est le plus beau de sa vie. Son exemple émeut tout

le monde; tous ceux qui arrivent, jeunes ou vieux, montrent les mêmes dispositions, et les cris de : *Vive Napoléon! vive l'Empereur!* retentissent dans le quartier Finckmatt, comme ils avaient retenti dans le quartier d'Austerlitz.

Pendant ce temps que faisaient les autres officiers? Le lieutenant Laity, arrivé au quartier des pontonniers, avait annoncé l'événement à ses soldats; il les avait enlevés aux cris de *vive l'Empereur!* et se dirigeait à leur tête vers le quartier général. Les officiers Dupenhoet et Gros, malgré l'opposition qu'ils trouvèrent de la part d'un adjudant-major, n'en réussirent pas moins à rassembler leurs compagnies. Le lieutenant de Schaller s'était emparé du général de brigade et du colonel du 3e d'artillerie. M. de Persigny avait arrêté le préfet, et l'avait conduit au quartier d'Austerlitz, malgré l'opposition de plusieurs officiers d'état-major, qui voulurent entraver sa marche. L'officier chargé de faire imprimer les proclamations, M. Lombard, en avait déjà fait tirer plusieurs centaines de copies; le lieutenant Petri s'emparait du télegraphe; le brave colonel Parquin était resté chez le général de division, avec une douzaine de canonniers. Le général vint se jeter au milieu d'eux, avec ses aides de camp, en leur criant : « Arrêtez cet

officier, c'est un traître! — A moi, canonniers! *vive l'Empereur!* » lui répond le colonel; et les canonniers se précipitent sur le général, qui n'a que le temps de se retirer dans sa chambre, d'où il s'échappa plus tard par une porte dérobée. Enfin, les officiers Poggi et Gouard faisaient prendre les armes au 3e d'artillerie, qui se mettait en marche vers le quartier général, ayant à sa tête un grand nombre d'officiers.

A la caserne Finckmatt, le Prince et ses officiers avaient déjà formé plusieurs compagnies d'infanterie; les deux armes sont mêlées; encore un moment, le bataillon des pontonniers et le 3e d'artillerie vont se joindre au Prince; un court espace les sépare; encore un moment, et il aura cinq mille hommes à lui. Strasbourg! la France! la cause populaire a triomphé!... Mais, tout à coup, à une extrémité de la cour, un orage se forme et se grossit rapidement, sans qu'on puisse s'en apercevoir à l'autre extrémité. Le colonel Taillandier venait d'arriver; quand on lui dit que le neveu de l'empereur est là avec le 4e, il ne peut croire une nouvelle aussi extraordinaire, et sa surprise est si grande qu'il préfère supposer une ambition vulgaire de la part du colonel Vaudrey, que de croire à la résurrection d'une grande cause. « Soldats! s'écrie-t-il, on

vous trompe ! l'homme qui excite votre enthousiasme ne peut être qu'un aventurier, qu'un imposteur. » Un officier d'état-major s'écrie en même temps : « Ce n'est pas le neveu de l'Empereur ; c'est le neveu du colonel Vaudrey ; je le reconnais. » Quelque absurde que soit ce mensonge, il vole de bouche en bouche, et commence à changer les dispositions de ce régiment tout à l'heure si fortement remué. Un grand nombre de soldats, se croyant dupes d'une indigne supercherie, deviennent furieux. Le colonel Taillandier les rassemble, fait fermer la grille et battre la charge, tandis que, de l'autre côté, les officiers du Prince font battre la générale pour accélérer le rassemblement des soldats qui ont embrassé sa cause. L'espace est tellement rétréci, que les régiments sont, pour ainsi dire, confondus ensemble. La mêlée augmente de moment en moment ; les officiers de la même cause ne se reconnaissent plus, puisqu'ils portent tous le même uniforme. Les canonniers arrêtent des officiers d'infanterie ; l'infanterie, à son tour, s'empare de quelques officiers d'artillerie ; les mousquetons sont chargés ; les baïonnettes, les sabres étincellent ; mais aucun coup n'est porté ; on craint de frapper un ami ; cependant, un mot du Prince ou du colonel, et un véritable massacre va

commencer. Plusieurs officiers, et, entre autres, MM. de Querelles et de Gricourt, viennent offrir au Prince de lui ouvrir un passage à travers l'infanterie ; mais il refuse de faire verser pour lui seul le sang français. Il ne peut croire, d'ailleurs, que le 46e qui, un moment auparavant, lui montrait tant de sympathie, ait si promptement changé de sentiment. Il se jette au milieu de l'infanterie pour tâcher de la ramener ; mais il est entouré d'un triple rang de baïonnettes et obligé de tirer son sabre pour parer les coups qu'on lui porte ; il allait périr par des mains françaises, si des canonniers, voyant son danger, ne l'avaient enlevé et placé dans leurs rangs. Malheureusement, ce mouvement le sépare de ses officiers, et le reporte vers l'extrémité de la cour, au milieu des soldats qui méconnaissent son identité. Le Prince alors s'élance vers le piquet de cavalerie, pour s'emparer d'un cheval et pouvoir dominer la mêlée ; mais les artilleurs sont repoussés, et les chevaux le renversent contre le mur. L'infanterie profite de ce moment pour se jeter sur lui et l'emmener prisonnier ; ses officiers, qui ne peuvent plus rien pour sa défense, subissent successivement le même sort.

Cependant, inquiets d'être si long-temps séparés du Prince et de leur colonel, les artil-

leurs, qu'on avait laissés dans la rue, commençaient à concevoir des craintes, lorsque le bruit se répand qu'ils courent des dangers. A l'instant ils se précipitent vers la grille du quartier, en poussant des cris de fureur contre l'infanterie, qu'ils refoulent aux deux extrémités de la cour. Le peuple, rassemblé en grand nombre sur le rempart, jette des pierres au 46e, et fait retentir les airs des cris de *vive l'Empereur !*

Le colonel Vaudrey seul restait libre, entouré de nombreux artilleurs dont le dévouement à sa personne était sans bornes. La résistance lui était facile ; s'il n'eût songé qu'à lui, qu'à sa propre sûreté, il se serait fait jour, le sabre à la main, soutenu par le courage de ses soldats ; mais il comprit que, s'il engageait la lutte, les jours du Prince étaient compromis ; il offrit donc de se rendre, et, usant, pour la dernière fois, de son autorité sur ses soldats, il leur ordonna de rentrer à leur caserne, et suivit le lieutenant-colonel Taillandier, qui le conduisit dans une chambre d'officier.

Pendant ce temps, le colonel Parquin accourait à la caserne Finckmatt : quand il vit ce qui se passait, décidé à mourir plutôt que d'abandonner le Prince, il n'hésita pas à se jeter au milieu des soldats furieux.

Le lieutenant Laity, comme nous l'avons

canonniers et voulurent les entraîner vers leurs pièces, pour revenir délivrer les prisonniers et venger leur défaite : cet espoir ranima tous les courages, et l'on se précipita dans la direction des parcs d'artillerie : mais les munitions étaient à l'arsenal, et le colonel, prisonnier maintenant, avait seul le pouvoir de s'en faire délivrer : il fallut renoncer à cette dernière espérance; d'ailleurs, les chefs une fois pris, il n'y avait plus d'obéissance possible. Aussi l'autorité royale reprit-elle facilement le pouvoir.

Cependant, si les proclamations eussent été jetées à profusion dans la ville, le peuple aurait connu les nobles intentions du Prince, et, sans doute, il eût pris contre l'autorité une attitude menaçante, qui eût pu amener de grands résultats. Malheureusement, l'officier chargé de les faire imprimer les fit brûler précipitamment, en apprenant le dénoûment de la Finckmatt. Ainsi le peuple ne put recevoir de communications, sur cette tentative qui parut inconcevable, que des mains de l'autorité. Cette dernière fit tout ce qu'il fallait pour dénaturer complètement l'entreprise du Prince. Elle alla même jusqu'à renouveler, dans les premiers moments, le mensonge grossier qui avait trompé les soldats, en le répétant dans son journal, pour abuser aussi le peuple.

La fatalité avait prononcé : le Prince et ses officiers furent conduits à la prison neuve. En ce moment affreux, où de si grandes espérances étaient renversées, le Prince se montra calme et résigné. (*Voir*, dans les pièces à l'appui, sa lettre à sa mère.) Lorsqu'on l'amena avec ses complices devant le juge d'instruction, il dit, en se tournant vers le colonel Vaudrey : « Colonel, me pardonnez-vous de vous avoir entraîné dans une entreprise si malheureuse. » Le colonel ne lui répondit qu'en saisissant sa main, qu'il serra avec effusion. Un instant après, un officier, s'étant approché du Prince, le regardait avec émotion, et s'apitoyait tout haut sur le sort du neveu de l'empereur : « Au moins, lui répondit celui-ci, je ne mourrai pas dans l'exil. »

Les officiers qui étaient parvenus à échapper aux mains de l'autorité, s'occupèrent de prendre les mesures nécessaires pour sauver les jours du Prince, en cas de condamnation. Aussi n'eût-il pas été possible de faire tomber un seul cheveu de la tête de l'héritier du grand nom de Napoléon.

Laissons maintenant les accusés sous le poids de leur défaite et sous les coups de la justice, pour voir ce qui se passait au cabinet des Tuileries.

La première nouvelle de l'insurrection, d'a-

bord apportée par le télégraphe et interrompue par la nuit, avait répandu la consternation dans le conseil des ministres. Le gouvernement, qui n'avait encore employé l'armée que pour réprimer les émeutes, comprenait toutes les difficultés qu'il aurait à vaincre, pour résister à une révolution commencée par cette force matérielle sur laquelle il s'appuyait. Mais la suite de la nouvelle vint bientôt calmer ses premières craintes, sans cependant lui ôter tout sujet d'inquiétude. Le gouvernement n'avait, à l'égard du Prince, que trois partis à prendre : il pouvait le traduire ou devant un conseil de guerre, ou devant la cour des pairs, ou devant une cour d'assises : or, dans ces trois cas, il courait les mêmes dangers. Le plus grand était de garder le Prince pendant quelques mois en France, où sa présence excitait la sympathie générale et devenait une cause continuelle de troubles : un autre danger consistait dans le refus que pourraient faire les tribunaux de condamner le neveu de Napoléon, quand on venait de remettre la statue de l'empereur sur la colonne; enfin on devait craindre qu'une condamnation n'excitât des troubles ayant pour but de délivrer le prisonnier.

Des faits peu connus, mais dont nous certifions l'authenticité, prouveront ce que nous avançons. Lorsqu'on apprit à Paris le dénoû-

ment de l'affaire de Strasbourg, des officiers-généraux et supérieurs, au nombre de quatre-vingts, se réunirent et s'engagèrent à protester contre la mise en accusation du Prince ; ils chargèrent un député influent de présenter leur protestation en leur nom, pensant que le gouvernement regarderait à deux fois à les mécontenter. Le député leur conseilla avec justesse d'attendre que la mise en accusation fût décidée, ajoutant qu'il était inutile de faire, sans motif, une démarche qui pouvait le compromettre aussi gravement. D'un autre côté, plusieurs pairs de France, croyant être appelés à juger les accusés de Strasbourg, écrivirent au roi pour récuser une semblable mission.

Enfin, à Strasbourg, il s'était formé un complot, auquel avait pris part une partie de la garnison, et ayant pour but de soustraire les accusés à la rigueur des lois en cas de condamnation.

On voit donc combien il eût été difficile de garder le Prince, de le faire juger dans cette France sillonnée par la gloire impériale, et palpitante encore du souvenir du grand nom. Maintenant examinons la conduite du ministère, et nous verrons sa crainte se manifester par toutes les petites mesures qu'il adopta.

Le Prince avait été renfermé dans la prison neuve dès le 30 octobre ; il était encore au secret le plus absolu, lorsque le 9 novembre, à huit heures du soir, le préfet et le général Voirol vinrent le tirer de sa prison, sans lui dire où on le conduisait, et sans écouter ses réclamations (car il n'a jamais adressé qu'une demande à l'autorité, celle de le faire juger). On le fait monter dans une voiture, et après l'avoir confié à la garde de deux officiers de gendarmerie et de cinq sous-officiers, il est dirigé en poste sur Paris, avec une telle précipitation, qu'on ne lui laisse pas même le temps d'emporter d'autres effets que ceux qu'il a sur lui : aussi est-ce avec sa capote militaire pour tout vêtement qu'il fut transporté jusqu'en Amérique. A Paris, il ne vit que M. Delessert, préfet de police, qui lui annonça que la reine Hortense était venue en France demander sa grâce au roi. (La reine était en effet partie d'Arenemberg, à la première nouvelle de l'arrestation de son fils, décidée, s'il le fallait, pour sauver sa tête, à rallier toutes les sympathies en sa faveur.) Le préfet de police lui apprit aussi qu'il allait être conduit à Lorient, où il s'embarquerait pour les Etats-Unis. Le Prince réclama contre son enlèvement, en disant que son absence priverait les accusés de Strasbourg des dépositions nombreuses qu'il pouvait faire

en leur faveur. M. Delessert lui répondit : « Le gouvernement agit envers vous comme il a agi envers la duchesse de Berri. Il y aurait injustice à vous traiter différemment. Vos amis ne peuvent pas avoir le même sort que vous ; quand vous serez à Lorient, vous écrirez les dépositions que vous jugerez convenables de faire. » Mais le commandant de gendarmerie avait la défense expresse de laisser écrire un mot au Prince avant son embarquement. Napoléon-Louis allait partir immédiatement pour sa destination ; son sort était donc définitivement fixé ! Il n'avait plus qu'un devoir à remplir, celui de tâcher d'être utile à ses amis. Il écrivit à sa mère pour lui recommander les prisonniers de Strasbourg, ainsi que la femme et les enfants du colonel Vaudrey. (*Voir les pièces à l'appui.*) Il écrivit aussi au roi, pour lui exprimer la peine qu'il éprouvait d'être traité d'une manière exceptionnelle. Il faisait, disait-il, peu de cas de la vie qu'on lui laissait ; car, en entrant en France, il y avait renoncé : c'était uniquement le sort de ses amis qui l'occupait, et, si le roi leur faisait grâce, alors il pourrait compter sur sa reconnaissance. Le Prince ne resta que deux heures à Paris, et repartit pour Lorient avec la même escorte. On choisit ce port pour lieu d'embarquement, parce qu'il est à l'extrémité de la Bretagne.

La reine Hortense était arrivée près de Paris (à Viry), et de là s'était adressée au gouvernement en faveur de son fils. On lui répondit que la tête de son fils ne courait aucun danger, et on lui fit connaître la décision qui le concernait. Mais le ministère, au lieu d'avoir pour une femme malheureuse tous les égards que sa position réclamait, ne lui fit voir que la crainte qui l'animait. Quoique souffrante et fatiguée par un voyage rapide, on lui ordonna de repartir précipitamment, et, chose difficile à croire, c'était aussi pour l'Amérique que M. Molé voulait la faire partir, sans même lui donner le temps de mettre ordre à ses affaires. On la pria d'engager son fils à rester dix ans en Amérique; mais elle répondit qu'elle ne pouvait prendre aucun engagement pour son fils et qu'il était maître de ses actions. Le gouvernement n'osa tenter aucune démarche de ce genre auprès du Prince. (*Voir* les pièces à l'appui, Lettre à M. V.... datée de Port-Louis.)

Cependant Napoléon-Louis était depuis huit jours dans la citadelle du Port-Louis, et les vents contraires retenaient toujours dans le port la frégate *l'Andromède*, qui devait le transporter à New-Yorck. Le gouvernement, toujours inquiet de la présence du Prince sur le territoire français, envoyait par le télégraphe ordre sur ordre pour accélérer son dé-

part. Enfin, le 21 novembre, les ponts-levis de la citadelle s'abaissèrent. Le Prince, accompagné du sous-préfet de Lorient, du commandant de place, des officiers de gendarmerie, sortit par la *Porte de Secours*, tant on craignait le moindre contact avec la population, qui était accourue en foule pour assister à son départ, et s'embarqua sur un canot qui le conduisit à bord de la frégate, remorquée par un bateau à vapeur. En montant à bord, le Prince dit au sous-préfet qui lui exprimait le désir de le revoir en France comme citoyen : « Je ne pourrai y revenir que lorsque le lion de Waterloo ne sera plus debout sur la frontière. »

A cette occasion, M. E. Roch, qui a publié tous les documents relatifs à l'insurrection de Strasbourg, s'exprime ainsi : « Quoi qu'il en soit, le destin du jeune Napoléon-Louis semble commencer comme celui de son oncle a fini. Sans prétendre chercher des similitudes imaginaires, ce n'est pas néanmoins un rapprochement sans quelque intérêt, en regardant *l'Andromède* partir d'un port de France, de se souvenir du *Northumberland*, lorsqu'il s'éloigna d'une rade d'Angleterre ; les vaisseaux traversant tous deux l'océan Atlantique, pour aller, par des routes opposées, déposer deux hommes du nom de Napoléon aux deux extrémités de la terre, et de remarquer, comme un

de ces jeux du hasard qu'on pourrait, à la rigueur, prendre pour des enseignements, que le neveu de l'empereur avait choisi pour franchir la frontière de France le même mois qui avait vu son oncle poser le pied sur la terre de Sainte-Hélène (le 17 octobre 1815). »

On croirait maintenant que l'action du gouvernement envers l'auteur de l'insurrection est terminée; mais nous avons encore des mesures pusillanimes à faire connaître, des accusations à repousser. Le vaisseau a quitté le rivage français, et les organes du gouvernement font retentir bien haut la clémence royale. Le gouvernement, disent-ils, n'a pas voulu retenir le Prince en prison, même pendant quelques mois; il touchera dans quelques jours la terre hospitalière des États-Unis; mais le commandant de la frégate avait des ordres cachetés, qu'il ne devait ouvrir qu'au 32me degré de latitude, et qui lui enjoignaient de se rendre à Rio-Janeiro, de retenir le Prince prisonnier à bord, tout le temps qu'il resterait en rade, de ne permettre aucune communication avec la terre ferme, et de faire voile pour les États-Unis, après être resté quelque temps au Brésil. La frégate n'ayant aucune mission à remplir à Rio-Janeiro, il est clair que cette disposition du gouvernement a été prise dans le but d'obéir à deux craintes également puissantes : celle de

retenir le Prince en France, même prisonnier, et celle de le laisser libre avant la fin du procès; mais, pour paraître toujours magnanime, il cache même aux parents du Prince la destination véritable du vaisseau, sans s'inquiéter des alarmes qu'il allait causer à tant de familles; car on était persuadé en France que la frégate avait fait voile pour les États-Unis; et les quatre mois qui s'écoulèrent sans en recevoir des nouvelles, et les tempêtes qui avaient assailli ce navire au départ de Lorient avaient donné lieu à de sinistres présages (1).

Ce n'est pas là que s'est arrêté le manque de délicatesse du gouvernement : le Prince a été tenu au secret tout le temps qu'il a passé en France, et, lorsqu'il est emmené dans un autre hémisphère, la calomnie n'en poursuit pas moins ses mensonges. Les journaux ministériels osent avancer qu'il a promis de rester dix ans en Amérique : en France on a tâché de le rendre ridicule ; s'il revient, on s'efforcera de le rendre infâme. Il a été arraché au banc des accusés, mais on l'y accuse comme s'il était présent. Toute calomnie est permise pour atteindre un ennemi absent; et le jeune homme,

(1) Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que la peur seule a dicté la conduite du gouvernement à l'égard du Prince, c'est l'obstination qu'il met à vouloir lui faire quitter la Suisse.

au cœur pur, à l'âme élevée, est accusé d'avoir trempé dans le complot de Fieschi. (*Voir* l'acte d'accusation à la fin de la brochure.) Tous les faits sont dénaturés, et son caractère tellement défiguré, que l'honorable Me Parquin, quoique dévoué au gouvernement de Juillet, ne peut retenir son indignation en entendant les calomnies entassées sur le Prince absent, et s'écrie : « Monsieur l'avocat général ne veut pas que le Prince ait séduit, ait égaré, ait entraîné les accusés... quelle raison en donne-t-il? Le Prince est incapable d'exercer le moindre ascendant; c'est un homme vulgaire, que ses relations ne recommandaient pas, digne de peu de faveur et d'intérêt... Avez-vous réfléchi, monsieur l'avocat général? pensez-vous qu'il soit bienséant, bien convenable, de s'étendre, comme vous le faites, sur les faiblesses, sur les défauts, sur le caractère peu méritoire du Prince, quand il est absent? Faut-il que ce soit des accusés que vous preniez, non pas leçon, mais exemple de délicatesse dans les procédés? Et si la presse, l'inexorable presse, qui recueille tout, vous le savez, ne laissait point tomber vos étranges paroles, si elle les portait au-delà de l'Océan, si elle les transmettait à l'oreille du Prince, quelles plaintes celui-ci ne serait-il pas en droit d'exhaler! Votre gouvernement, vous dirait-

il, ne veut pas souffrir que je comparaisse devant ses tribunaux ; il m'en interdit l'accès, et, lorsque cédant à une contrainte, honorable dans son principe, mais à laquelle j'aurais voulu ne pas être soumis, je me suis expatrié, moi, au loin, il permet aux organes de la loi de m'injurier, de me diffamer ! On veut me perdre dans l'esprit de ces Français dont je porte la confiance et l'estime si haut ; une clémence qui se reconnaît à de pareils traits, qu'on la reprenne, je n'en veux pas. La vie avec l'opprobre ! la mort plutôt, mille fois la mort !... »

Après ces paroles sublimes de verve et de vérité, il ne nous reste plus rien à dire. On sait que le prince Napoléon est revenu en Europe, rappelé par des bruits inquiétants sur la santé de la reine Hortense, et qu'il a traversé l'océan et les polices continentales assez à temps pour recevoir la bénédiction de son illustre et malheureuse mère, à son lit de mort ; on sait aussi que le jury alsacien, entraîné, non, comme on l'a dit, par un sentiment de légalité violée, mais par la sympathie de toute la population pour la cause napoléonienne, a prononcé le verdict d'acquittement qui a renversé les doctrinaires et ébranlé le gouvernement.

Nous avons écrit, avec impartialité, les détails d'une entreprise qui nous a fortement émus. Notre seul but a été de faire connaître la

vérité, car la publicité est la seule ressource des opprimés : heureux ceux pour qui la relation exacte des faits est le plus bel éloge! Il n'entre pas dans nos vues de considérer l'*événement* du 30 octobre dans les rapports qu'il pourrait avoir avec l'avenir, il nous suffit d'avoir montré le prestige qu'avait encore sur les masses le nom de Napoléon; il nous suffit d'avoir montré que l'héritier de ce grand nom, s'il a de l'ambition, a du moins le courage de cette ambition, et que ce courage n'est pas le résultat d'un esprit exalté, mais la foi dans une cause populaire et la conscience de sa force. Enfin nous avons vu que le gouvernement français, tout en tâchant d'assoupir l'entreprise du Prince, a été obligé de reconnaître en lui la dynastie napoléonienne, puisqu'il a traité un de ses membres comme il avait traité la duchesse de Berri. Il a voulu assoupir un fait, et il a révélé un principe; il a voulu annuler un homme, et il a fait de cet homme le chef d'un parti et le point de ralliement de l'opposition. Nous avons parlé sans exagération, car nous ne sommes les apologistes de personne; mais nous avons voulu prouver que le prince Napoléon n'a pas démérité de sa patrie, et qu'il est un des dignes fils de notre belle France et le digne héritier de notre grand Empereur.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCE N° 1.

PROCLAMATIONS

DU PRINCE NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,

On vous trahit; vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire sont vendus à l'étranger.

Et par qui? Par les hommes qui ont profité de votre belle révolution, et qui en renient tous les principes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité, des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité et sans calme, enfin, un présent sans avenir que nous avons combattu depuis quarante ans?

En 1830, on imposa à la France un gouvernement sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces, ni l'armée française; tout ce qui a été fait sans nous est illégitime.

Un congrès national, élu par tous les citoyens, peut

seul avoir le droit de choisir ce qui convient le mieux à la France.

Fier de mon origine populaire, fort de quatre millions de voix qui me destinaient le trône, je m'avance devant vous comme représentant de la souveraineté du peuple.

Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, une voix nationale se fasse entendre ; il est temps qu'aux cris de la liberté trahie vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France ; ne voyez-vous pas que les hommes qui règlent nos destinées sont encore les traîtres de 1814 et de 1815, les bourreaux du maréchal Ney?

Pouvez-vous avoir confiance en eux?

Ils font tout pour complaire à la Sainte-Alliance; pour lui obéir, ils ont abandonné les peuples, nos alliés; pour se soutenir, ils ont armé le frère contre le frère; ils ont ensanglanté nos villes, ils ont foulé aux pieds nos sympathies, nos volontés, nos droits.

Les ingrats! ils ne se souviennent des barricades que pour préparer les forts détachés; méconnaissant la grande nation, ils rampent devant les forts et insultent les faibles. Notre vieux drapeau tricolore s'indigne d'être plus longtemps entre leurs mains! Français! que le souvenir du grand homme qui fit tant pour la gloire et la prospérité de la patrie vous ranime! Confiant dans la sainteté de ma cause, je me présente à vous, le testament de l'empereur Napoléon d'une main (1), son épée d'Austerlitz

(1) C'est au passage suivant du testament de l'Empereur que le Prince fait allusion.

Je lègue mon domaine privé (200 millions), moitié aux officiers et soldats qui restent des armées françaises qui ont combattu, depuis 1792 jusqu'en 1815, pour la gloire et l'indépendance de la nation (la répartition en sera faite au prorata des appointements d'activité), moitié aux villes et campagnes d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté, de Bourgogne, de l'Ile de France, de Champagne



de l'autre. Lorsqu'à Rome le peuple vit les dépouilles ensanglantées de César, il renversa ses hypocrites oppresseurs. Français, Napoléon est plus grand que César; il est l'emblème de la civilisation du XIXe siècle.

Fidèle aux maximes de l'empereur, je ne connais d'intérêt que les vôtres, d'autre gloire que celle d'être utile à la France et à l'humanité. Sans haine, sans rancune, exempt de l'esprit de parti, j'appelle sous l'aigle de l'empire tous ceux qui sentent un cœur français battre dans leur poitrine.

J'ai voué mon existence à l'accomplissement d'une grande mission. Du rocher de Sainte-Hélène, un rayon du soleil mourant a passé dans mon âme. Je saurai garder ce feu sacré, je saurai vaincre ou mourir pour la cause du peuple.

Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815, hommes de 1830, levez-vous! voyez qui vous gouverne, voyez

Forez, Dauphiné, qui auraient souffert de l'une ou l'autre invasion.

Il sera, de cette somme, prélevé un million pour la ville de Brienne et un million pour la ville de Méry. Viennent ensuite plusieurs dons particuliers.

300,000 francs aux officiers et soldats du bataillon de ma garde de l'île d'Elbe, actuellement vivants, ou à leurs veuves et enfants, au prorata des appointements, et selon l'état qui sera arrêté par mes exécuteurs testamentaires. Les amputés ou blessés grièvement auront le double. L'état en sera arrêté par Larrey et Emmery.

100,000 francs pour être répartis entre les proscrits qui errent en pays étrangers, Français, Italiens, ou Belges, ou Hollandais, ou Espagnols, ou des départements du Rhin, sur ordonnance de mes exécuteurs testamentaires.

200,000 francs pour être répartis entre les amputés ou blessés grièvement de Ligny, Waterloo, encore vivants, sur des états dressés par mes exécuteurs testamentaires, auxquels seront joints Cambronne, Larrey, Percy et Emmery. Il sera donné double à la garde, quadruple à ceux de l'île d'Elbe.

l'aigle, emblème de gloire, symbole de liberté, et choisissez! Vive la France! Vive la liberté!

Signé : NAPOLÉON.

A L'ARMÉE.

Soldats!

Le moment est venu de recouvrer votre ancienne splendeur! Faits pour la gloire, vous pouvez moins que d'autres supporter plus long-temps le rôle honteux qu'on vous fait jouer. Le gouvernement, qui trahit nos intérêts civils, voudrait aussi ternir notre honneur militaire. L'insensé! croit-il que la race des héros d'Arcole, d'Austerlitz, de Wagram, soit éteinte?

Voyez le lion de Waterloo encore debout sur nos frontières; voyez Huningue privé de ses défenses; voyez les grades de 1815 méconnus; voyez la Légion-d'Honneur prodiguée aux intrigants et refusée aux braves; voyez notre drapeau..... il ne flotte nulle part où nos armes ont triomphé! Voyez, enfin, partout trahison, lâcheté, influence étrangère, et écriez-vous avec moi : Chassons les barbares du Capitole! Soldats, reprenez ces aigles que nous avions dans nos grandes journées : les ennemis de la France ne peuvent en soutenir les regards; ceux qui vous gouvernent ont déjà fui devant elles! Délivrer la patrie des traîtres et des oppresseurs, protéger les droits du peuple, défendre la France et ses alliés contre l'invasion : voilà la route où l'honneur vous appelle; voilà quelle est votre sublime mission!

Soldats français, quels que soient vos antécédents, venez tous vous ranger sous le drapeau tricolore régénéré; il est l'emblème de vos intérêts et de votre gloire. La patrie divisée, la liberté trahie, l'humanité souffrante, la gloire en deuil comptent sur vous : Vous serez à la hauteur des destinées qui vous attendent.

Soldats de la république, soldats de l'empire, que mon nom réveille en vous votre ancienne ardeur. Et vous, jeunes soldats, qui êtes nés comme moi au bruit du canon de Wagram, souvenez-vous que vous êtes les enfants des soldats de la grande armée. Le soleil de cent victoires a éclairé notre berceau. Que nos hauts faits ou notre trépas soient dignes de notre naissance! Du haut du ciel, la grande ombre de Napoléon guidera nos bras, et, contents de nos efforts, elle s'écriera : « Ils étaient dignes de leurs pères! »

Vive la France! vive la liberté!

Signé : NAPOLÉON.

AUX HABITANTS DE STRASBOURG.

Alsaciens,

A vous l'honneur d'avoir les premiers renversé une autorité qui, esclave de la Sainte-Alliance, compromettait chaque jour davantage notre avenir de peuple civilisé! Le gouvernement de Louis-Philippe vous détestait particulièrement, braves Strasbourgeois, parce qu'il déteste tout ce qui est grand, généreux, national. Il a blessé votre honneur en cassant vos légions; il a froissé vos intérêts en consacrant les droits d'entrée, et en permettant l'établissement de douanes étrangères qui paralysent votre commerce.

Strasbourgeois vous avez mis la main sur vos blessures, vous m'avez appelé au milieu de vous pour qu'ensemble nous vainquions et mourions pour la cause du peuple. Guidé par vous et par les soldats, je touche enfin, après un long exil, le sol sacré de la patrie. Grâces vous en soient rendues! Alsaciens! mon nom est un drapeau qui doit vous rappeler de grands souvenirs;

et ce drapeau, vous le savez inflexible, devant *les partis et l'étranger*, ne s'incline que devant la majesté du peuple.

Honneur, patrie, liberté, voilà notre mobile et notre but. Paris, en 1830, nous a montré comment on renverse un gouvernement impie; montrons-lui, à notre tour, comment on consolide les libertés d'un grand peuple.

Strasbourgeois! demain nous marchons sur Paris pour délivrer la capitale des traîtres et des oppresseurs. Reformez vos bataillons nationaux qui effrayaient un gouvernement impopulaire; gardez pendant notre absence votre ville, ce boulevart de l'indépendance de la France, aujourd'hui le berceau de sa régénération. Que l'ordre et la paix règnent dans vos murs, et que le génie de la France veille avec vous sur vos remparts.

Alsaciens! avec un grand peuple on fait de grandes choses. J'ai une foi entière dans le peuple français.

Signé : NAPOLÉON.

Ces proclamations ont été répétées dans tous les journaux et M. E. Roch dit avec raison : « Il y avait, dans ces expressions, cette magie de parole, la plus grande puissance de Napoléon, et capable de ressusciter toute la magie des souvenirs. »

PIÈCE N° 2.

PREMIÈRE LETTRE DU PRINCE A SA MÈRE, DATÉE DE LA PRISON DE STRASBOURG, OU IL LUI ANNONCE SON ENTREPRISE MANQUÉE.

Ma chère mère,

Vous avez dû être bien inquiète de ne pas recevoir de mes nouvelles, vous qui me croyez chez ma cousine

mais votre inquiétude redoublera, lorsque vous apprendrez que j'ai tenté à Strasbourg un mouvement qui a échoué. Je suis en prison, ainsi que d'autres officiers : c'est pour eux seuls que je suis en peine ; car moi, en commençant une telle entreprise, j'étais préparé à tout. Ne pleurez pas, ma mère ; je suis victime d'une belle cause, d'une cause toute française ; plus tard on me rendra justice, et l'on me plaindra.

Hier dimanche, à six heures, je me suis présenté devant le 4e d'artillerie, qui m'a reçu aux cris de *Vive l'Empereur* : nous avions détaché du monde. Le 46e a résisté ; nous nous sommes trouvés pris dans la cour de la caserne. Heureusement, il n'y a pas eu de sang français répandu ; c'est ma consolation dans mon malheur ! Courage, ma mère ; je saurai soutenir jusqu'au bout l'honneur du nom que je porte.

M. Parquin est aussi arrêté. Faites copier cette lettre pour mon père, et contribuez à calmer son inquiétude. Charles a demandé à partager ma captivité ; on le lui a accordé. Adieu, ma chère mère ; ne vous attendrissez pas inutilement sur mon sort. La vie est peu de chose ; l'honneur et la France sont tout pour moi.

Recevez l'assurance de mon sincère attachement ; je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre tendre et respectueux fils,

Signé : NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Strasbourg, le 1er novembre 1836.

PIÈCE N° 3.

LETTRE DU PRINCE A SA MÈRE, ÉCRITE DE PARIS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE.

Ma chère mère,

Je reconnais à votre démarche toute votre tendresse pour moi ; vous avez pensé au danger que je courais, mais vous n'avez pas pensé à mon honneur, qui m'obligeait à partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'éprouve une douleur bien vive en me voyant séparé des hommes que j'ai entraînés à leur perte, lorsque ma présence et mes dépositions auraient pu influencer le jury en leur faveur. J'écris au roi pour qu'il jette sur eux un regard de bonté : c'est la seule grâce qui puisse me toucher.

Je pars pour l'Amérique ; mais, ma chère mère, si vous ne voulez pas augmenter ma douleur, je vous en conjure, ne me suivez pas ; l'idée de faire partager à ma mère mon exil de l'Europe serait, aux yeux du monde, une tache indélébile pour moi, et pour mon cœur cela serait un chagrin cuisant. Je veux, en Amérique, faire comme Achille Murat, me créer moi-même une existence : il me faut un intérêt nouveau pour pouvoir m'y plaire.

Je vous prie, ma chère mère, de veiller à ce qu'il ne manque rien aux prisonniers de Strasbourg ; prenez soin des deux fils du colonel Vaudrey, qui sont à Paris avec leur mère. Je prendrais bien facilement mon parti, si je savais que mes autres compagnons d'infortune auront la vie sauve ; mais avoir sur la conscience la mort de braves soldats, c'est une douleur amère qui ne peut jamais s'effacer.

Adieu, ma chère mère, recevez mes remerciements pour toutes les marques de tendresse que vous me donnez ; retournez à Arenemberg, mais ne venez pas me rejoindre en Amérique, j'en serais trop malheureux. Adieu. Recevez mes tendres embrassements ; je vous aime toujours de tout mon cœur.

Votre tendre et respectueux fils,

Signé : Napoléon-Louis Bonaparte.

PIÈCE N° 4.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE DU PORT-LOUIS, A M. O. BARROT, EN DATE DU 15 NOVEMBRE 1836.

..... Devant les lois, mes compagnons d'infortune sont coupables de s'être laissé entraîner, mais jamais, aux yeux du pays, il n'y eut plus de causes atténuantes en leur faveur. Je tins à ces officiers, le 29 au soir, le langage suivant : « Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du 9 août ; mais vous savez aussi qu'aucun parti existant aujourd'hui n'est pas assez fort pour le renverser, aucun assez puissant pour réunir tous les Français, si l'un d'eux parvenait à s'emparer du pouvoir. Cette faiblesse des partis vient de ce que chacun d'eux ne représente les intérêts que d'une seule classe de la société. Les uns s'appuient sur le clergé et la noblesse ; les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls. Dans cet état de choses, il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse

rallier tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France et non celui d'une faction ; c'est l'aigle de l'empire. Sous cette bannière qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe qui puisse être expulsée ; elle représente les intérêts et les droits de tous. L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français ; quatre fois son autorité reçut la sanction populaire. En 1804, l'hérédité, dans la famille de l'empereur, fut reconnue par quatre millions de votes : depuis le peuple n'a plus été consulté. Comme l'aîné des neveux de la famille impériale, je puis donc me considérer comme l'un des représentants de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'empire, parce que depuis vingt ans, les idées, les besoins de la France ont dû changer ; mais un principe ne peut pas être annulé par des faits ; il ne peut l'être que par un autre principe. Or, ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la Chambre des 219 de 1830 qui peuvent rendre nul le principe de l'élection populaire de 1804. Le système napoléonien consiste à faire marcher la civilisation sans désordre et sans excès, à donner l'élan aux idées, tout en développant les intérêts matériels, à raffermir le pouvoir en le rendant respectable, à discipliner les masses d'après les facultés intellectuelles, enfin à réunir autour de l'autel de la patrie les Français de tous les partis, en leur donnant pour mobile l'honneur et la gloire. Remettons, leur dis-je, le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos drapeaux et la stabilité dans nos institutions. Eh quoi ! m'écriai-je enfin, les princes de droit divin trouvent bien des hommes qui meurent pour eux, dans le but de rétablir des abus et des priviléges ; et moi, dont le nom représente la gloire, l'honneur, les droits du peuple français, mourrai-je donc seul dans l'exil ! — Non, m'ont répondu mes braves compagnons d'infortune, vous ne mourrez pas seul ; nous

mourrons avec vous, ou nous vaincrons ensemble pour la cause du peuple français ! »

Vous voyez donc, Monsieur, que c'est moi qui les ai séduits, entraînés, en leur parlant de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs français. Ils me parlèrent de leurs serments ; je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient juré fidélité à Napoléon II et à sa dynastie : « L'invasion seule, leur dis-je, vous a délié de vos serments ? Eh bien ! la force peut rétablir ce que la force seule a détruit.

PIÈCE N° 5.

Citadelle de Port-Louis, 19 novembre 1836.

Mon cher M....,

Je ne veux pas quitter l'Europe sans venir vous remercier des généreuses offres de service que vous m'avez faites dans une circonstance bien malheureuse pour moi. J'ai reçu votre lettre à la prison de Strasbourg, je n'ai pu vous répondre avant aujourd'hui. Je pars le cœur déchiré de n'avoir pas pu partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'aurais voulu être traité comme eux. Mon entreprise ayant échoué, mes intentions ayant été ignorées, mon sort ayant été, malgré moi, différent de celui des hommes dont j'avais compromis l'existence, je passerai, aux yeux de tout le monde, pour un fou, un ambitieux, un lâche.

Avant de mettre le pied en France, je m'attendais bien, en cas de non réussite, aux deux premières qualifications. Quant à la troisième, elle est par trop cruelle !

J'attends les vents pour partir, sur la frégate *l'Andromède*, pour New-York : Vous pouvez m'y écrire *poste restante*. Je saurai supporter ce nouvel exil avec résignation ; mais ce qui me désespère, c'est de laisser dans les fers des hommes auxquels le dévouement à la cause napoléonienne a été si fatal. J'aurais voulu être la seule victime.

Adieu ; mon cher M.*** ; bien des choses de ma part à madame ***. Je n'oublierai jamais les marques si touchantes que vous m'avez données de votre amitié pour moi.

Je vous embrasse de cœur,

Signé : NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

P. S. Il est faux qu'on m'ait demandé le moindre serment de ne plus revenir en Europe.

PIÈCE N° 6.

EXTRAIT DE L'ACTE D'ACCUSATION.

Des divers membres de la famille Bonaparte, bannis à la suite des événements de 1814 et de 1815, les deux fils de l'ancien roi de Hollande semblent avoir été ceux qui ont nourri avec le plus de force l'espoir chimérique de reprendre, en France, la place de l'homme qui a jeté tant de gloire sur leur nom.

Fixés à peu de distance de nos frontières, à proximité de l'Italie, ils semblaient avoir choisi pour demeure le point qui les mettait le plus à portée de suivre et d'ap-

précier les événements qui pourraient leur offrir le plus de chances de réaliser leurs dessins. (1)

Ces espérances, dont le calme dans lequel s'écoulèrent les dernières années de la restauration avait attiédi la chaleur, se réveillèrent avec une intensité nouvelle au moment de la révolution de juillet, et au bruit des commotions qui semblaient devoir ébranler le sol de la vieille Europe.

Les mouvements qui éclatèrent à cette époque en Italie paraissent avoir appelé surtout leur attention. Ce pays avait fait partie de l'ancien empire français; c'était le théâtre duquel leur oncle s'était annoncé pour la première fois au monde; leur origine, leur nom étaient Italiens, puis l'Italie, c'était pour eux le chemin de la France; c'était aussi celui du pouvoir. Aussi les vit-on, dès les premiers symptômes des troubles qui se manifestèrent dans cette contrée, s'y jeter tous deux avec la ferme volonté d'y donner de la consistance. Ce premier essai fut malheureux : L'un mourut à la peine; l'autre, accablé par la maladie, épuisé par la souffrance, dut pour la seconde fois la vie à sa mère. L'expérience et le souvenir du malheur ne lui furent point toutefois d'assez grands maîtres. La générosité dont dès lors, et dans des circonstances difficiles, le gouvernement français fit preuve à son égard, n'eut point davantage de fruits. (2) Une deuxième fois il devait être l'objet d'un acte de clémence appelé à prendre part dans les plus belles pages de l'histoire contemporaine.

(1) La reine Hortense vint en Suisse en 1816; ses deux fils avaient, l'un dix ans, l'autre sept; et ils étaient, suivant M. l'avocat général, déjà conspirateurs!

(2) On sait que la reine Hortense passa par Paris incognito en 1831, et que c'est elle-même qui fit avertir le roi de son passage en France, que le gouvernement ignorait complètement. C'est donc elle qui fit preuve de générosité.

Dès le mois de mai 1832, il cherche de nouveau à s'emparer de la scène ; le jeune soldat, dont l'épée venait d'être brisée en Italie, se saisit de la plume ; aux tentatives du guerrier succèdent celles du législateur. Louis Bonaparte publie ses *Rêveries politiques* ; il les fait suivre d'un projet de constitution.

Les *Rêveries* contiennent la pensée que la France ne saurait être régénérée que par des hommes du sang de Napoléon, et qu'à eux seuls il pouvait appartenir de concilier les exigences des idées républicaines avec celles de l'esprit guerrier. La constitution répond aux promesses du préambule ; Elle est démocratique ; plusieurs de ses dispositions semblent écrites sous des inspirations saint-simoniennes ; en même temps elle porte, dans son 1er article, que la république aura un empereur, et dans son dernier, comme pour empêcher que l'on ne prît de nouveau le change sur l'acception du mot, que la garde impériale sera rétablie.

Des lames de sabre, saisies à Strasbourg avant l'événement du 30 octobre, et sur lesquelles se trouvent l'aigle et les mots *garde impériale*, prouvent que Louis Bonaparte n'a point cessé de songer sérieusement à l'accomplissement de la disposition finale du pacte qu'il voulait octroyer.

Il est à remarquer qu'à l'époque de cette publication, le jeune duc de Reichstadt vivait encore ; mais on ne saurait oublier en même temps qu'il était atteint d'une maladie mortelle, et qui laissait sans doute à ses héritiers, moins qu'à tout autre, l'espoir d'une guérison. Tout donne lieu de croire que, sous le voile de l'esprit de famille, Louis Bonaparte cherchait à faire valoir un intérêt plus intime encore, qui lui était entièrement personnel. (1)

(1) A-t-on jamais vu sortir une accusation aussi infâme de la

Les faits qui ont suivi viennent entièrement à l'appui de ces assertions. Depuis 1832, tous les efforts de Louis Bonaparte tendent à appeler sur lui l'attention. Il publie de nouvelles brochures ; l'une contient des considérations sur l'état politique et militaire de la Suisse ; l'autre (1) s'adresse à l'artillerie, à l'arme dans laquelle Napoléon avait servi ; de nombreux envois en sont faits en France ; plus tard une main amie trace son histoire dans la *Biographie des Hommes du Jour*. On en tire de nombreux exemplaires. (2)

D'un autre côté, il cherche à nouer des liaisons avec les mécontents, toujours si nombreux dans un pays profondément sillonné par de grandes révolutions, et à la suite du déclassement opéré par elles. Il recrute des adhérents dans toutes les classes de la société.

Les militaires surtout sont l'objet de ses prévenances ; en tous lieux il les recherche, il court au devant d'eux, il les réunit dans des banquets, il parle avec enthousiasme du temps de l'empire ; il utilise, en un mot, autant qu'il est en son pouvoir, le prestige qui s'attache toujours, quel que soit d'ailleurs le caractère de la personne, à un nom illustre ou à une grandeur déchue.

Du reste, pendant long-temps, ses projets n'ont rien de fixe et de déterminé ; il saisit avec avidité tous les bruits

bouche d'un ministère public ! Le prince Napoléon, qui a versé des larmes de sang sur la mort du duc de Reichstadt, se réjouir d'un malheur qui frappait si douloureusement tous les membres de sa famille !...

(1) Ce que M. l'avocat général nomme *l'autre brochure* est un ouvrage de 500 pages, contenant 30 lithographies, ouvrage de science et produit d'un travail de plusieurs années.

(2) Huit mille exemplaires furent vendus pendant le procès, et de nombreuses contrefaçons furent faites à l'étranger.

prochains ; il pense qu'au milieu du désordre il pourra se créer la place qu'il ambitionne.

Un horrible crime doit se commettre, de sourdes rumeurs, que l'on entend toujours à l'approche des grandes catastrophes, l'annoncent long-temps d'avance : il attend le moment ; près de lui se trouvent les accusés Persigny et Gricourt, que l'on verra plus tard prendre une part si active à l'attentat du 30 octobre.

Plus tard viennent aussi à se troubler les relations de paix qui existent depuis long-temps entre la France et un pays voisin, exploité par toutes les passions haineuses ; le conflit semble acquérir un caractère sérieux. Louis-Bonaparte veut profiter de la circonstance : c'est la Suisse qui doit être le point de départ du mouvement qu'il cherche à organiser

Mais la Providence veille sur les jours du roi, la raison reprend sa place dans les conseils d'une nation si souvent renommée par sa sagesse ; il faut tourner d'un autre côté ses espérances, et c'est ce que fait Louis Bonaparte, C'est vers l'armée que se portent ses regards ; c'est à une révolution militaire qu'il songe ; il se rappelle les cohortes prétoriennes ; les souvenirs du 18 brumaire et du 20 mars appartiennent à sa famille ; une révolution militaire vient d'éclater en Espagne, une autre en Portugal. Il espère que celle qu'il veut diriger sera aussi heureuse ; il se nourrit d'ailleurs de l'espoir commun aux conspirateurs de toutes les époques ; il aime à penser que ce que le petit nombre aurait osé tenter serait approuvé par beaucoup et souffert par tous.

Toutefois, un point d'appui lui manque encore ; il lui faut le concours d'un chef de corps. L'homme nécessaire lui apparaît dans la personne d'un colonel d'artillerie, en garnison à Strasbourg, et connu par l'influence qu'il

exerce sur son régiment : tous les moyens de séduction qui sont en son pouvoir, Louis Bonaparte les met en usage ; il triomphe bientôt de la molle résistance qui lui est opposée. Il acquiert la confirmation de ce triomphe, le 26 octobre au matin, dans une auberge du Val d'Enfer (1).

Dans la soirée du 28, il arrive à Strasbourg ; les divers conjurés, qui n'habitaient point la ville, *y étaient accourus de toutes parts ;* c'est le 30 octobre qu'éclatent les attentats sur lesquels il appartient à la justice de prononcer.

PIÈCE N° 7.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE DE NEW-YORK A M***.

30 avril 1837.

Maintenant je vous dois une explication des motifs qui m'ont fait agir. J'avais, il est vrai, deux lignes de conduite à suivre ; l'une, qui, en quelque sorte, dépendait de moi ; l'autre des événements. En choisissant la première, j'étais, comme vous le dites fort bien, un moyen : en attendant la seconde, je n'étais qu'une ressource. D'après mes idées, ma conviction, le premier rôle me semblait bien préférable au second. Le succès de mon entreprise m'offrait les avantages suivants : je faisais, par un coup

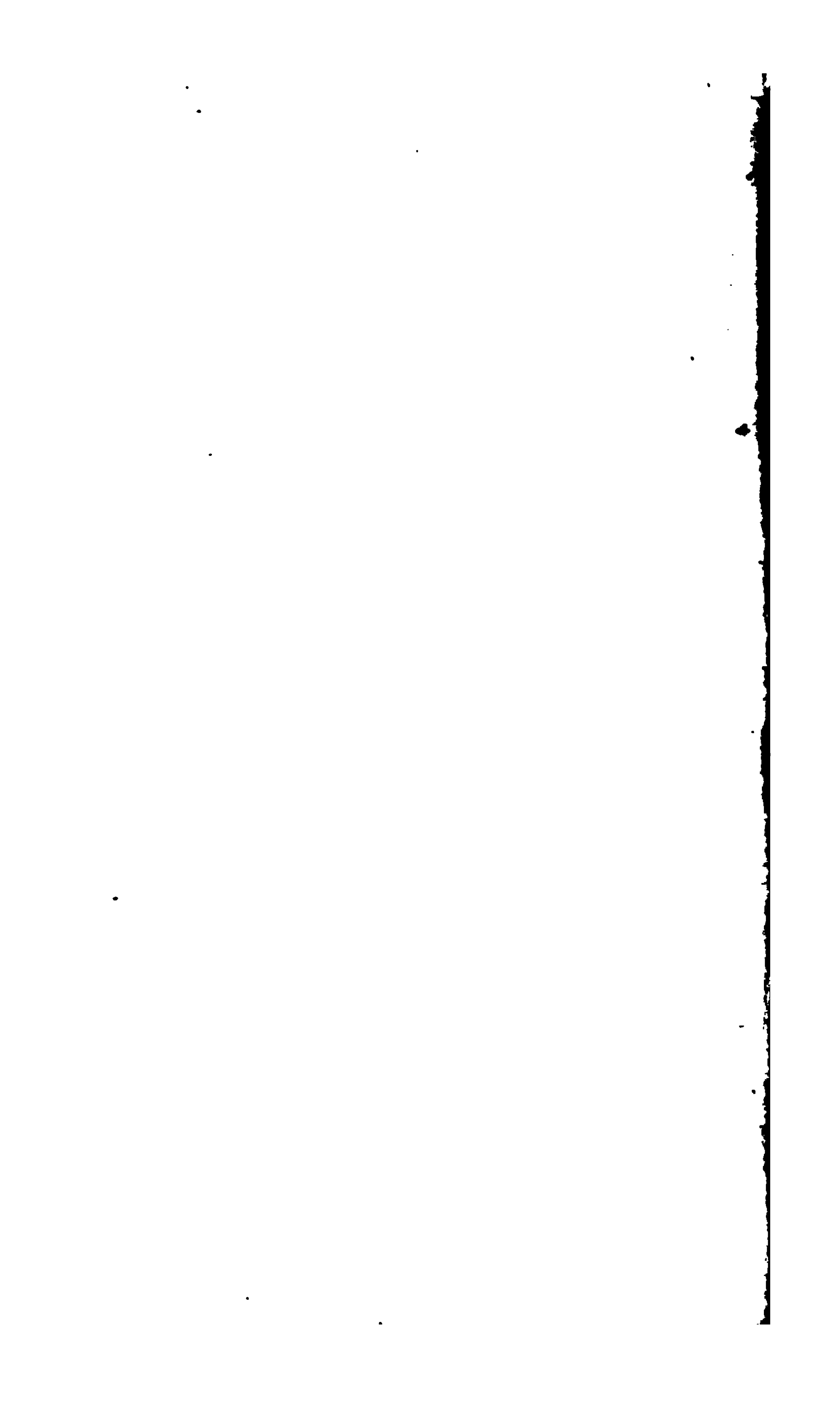
(1) Comment le ministère public a-t-il pu être si mal informé ? puisque le Prince n'avait vu personne dans cet endroit avant l'affaire de Strasbourg.

de main, en un jour, l'ouvrage de dix années, peut-être; réussissant, j'épargnais à la France les luttes, les troubles, les désordres d'un bouleversement qui arrivera, je crois, tôt ou tard. « L'esprit d'une révolution, dit M. Thiers, se compose de passions pour le but, et de haine pour ceux qui font obstacle; » ayant entraîné le peuple par l'armée, nous aurions eu les nobles passions sans la haine; car la haine ne naît que de la lutte entre la force physique et la force morale. Personnellement, ensuite, ma position était claire, nette, partant facile. Faisant une révolution avec quinze personnes, si j'arrivais à Paris, je ne devais ma réussite qu'au peuple, et non à un parti; arrivant en vainqueur, je déposais, de plein gré, sans y être forcé, mon épée sur l'autel de la patrie; on pouvait alors avoir foi en moi; car ce n'était plus seulement mon nom, c'était ma personne qui devenait une garantie. Dans le cas contraire, je ne pouvais être appelé que par une fraction du peuple, et j'avais pour ennemis, non un gouvernement débile, mais une foule d'autres partis, *eux aussi peut-être nationaux.*

D'ailleurs, empêcher l'anarchie est plus facile que de la réprimer; diriger les masses est plus facile que de suivre leurs passions. Arrivant comme ressource, je n'étais qu'un drapeau de plus jeté dans la mêlée, dont l'influence, immense dans l'agression, eût peut-être été impuissante pour rallier. Enfin, dans le premier cas, j'étais au gouvernail, sur un vaisseau qui n'a qu'une seule résistance à vaincre; dans le second cas, au contraire, j'étais sur un navire battu par tous les vents, et qui, au milieu de l'orage, ne sait quelle route il doit suivre. Il est vrai qu'autant la réussite de ce premier plan m'offrait d'avantages, autant le non succès prêtait au blâme. Mais, en entrant en France, je n'ai pas pensé au rôle que me ferait

une défaite ; je comptais, en cas de malheur, sur mes proclamations comme testament, et sur la mort comme un bienfait. Telle était ma manière de voir....

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.



JOSEPH NAPOLÉON,

JUGÉ

PAR SES CONTEMPORAINS.

TOUT POUR LE PEUPLE FRANÇAIS.

Seconde Édition.



LIBERTÉ, HONNEUR ET PATRIE.

PARIS,

LEVAVASSEUR, LIBRAIRE, RUE DE CHOISEUL, N° 9,

BOUSQUET, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DES PROUES.

ROUANET, LIBRAIRE, RUE VERDELET;

1833.

PARIS.—IMPRIMERIE DE CARPENTIER-MÉRY
Rue Grainée, n. 15, près S.-Eustache

UN MOT.

Il a paru, il y a quelque temps, une Biographie de JOSEPH-NAPOLÉON BONAPARTE. Cette édition, tirée à dix mille exemplaires ayant été épuisée, et de nombreuses demandes nous étant adressées de toutes les provinces de France, nous nous sommes empressés de répondre aux désirs du public patriote; nous publions une seconde édition de cette Biographie, reproduite seulement dans ses parties les plus intéressantes, mais enrichie d'une foule d'extraits authentiques que nous avons empruntés à des ouvrages fort estimés. Leurs auteurs sont des hommes nationaux et d'élite dont la France ne récusera pas les nobles témoignages. Les noms de Bernardin de Saint-Pierre, du général Foy, de Stanislas Girardin, de Lamarque, d'Abel-Hugo, du maréchal Jourdan donnent du poids à leurs assertions, et feront tomber ces ridicules calomnies qu'on a répandues sur le caractere d'un roi honnête homme, dont les royaumes de Naples et d'Espagne regrettent aujourd'hui le pouvoir paternel, et que la République des États-Unis honore d'une estime profonde, ainsi que le peuple anglais d'aujourd'hui.

Ce qui recommande la Famille de Napoléon aux sympathies populaires, c'est que les rois alliés la persécutent depuis la chûte de l'Empereur, et qu'ils protegent la Famille des Bourbons, celle-ci

comme représentant le principe du Droit Divin, l'autre le principe de la Souveraineté du Peuple. Les Bourbons ont toujours travaillé pour l'étranger, les Napoléons pour la France. La Nation ne l'a pas oublié : elle ne l'oubliera jamais.

Nous ajoutons à ces extraits des lettres de JOSEPH qui le feront mieux connaître et mieux apprécier encore. Celle qui est adressée à M. de Cormenin traite de la liberté de la presse, la plus précieuse de nos conquêtes révolutionnaires. Nos journaux de l'opposition les plus aimés et les plus avancés en fait de principes n'ont jamais rien dit d'aussi absolu, en faveur de cette précieuse prérogative des peuples libres.

On verra dans l'ensemble de ces détails ce que fut Joseph comme citoyen, représentant, orateur, capitaine, ambassadeur, roi philosophe, proscrit et cultivateur, toujours ami des institutions populaires. Il fut l'intime confident des projets patriotiques de son frère, l'Empereur Napoléon, pour l'avenir de la France. Il fut plus encore, *son meilleur ami.*

JOSEPH NAPOLÉON,

JUGÉ

PAR SES CONTEMPORAINS.

Joseph Napoléon Bonaparte, est né à Corté, dans l'île de Corse, en 1768. Son père, député par les États de cette province à Paris, l'emmena sur le continent et le plaça au collége d'Autun en Bourgogne, où il fit ses études avec beaucoup de distinction.

Il se destinait au service militaire; mais il céda à la dernière volonté de son père, mort à Montpellier à la fleur de son âge, et retourna en 1785 dans son pays natal. En 1792, il se trouvait membre de l'administration du département dont le fameux Paoli était le président.

Les Anglais, profitant des troubles de la France, et s'étant rendus maîtres de l'île, Joseph se retira sur le continent et s'y maria en 1794 à l'une des filles de M. Clari, mort en 1791, un des plus riches capitalistes de Marseille.

Joseph avait suivi son frère dans la campagne d'Italie, en 1796. Le général Bonaparte, voulant faire la paix avec le roi de Sardaigne, le fit partir du Piémont, pour en démontrer la nécessité au Directoire.



Nommé ministre plénipotentiaire à Rome, puis ambassadeur extraordinaire, il entama directement avec le pape Pie VI une négociation par laquelle S. S. devait employer, pour porter les Vendéens à la paix, tous les moyens d'autorité et de persuasion que la confiance de ces peuples donnait au chef visible de l'église catholique.

On sait qu'à Rome, la résidence des envoyés des grandes puissances jouit du droit d'asile, ainsi que la plupart des églises : ce droit fut méconnu et l'un des généraux français, qui se trouvait avec l'ambassadeur, le général Duphot fut tué à ses côtés, tandis qu'il protégeait les patriotes romains aux prises avec les troupes papales.

L'ambassadeur n'ayant pas reçu les satisfactions qui lui étaient dues, partit pour Paris, où le gouvernement approuva complètement sa conduite et lui proposa l'ambassade de Prusse; mais Joseph, nommé membre du Conseil des Cinq-Cents, préféra répondre à la confiance de ses concitoyens, en entrant au Corps législatif. Il s'y fit remarquer par beaucoup de sens et de modération. Peu de jours après, il fut nommé secrétaire au Conseil des Cinq-Cents.

Sous le Consulat, il fut membre du conseil d'État. Chargé avec MM. Rœderer et de Fleurieu de terminer les différens qui existaient entre la France et les États Unis d'Amérique, il fut l'un des négociateurs du traité du 30 novembre 1800, qui fut signé à sa terre de Morte-Fontaine.

Le 9 février 1801, il signa à Lunéville, avec le

comte de Cobenzel le traité de paix entre la France et l'Autriche.

Les intérêts de la République furent défendus avec beaucoup d'habileté par Joseph : une suspension d'armes, conclue en Italie par les généraux en chef, avait laissé Mantoue au pouvoir des Autrichiens, et une convention, signée à Lunéville par les plénipotentiaires, mit l'armée française en possession de cette place importante.

C'est au sujet de cet incident remarquable des négociations que Moreau, général en chef de l'armée du Rhin, écrivit à Joseph : « Citoyen ministre, recevez mon compliment pour la manière » dont vous avez assiégé et pris Mantoue, sans quitter Lunéville. » *Revue des Deux-Mondes*, ABEL HUGO.

Le traité d'Amiens fut signé le 25 mars 1802. Joseph y défendit également avec une grande dignité l'honneur et les droits de la France. Il exprima le premier l'idée d'un concert entre les puissances contractantes, la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, pour la destruction du système de piraterie par lequel, à la honte des grandes puissances de la chrétienté, les petites sont impunément vexées par les États barbaresques. Cette généreuse pensée se trouve énoncée dans une lettre de Joseph à son frère, alors premier consul, qui l'adopta.

En 1803, il fut nommé sénateur et membre du grand Conseil de la Légion-d'Honneur.

Le concordat avec la cour de Rome fut signé par Joseph, par l'abbé Besnier, depuis évêque d'Orléans, et par le ministre de l'intérieur Cretet. Les cardinaux Caselli, Spina et Gonsalvi signèrent pour le Saint-Siége. La paix de l'Église se trouva ainsi consolidée,

les libertés de l'Église gallicane respectées et le volcan, attisé par le fanatisme dans les départemens de l'Ouest, éteint.

Presque à la même époque fut signé avec l'Autriche, la Russie, la Prusse, la Bavière, le traité de garantie relatif aux changemens politiques survenus dans l'Empire germanique. Joseph eut les pouvoirs de la France.

En 1804, le camp de Boulogne était formé : Napoléon désira que son frère en fît partie : Celui-ci accepta le commandement du 4ᵉ régiment de ligne.

Le sénat et le peuple Français, en appelant Napoléon à l'Empire, déclarèrent Joseph et ses enfans héritiers du trône, à défaut d'enfans de Napoléon; et, à défaut de descendans de Joseph, Louis Bonaparte et ses descendans.

Quatre millions de votes consacrèrent l'hérédité du pouvoir national dans la famille impériale. Sur toute la surface de l'Empire il ne se rencontra que 2579 voix négatives. — La France était si heureuse!...

La couronne de Lombardie lui fut offerte dans la même année; il la refusa, ne voulant pas renoncer aux nouveaux liens politiques qui l'unissaient à la France, ni contracter des engagemens qui lui semblaient onéreux pour la Lombardie.

La couronne de fer fut offerte à Joseph ; il la refusa. Républicain par conviction, il croyait trop aux droits des peuples, pour ne pas croire un peu aux devoirs des rois.

Général Foy, *Guerre de la Péninsule*, t. 4.

Joseph resta à la direction des affaires à Paris, durant la campagne d'Austerlitz. Peu de jours après cette

bataille, il reçut de l'Empereur l'ordre d'aller en Italie prendre le commandement de l'armée destinée à envahir le royaume de Naples, dont les souverains avaient rompu le traité qui les liait avec la France. 14 mille Russes et 12 mille Anglais s'étaient réunis aux troupes napolitaines. Le 8 février 1806, 40 mille Français entrèrent dans ce royaune. Joseph, à la tête du corps du centre, arriva à Capoue qui, après avoir fait mine de se défendre, ouvrit ses portes. 8 mille hommes y furent faits prisonniers de guerre.

Les Anglais et les Russes ayant opéré leur retraite, le roi Ferdinand s'était embarqué pour la Sicile, après avoir nommé à Naples une régence qui envoya des commissaires au quartier-général de l'armée Française.

SOUVENIRS DE NAPLES.

Joseph fit son entrée à Naples le 15 février 1806.

Le peuple le reçut comme un libérateur. Il profita de ces dispositions en continant dans les fonctions publiques la plupart de ceux qui les remplissaient. Après avoir organisé une administration provisoire dans la capitale, voulant reconnaître par lui-même l'état du royaume, et s'assurer de la possibilité d'une tentative sur la Sicile, il se mit en marche avec un corps d'élite commandé par le général Lamarque.

Ce fut durant ce voyage que Joseph apprit que l'Empereur l'avait reconnu roi de Naples, et que les autres souverains du continent de l'Europe étaient disposés à le reconnaître prochainement.

Il rentra dans la capitale où l'attendait une députation du Sénat français qui, le félicitant sur son avènement au trône de Naples, se félicitait aussi de le conserver comme grand électeur et prince français. C'étaient : MM. le maréchal Pérignon, le général Férino, le comte Rœderer. Ce dernier accepta le ministère des finances et profita habilement de l'appui que lui donnait le roi pour les reconstituer sur des bases nouvelles, et établir un crédit public qui s'est maintenu malgré les changemens survenus depuis cette époque.

M. le maréchal Jourdan avait été nommé par l'Empereur gouverneur de Naples avant l'avènement du roi qui le conserva dans les mêmes fonctions.

Joseph nomma un conseil d'État composé d'un grand nombre de personnes qui lui furent indiquées par l'opinion publique, sans distinction de naissance, ni de parti ; un ministère où les avocats les plus célèbres se trouvèrent les collègues des barons de la plus haute naissance.

Toutes les améliorations dont il avait senti le besoin et la possibilité, dans ses conversations avec des hommes de toutes les classes du peuple, dans la longue tournée qu'il venait de faire, il annonça la volonté de les établir avec calme et maturité. Il divisa son conseil, et laissa à chaque comité le soin de préparer les amélio-

rations possibles, leur donnant pour exemple la révolution française dont ils étaient appelés à recueillir les fruits.

Joseph, occupé à réunir les moyens nécessaires pour réduire Gaëte, se porta devant cette place et fit diriger sur le même point une flotille de chaloupes cannonières qu'on était parvenu à construire, armer et équiper, visita les tranchées et les batteries les plus avançées. Il reconnut la place où le brave Valogne, général de génie, venait d'être tué, et ordonna la construction immédiate d'un monument en sa mémoire.

Le 7 juillet le roi retourna sous Gaëte, accompagné du général de génie Campredon et du général d'artillerie Dulauloy; et, en sa présence, 80 pièces d'artillerie commencèrent un feu dont l'effet fut tel, que le 18 deux brèches étaient praticables; et déjà le maréchal Masséna faisait ses dispositions pour l'assaut, lorsque la garnison de 7000 hommes proposa une capitulation qui fut signée le même jour.

Le roi, avant de retourner à Naples, se montre encore dans les provinces, interroge les peuples sur leurs besoins, sévit contre quelques fonctionnaires prévaricateurs, inspire partout la confiance, et obtient un triomphe plus certain que celui qui est commandé par la force.

Éclairé par la connaissance personnelle qu'il venait d'acquérir sur l'état du peuple, sur ses besoins et ses désirs, il ne lui fut pas difficile de persuader aux conseillers d'état qu'il avait nommés dès les premiers jours de son arrivée, qu'il fallait chercher le bien particulier

de chaque classe de la société dans la satisfaction de toutes.

Ainsi le bien de la nation ne fut acheté ni par le sang, ni par les larmes, ni par la misère subite d'aucun individu. *Tout fut fait pour le peuple.* Les prisons encombrées de malheureux qui y languissaient depuis un grand nombre d'années furent vidées; des routes praticables aux voitures furent ouvertes jusqu'à Reggio, d'une extrémité du royaume à l'autre. De temps immémorial les voyages des rois étaient une charge pour les peuples, par les droits attachés à chaque officier de la maison royale : ces droits furent abolis.

Des chefs de bandes, réconciliés avec le nouveau gouvernement par l'opinion des habitans, furent souvent admis à des entretiens particuliers avec le roi, qui n'a jamais eu à s'en repentir. Un de ces chefs ayant résolu de passer à son service, et de lui montrer une confiance égale à la sienne, sachant que ce prince était attendu à Salerne avec un corps considérable de troupes, fait ranger en bataille ses gens sur la route. Le roi, accompagné seulement de quelques officiers, arrive bien avant sa garde. Il est complimenté par le colonel, passe en revue sa troupe qui lui prête serment : elle fraternise avec l'escorte du roi, entre avec elle dans Salerne, et devient le noyau d'un régiment napolitain.

Les crimes particuliers cessèrent dès qu'une administration paternelle s'occupa des plus malheureux, et que loin de les avilir, elle sut les annoblir par le travail.

Le roi voulut visiter la maison où était né Le Tasse,

à Sorrento; on n'arrivait à cette ville qu'à cheval, au bord des précipices. Le roi ordonna la réunion de toutes les éditions de ce poète célèbre dans cette même maison, sous la garde de son descendant le plus direct, auquel il alloua un traitement. Il ordonna aussi la confection d'une route pour y arriver. Il aimait les arts de passion, et il s'en montra toujours le protecteur le plus zélé. Voici une anecdote racontée par Bernardin de Saint-Pierre lui-même qui fait honneur aux sentimens de Joseph.

Un de mes souscripteurs m'invita, il y a environ un an et demi, à le venir voir à sa campagne. C'est un jeune père de famille dont la physionomie annonce les qualités de l'âme. Il réunit en lui toutes celles qui distinguent le fils, le frère, l'époux, le père et l'ami de l'humanité. Il me prit en particulier, et me dit : « Il y a cinq ans que » nous ne nous sommes vus. Je n'en ai pas moins conservé le désir » de vous être utile. Ma fortune, *que je dois à la nation*, m'en donne » aujourd'hui les moyens. Je n'en peux faire un meilleur usage, » qu'en vous en offrant une petite portion. Ajoutez à mon bonheur, » en me donnant les moyens de contribuer au vôtre : Je vous prie » d'accepter deux mille écus de pension, avec un titre ou sans » titre, comme vous le voudrez; je ne veux pas gêner votre liberté » nécessaire à vos travaux, je ne désire que vous la conserver. » — « Et moi, lui répondis-je, permettez que je ne vous sois attaché » que par les liens de la reconnaissance. » Ce philosophe *si digne du trône, si quelque trône était digne de lui*, est le prince Joseph Napoléon-Bonaparte.

Bernardin de St-Pierre, *préface de Paul et Virginie*.

L'étiquette la plus sévère réglait tout au palais autrefois; le souverain n'était accessible qu'à un très-petit nombre de favoris. Sentant la nécessité de beaucoup voir, de beaucoup entendre, et ne craignant pas de laisser pénétrer ses plus secrètes pensées, et de

mettre à profit tous les momens de la journée, Joseph ouvrit le palais à tout le monde.

Dans ses voyages, le Roi s'entretient avec tous les habitans. Il a de la grâce dans sa personne; il parle avec facilité; il a le bon esprit de dire aux gens ce qui peut leur être agréable, et le talent de le bien dire. Il assure à ceux qui ne sont pas nobles qu'il a détruit et qu'il détruira tous les droits féodaux qui pèsent sur le pauvre peuple; que le mérite seul aura droit aux emplois; qu'il s'occupe de former un corps de nation et de créer un esprit national.

Journal de STANISLAS GIRARDIN.

Joseph présidait lui-même le conseil d'État. Quoiqu'il n'y eût alors d'autre loi constitutive que sa propre volonté, il n'adopta jamais un décret qu'il n'eût été approuvé par la majorité des voix. Il parlait l'italien avec facilité, et profitait de cet avantage pour développer et soutenir les nouvelles théories dont l'expérience avait démontré en France la bonté.

A l'arrivée du roi Joseph à Naples, les revenus publics ne s'élevaient qu'à sept millions de ducats; ils furent portés à quatorze millions.

La dette publique était de cent millions: cinquante millions furent payés et les moyens d'extinction des autres cinquante millions assurés. Tous les genres de prospérité étaient préparés; mais Joseph était appelé à d'autres destinées.

Il nous a paru convenable de citer, à la suite de ces détails, deux lettres d'un illustre patriote, le général Lamarque, qui font le plus grand honneur au caractère et au génie de Joseph, dont l'une résume admirablement les bienfaits de sa royale administration à

Naples. Elle avait laissé dans l'âme citoyenne du général une impression d'autant plus profonde qu'il écrivait cette lettre à vingt ans de distance, sous la restauration, alors que l'éloge ne pouvait être que l'expression de la vérité et d'une haute conviction envers un proscrit lâchement calomnié. Le général Lamarque est mort fidèle à ses principes populaires, et ses funérailles civiques, hommage d'un peuple entier, donnent encore plus d'autorité à ses assertions si brillamment énergiques. Voici la copie de ces deux lettres.

Lettre du lieutenant-général Lamarque au comte de Survilliers.

Paris, 27 mars 1824.

A MONSIEUR LE COMTE DE SURVILLIERS.

Monsieur le comte,

Déjà j'ai réfuté dans plusieurs articles de journaux des calomnies atroces et ridicules qu'on publiait, et toujours je me suis présenté dans le monde comme votre admirateur. Soyez assuré que votre réputation est honorable et glorieuse. — La vérité a déjà dissipé bien des nuages ; bientôt elle brillera dans tout son éclat ; les pamphlets n'ont qu'une existence éphémère ; ce sont des reptiles qui rampent sur le piédestal d'une statue.

Vous ferez bien de consacrer quelque temps à vos mémoires, mais, avant de les imprimer, il faudra les envoyer à Paris et les confier à quelque homme d'un goût sûr et épuré, qui les communique à d'autres personnes de position et d'opinion différentes, car vous n'écrivez pas pour un parti, pour une coterie ; et, de la haute sphère où vous vous êtes élevé, vous devez planer au-dessus de tous les intérêts, de tous les souvenirs, de toutes les espérances. — Il me semble que la partie la plus intéressante est celle de votre règne à Naples ; vous y avez réellement été le philosophe sur le trône, que Platon désirait pour le bonheur de l'humanité.

Je me souviens de vos voyages où vous prêchiez aux grands l'amour du peuple ; au peuple, le respect des lois ; aux prêtres, la tolérance ; aux militaires, l'ordre et la modération. Ne pouvant pas établir la liberté politique, vous vouliez faire jouir vos peuples de tous les bienfaits du régime municipal que vous regardiez comme le fondement de toutes les institutions.

Sous votre régime, trop court pour une nation qui vous a tant regretté,

La féodalité fut détruite,
Le brigandage a disparu,
Le système des impôts fut changé,
L'ordre dans les finances établi,
L'administration créée,
Les grands et le peuple réconciliés,
Des routes ouvertes sur tous les points,
La capitale embellie,
L'armée et la marine réorganisées,
Les Anglais chassés de tout le royaume,
Gaëte, Sylla, Reggio, Marathéa, Amanthia pris.
Vos mémoires seront une leçon pour les rois.

Mille pardons, *mon général*, d'oser ainsi donner des conseils à *mon maître*, à celui dont j'ai si souvent admiré les lumières, les talens et l'esprit. — Mon attachement excusera, je l'espère, cette imprudente indiscrétion.

Comme vous j'ai été proscrit, comme vous j'ai erré sur les terres étrangères, formant toujours des vœux pour ma patrie ; je sais combien on est alors irritable et sensible, combien on sent douloureusement les attaques de ses ennemis ; mais à mon retour je me suis aperçu que dans l'exil on s'exagère l'importance de ces attaques. — La générosité du peuple français est un vaste bouclier qui couvre tous les infortunés ; les traits qu'on leur lance retombent sur les agresseurs.

Vous auriez plus à craindre, Sire, si vous étiez encore sur le trône : soyez donc tranquille sous ce rapport, et que les calomnies qui parviennent jusqu'à vous, après avoir traversé les mers, ne troublent pas un moment votre bonheur domestique et le calme de votre situation. — Ce sont les derniers souffles de la tempête, le dernier bruit des vagues expirantes.

Comptez, mon général, sur tout mon attachement; il égale esque celui que je porte à la mémoire de mon père. Comptez r ma reconnaissance, et agréez l'hommage du sincère dévoue-ent de votre très humble et très obéissant serviteur,

Le lieutenant-général LAMARQUE.

Bordeaux, le 22 février 1830.

M. le comte,

Le hasard me fait rencontrer un brave officier de notre vieille mée, qui se rend près de vous pour y faire des essais d'agricul-re; je ne veux pas manquer cette occasion de me rappeler au uvenir d'un homme dont je n'oublierai jamais les bienfaits et la nté. Sur le trône, vous aviez les vertus pratiques d'un philoso-e, ami de l'humanité; rentré sans peine dans la classe des sim-es citoyens, vous avez l'âme grande et généreuse d'un roi, qui pand autour de lui le bonheur et console toutes les infortunes.

Votre ancien chef d'état-major a bien chargé de rôle; ce ne sont lus les boulets qu'il affronte, mais les ennemis de nos institutions i'il combat; il poursuivait la gloire; il s'est voué sans réserve à défense de la liberté. Déjà conscrit politique, il bégaye quelques scours à la tribune; que n'a-t-il cette éloquence facile et bril-nte que j'admirais dans le roi de Naples lorsque j'avais l'hon-eur de l'accompagner dans les Calabres, dans la Pouille et dans s Abruzzes! Il terrasserait les hommes de la contre révolution, ont le trône a eu l'imprudence de s'environner.

Une lutte grande et décisive se prépare; le résultat définitif est pas douteux, mais la victoire peut être péniblement achetée; eu importe, je suis sur la brèche et je n'oublierai pas que j'ai été pitaine des grenadiers!

Souvent j'ai eu l'envie d'aller vous voir, et malgré la vieillesse ui s'avance je n'en perds pas l'espoir.

Agréez, Monsieur le comte, l'assurance des vœux que je forme our votre bonheur et l'hommage du dévouement respectueux et e la reconnaissance impérissable que je vous porte.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le lieutenant-général,

LAMARQUE.

Je n'étonnerai aucun de ceux qui ont approché du roi Joseph en parlant de ses talens militaires. Le vainqueur de Fleurus, le maréchal Jourdan, dont on ne contestera pas l'autorité en pareille matière a dit : que, dans la discussion des grandes opérations stratégiques, Joseph avait des conceptions qui semblaient émanées du génie de Napoléon. L'illustre général Lamarque n'accordait pas une estime moins grande à la capacité de l'ancien roi de Naples et d'Espagne. Dans une lettre écrite en 1824 (on ne flatte guère les rois tombés) il appelle encore *son maître* et *son général* le prince dont il avait été le chef d'état-major.

Revue des Deux-Mondes.

ABEL HUGO.

SOUVENIRS D'ESPAGNE.

Déjà dans l'entrevue qu'il avait eue à Venise avec l'empereur Napoléon quelques mois auparavant, Joseph avait eu connaissance des dissensions qui déchiraient la maison régnante d'Espagne, et des embarras politiques qu'elles faisaient prévoir. Il reçut de Bayonne, où les princes d'Espagne se trouvaient auprès de Napoléon, l'invitation pressante de se mettre en marche pour cette ville. Rien n'était encore énoncé ni décidé; et ce fut dans cette incertitude et des projets et des événemens possibles, que Joseph partit avec l'espoir de revoir encore sa famille à Naples, où elle restait. Mais à peu de distance de Bayonne il rencontra l'empereur, qui lui dit :

Que les passions des princes de la maison d'Espagne avait précipité la crise qui arrivait trop tôt; qu'ils n'avaient pu s'accorder à Bayonne, pas plus qu'en Espagne; que Charles IV avait préféré se retirer en France, à de certaines conditions, plutôt que de rentrer en Espagne sans le Prince de la Paix; qu'il avait préféré voir monter sur son trône un étranger plutôt que Ferdinand; qu'il faudrait plus d'efforts à la France pour soutenir Charles et le prince de la Paix que pour changer la dynastie; que Ferdinand lui avait paru tellement médiocre, et d'un caractère si peu sûr, qu'il ne lui convenait pas de se commettre pour lui, en soutenant un fils qui détrône son père; que cette dynastie ne convenait plus à l'Espagne : que nulle régénétion n'était possible avec elle; que les premiers personnages de la monarchie, par leur rang, leurs lumières, leur caractère, réunis à Bayonne en Junte nationale, étaient en général convaincus de cette vérité; que puisque le destin le veut ainsi, et qu'il peut faire aujourd'hui ce qu'il n'eût pas voulu entreprendre, il avait désigné, pour régénérer l'Espagne, son frère le roi de Naples, qui était agréable à la junte, et qui le serait à la nation : que les princes espagnols étaient partis pour la France : qu'ils lui avaient cédé leurs droits à la couronne; qu'il les avait transmis à son frère le roi de Naples; qu'il était important que celui-ci n'hésitât pas; que la tranquillité de l'Espagne et de l'Europe dépendait du parti que lui Joseph allait prendre; qu'il ne pouvait penser que le regret de quitter un beau pays, où il n'y avait plus de danger à courir, pût lui

faire refuser un trône où il y avait des obstacles à surmonter, mais aussi beaucoup de bien à faire.

Arrivé à Bayonne, Joseph trouva tous les membres de la Junte réunis au château de *Marrac*. Il répondit vaguement aux discours qui lui furent faits, et il remit à voir, les jours suivans, en particulier, les divers membres de la Junte.

Les princes espagnols étaient partis : le duc de l'Infantado et M. Cevallos passaient pour les partisans les plus chauds de Ferdinand, l'un et l'autre se présentèrent le lendemain pour prendre congé. Joseph eut un long entretien avec l'Infantado, qui finit par lui offrir ses services, en lui disant qu'il voyait bien que tout ce que lui avaient mandé ses agens de Naples, où il possédait des fiefs, était vrai ; et que si Joseph devait être en Espagne ce qu'il avait été à Naples, nul doute que la nation entière ne se ralliât à lui. Cevallos tint à peu près le même langage à Joseph, qui vit ensuite successivement tous les membres de la Junte. Ils étaient au nombre de près de cent. Ils peignaient énergiquement les maux de leur patrie et la facilité qu'il y aurait à les faire cesser. En effet, les courtisans du père et du fils étaient d'accord sur un seul point, l'impossibilité de vivre ensemble, sous le père ou sous le fils : Joseph seul, *sacrifiant le trône de Naples* pour monter sur celui d'Espagne, leur paraissait devoir accorder tous les partis, et ramener et surpasser le règne de Charles III.

Le soulèvement de Saragosse et de plusieurs provinces, sous le prétexte que l'empereur Napoléon

voulait assujétir l'Espagne à la France ; l'assurance que les membres de la Junte (tous sans exception) donnaient à Joseph, que son acceptation devait calmer tous les troubles, assurer l'indépendance de la monarchie, l'intégrité de son territoire, sa liberté et son bonheur, qui paraissait si facile à un prince qui ne passait les Pyrénées que dans ce but sacré, exaltèrent la générosité naturelle de Joseph. Il céda en sacrifiant ses intérêts les plus chers à l'espoir de faire le bien d'un plus grand nombre d'hommes, et finit par se résoudre d'accepter le trône qui lui était offert. Il crut de son devoir d'aller au poste le plus périlleux. La vertu et non l'ambition le conduisit en Espagne.

Mais il ne voulut quitter le trône de Naples qu'avec l'assurance que ses institutions seraient conservées, et que les Napolitains jouiraient des bienfaits d'une constitution qui n'était que le résumé de ses principales lois, suffisantes pour lors au besoin de ces peuples. Il obtint pour elle la garantie de l'empereur Napoléon, et ne consentit à entrer en Espagne qu'à cette condition.

L'Empereur proclama par un acte du 6 juin, son frère aîné, Joseph Napoléon roi d'Espagne et des Indes.

Ce prince était loin d'ambitionner une pareille destinée. Il avait près de 40 ans ; sa figure était gracieuse et ses manières élégantes. Il aimait les femmes, les beaux arts, la littérature. Sa conversation méthodique et riche d'observations indiquait une habitude de la parole et une connaissance des hommes qui ne s'acquièrent qu'au sein de l'égalité. A Naples, où il régnait *depuis deux ans*, on lui devait une foule de règlemens utiles. Un souverain facile, bienveillant, généreux, devait plaire à tous ceux que leurs emplois rapprochaient de sa personne. Il éprouva un vif serrement de cœur, lorsqu'il

fallut s'arracher à ses travaux commencés, pour recommencer une vie nouvelle.

Les grands d'Espagne, à son arrivée à Bayonne, le saluent comme leur souverain, avant même qu'il ait eu le temps de consentir à l'être.

La Junte extraordinaire s'assembla le 15 juin. Il est de vérité que tous les membres purent émettre leurs opinions avec la plus entière liberté. Une constitution basée sur les mêmes principes que celle de Naples, fut adoptée par la Junte, après onze sessions.

Histoire de la guerre de la Péninsule.

Général Foy.

Elle fut garantie également par l'empereur Napoléon. Joseph et les membres de la Junte jurèrent d'y être fidèles : si les événemens leur eussent laissé le pouvoir de tenir leurs sermens, nul doute qu'elle eût suffi à régénérer graduellement la nation. La reconnaissance de la souveraineté nationale représentée par les Cortès, l'indépendance des pouvoirs, la démarcation du patrimoine de la couronne et du trésor national, eussent seuls suffi pour retirer l'Espagne du gouffre où elle se trouvait plongée depuis tant de siècles.

Son avénement au trône fut notifié par le secrétaire d'état Cevallos aux puissances étrangères, qui toutes le reconnurent, à l'exception de l'Angleterre.

Toute imparfaite que fut la constitution de Bayonne, c'était un pas énorme dans la carrière des améliorations. Elle établissait l'égalité devant la loi, la publicité de procédure en matière criminelle, la distinction des pouvoirs sociaux.

Guerre de la Péninsule.

Général Foy.

Arrivé à Madrid, Joseph trouva le peuple exaspéré par la journée du 2 mai 1809. Étranger à tout ce qui

s'était passé et fort de sa conscience, il convoqua pour le lendemain, au palais, toutes les personnes qui pouvaient être considérées comme représentant les diverses classes de la société, les grands d'Espagne, les chefs des ordres religieux, les curés, les membres des tribunaux, les officiers généraux, les principaux capitalistes, les syndics des arts et métiers. Toutes les salles se trouvèrent remplies, pour la première fois, par l'affluence de tant d'hommes étonnés de se trouver ensemble. Le nouveau roi s'expliqua avec la plus pure franchise sur les événemens qui l'amenaient en Espagne, sur les motifs de sa conduite, sur ses projets. Il s'aventura seul dans les diverses salles encombrées par tant de gens prévenus contre lui, et inspira tant de confiance par celle qu'il montra, qu'il enleva tous les suffrages, et en peu de jours ces missionnaires qu'il s'était donnés changèrent totalement l'opinion de la capitale.

On ne douta pas que la présence du roi, au milieu de ses sujets, ne conciliât tous les intérêts et ne rétablît la paix publique. Ces espérances étaient exprimées avec énergie par ceux mêmes qui s'étaient montrés les plus dévoués serviteurs de Ferdinand; leurs correspondances en font foi; et comme s'il eût fallu qu'aucun suffrage ne manquât à Joseph, Ferdinand rompit *volontairement* le silence de sa retraite de Valençay pour lui exprimer, au nom de son frère, de son oncle et au sien, la satisfaction qu'il éprouvait en voyant à la tête de la nation Espagnole un monarque si propre par ses vertus à la rendre heureuse.

Aussitôt apres son arrivée à Madrid, Joseph répandit d'abondantes aumônes dans la classe indigente.

Cependant son existence royale dépendait toujours des chances incertaines de la guerre.

Guerre de la Péninsule.

Général Foy.

fallut s'arracher à ses travaux commencés, pour recommencer une vie nouvelle.

Les grands d'Espagne, à son arrivée à Bayonne, le saluent comme leur souverain, avant même qu'il ait eu le temps de consentir à l'être.

La Junte extraordinaire s'assembla le 15 juin. Il est de vérité que tous les membres purent émettre leurs opinions avec la plus entière liberté. Une constitution basée sur les mêmes principes quecelle de Naples, fut adoptée par la Junte, après onze sessions.

Histoire de la guerre de la Péninsule.

Général Foy.

Elle fut garantie également par l'empereur Napoléon. Joseph et les membres de la Junte jurèrent d'y être fidèles : si les événemens leur eussent laissé le pouvoir de tenir leurs sermens, nul doute qu'elle eût suffi à régénérer graduellement la nation. La reconnaissance de la souveraineté nationale représentée par les Cortès, l'indépendance des pouvoirs, la démarcation du patrimoine de la couronne et du trésor national, eussent seuls suffi pour retirer l'Espagne du gouffre où elle se trouvait plongée depuis tant de siècles.

Son avénement au trône fut notifié par le secrétaire d'état Cevallos aux puissances étrangères, qui toutes le reconnurent, à l'exception de l'Angleterre.

Toute imparfaite que fut la constitution de Bayonne, c'était un pas énorme dans la carrière des améliorations. Elle établissait l'égalité devant la loi, la publicité de procédure en matière criminelle, la distinction des pouvoirs sociaux.

Guerre de la Péninsule.

Général Foy.

Arrivé à Madrid, Joseph trouva le peuple exaspéré par la journée du 2 mai 1809. Étranger à tout ce qui

s'était passé et fort de sa conscience, il convoqua pour le lendemain, au palais, toutes les personnes qui pouvaient être considérées comme représentant les diverses classes de la société, les grands d'Espagne, les chefs des ordres religieux, les curés, les membres des tribunaux, les officiers généraux, les principaux capitalistes, les syndics des arts et métiers. Toutes les salles se trouvèrent remplies, pour la première fois, par l'affluence de tant d'hommes étonnés de se trouver ensemble. Le nouveau roi s'expliqua avec la plus pure franchise sur les événemens qui l'amenaient en Espagne, sur les motifs de sa conduite, sur ses projets. Il s'aventura seul dans les diverses salles encombrées par tant de gens prévenus contre lui, et inspira tant de confiance par celle qu'il montra, qu'il enleva tous les suffrages, et en peu de jours ces missionnaires qu'il s'était donnés changèrent totalement l'opinion de la capitale.

On ne douta pas que la présence du roi, au milieu de ses sujets, ne conciliât tous les intérêts et ne rétablît la paix publique. Ces espérances étaient exprimées avec énergie par ceux mêmes qui s'étaient montrés les plus dévoués serviteurs de Ferdinand; leurs correspondances en font foi; et comme s'il eût fallu qu'aucun suffrage ne manquât à Joseph, Ferdinand rompit *volontairement* le silence de sa retraite de Valençay pour lui exprimer, au nom de son frère, de son oncle et au sien, la satisfaction qu'il éprouvait en voyant à la tête de la nation Espagnole un monarque si propre par ses vertus à la rendre heureuse.

Aussitôt après son arrivée à Madrid, Joseph répandit d'abondantes aumônes dans la classe indigente.

Cependant son existence royale dépendait toujours des chances incertaines de la guerre.

Guerre de la Péninsule.

Général Foy.

Ces heureuses dispositions furent effacées par la nouvelle du désastre de Baylen. La retraite sur Burgos fut effectuée. Le roi se trouva au milieu de l'armée du maréchal Bessière, qui trois semaines auparavant avait gagné la bataille de Rio-Seco.

Les combats de Burgos, de Tudella, Sommo-Sierra, ouvrirent de nouveau les portes de Madrid.

Le roi Joseph rentre dans sa capitale le 22 janvier 1809. Le peuple n'avait pas perdu le souvenir des espérances qu'il avait conçues lors de sa première entrée. Chaque habitant venait de lui prêter individuellement le serment de fidélité, dans sa paroisse. Joseph s'efforça de seconder ces heureuses dispositions, en renouvelant, dans une occasion solemnelle, l'assurance de l'indépendance de la monarchie, de l'intégrité de son territoire, du maintien de la religion, de la liberté des citoyens, « conditions, disait-il, du serment que j'ai » prêté en acceptant la couronne; elle ne s'avilira pas » sur ma tête. » Il promit la réunion des Cortès et l'évacuation de l'Espagne par les troupes françaises, dès que le pays serait pacifié. Enfin pour exprimer ses sentimens d'une manière plus énergique, il avait coutume de dire : « Si j'aime la France comme ma famille, je » suis dévoué à l'Espagne comme à ma religion. »

Ferdinand sollicita de lui, par lettres, son intervention pour obtenir de l'empereur une de ses nièces en mariage : le serment de fidélité des Espagnols qui étaient avec lui en France était joint à ces lettres, qui furent communiquées par le marquis de Musquiz, aux chefs

de l'insurrection : la plupart des membres de la Junte de Bayonne en avaient eu connaissance précédemment.

Les premières relations extérieures étaient favorables. L'empereur de Russie avait répondu au général del Pardo, ambassadeur d'Espagne, par des félicitations fondées sur le caractère personnel du nouveau roi.

Les premiers événemens militaires furent heureux. L'armée anglaise, chassée de la Corogne, avait débarqué en Portugal, d'où elle venait de sortir sous les ordre de sir Arthur Welesley, aujourd'hui lord Wellington. Le maréchal Beresford avec une armée portugaise se dirigea sur le haut Duero. La grande armée espagnole du général Cuesta venait de passer le Tage à Almanez pour se joindre aux Anglais. Le roi se détermina à les prévenir en les attaquant, loin de sa capitale. Le 27 juillet 1809 les armées anglaises et espagnoles sont réunies près de Talaveyra. Cependant il n'avait à opposer aux forces anglaises et espagnoles, qui étaient doubles des siennes, que cinquante mille hommes. D'un autre côté, l'armée de Venegas, n'étant plus contenue par le quatrième corps qui lui avait dérobé quelques marches, s'avançait vers Aranjuez et menaçait d'y passer le Tage, pour se porter sur Madrid, où elle eût détruit toutes les ressources du gouvernement et de l'armée.

Dans cette situation critique, le roi se décida à ordonner l'attaque du plateau sur lequel était placée l'armée anglaise. La bataille fut sanglante, Talaveyra fut évacuée par les Espagnols, et l'armée française resta maîtresse du champ de bataille. Les ennemis perdirent,

de leur aveu, plus de monde que l'armée françaice, mais le plateau occupé par les troupes anglaises ne put leur être enlevé. Cependant le résultat de cette journée fut favorable : l'arrière-garde de l'armée combinée anglaise et espagnole, atteinte dans sa retraite, au pont de l'Arzobispo, par les corps de trois maréchaux, fut taillée en pièces: l'armée de Venegas, forte de trente mille hommes, qui avait donné tant d'inquiétude à Madrid, attaquée le 11 août à Almonacid par le quatrième corps et la réserve du roi, qui dirigeait les opérations, fut détruite et dispersée.

Le roi avait pour major général le maréchal Jourdan.

On comptait parmi ses généraux et dans sa garde un assez grand nombre de ces républicains persévérans, dont les opinions par fois franchement exprimées n'effarouchaient pas ce roi sorti d'une république et disposé lui-même à rendre intérieurement hommage au principe de la souveraineté populaire.

Revue des Deux-Mondes.

A. Hugo.

Le roi ne rentra dans Madrid qu'après avoir parcouru une grande partie de la Manche.

Les batailles de Talaveyra et d'Almonacid ayant arrêté les mouvemens de l'ennemi, le roi profita du calme qui les suivit pour s'occuper de l'administration intérieure.

On voyait à son conseil d'état des généraux d'ordres religieux, qui votèrent la suppression des ordres; des officiers généraux, ci-devant insurgés, qui votèrent contre les insurgés; des inquisiteurs qui votèrent contre l'inquisition; dans sa maison, des grands qui se pro-

nonçaient pour les lois populaires. Aussi, dans les villes récemment abandonnées par les troupes ennemies, trouva-t-il toujours les cœurs ouverts à l'espérance, et la confiance qu'avaient en son caractère personnel ses ennemis même, le rendit-elle souvent dépositaire de leurs opinions de la veille, et arbitre de leur sort du lendemain.

Le règne de Joseph laissa en Espagne des germes de prospérité qui auraient pu être développés. Il a éte marqué par des actes et des travaux qui passeront à la postérité.

Tous ceux qui ont approché de ce prince peuvent rendre témoignage de sa bonté, de sa douceur, de son affabilité et de son égalité de caractère au milieu des évènemens les plus divers. On le voyait dans sa prospérité, cherchant à répandre sa fortune sur tous ceux qui l'entouraient; dans ses désastres, moins occupé de lui-même que de ceux que son malheur entraînait avec lui.

Il était brave dans le combat; il en a donné des preuves sans nombre tant en Italie qu'en Espagne.

Les ennemis de Joseph ne pouvant attaquer les actes de son administration paternelle et dirigée dans l'intérêt du pays, s'attaquaient à sa personne. Pour exciter contre lui l'animadversion des classes infirmes de la nation, il n'est sorte d'absurdes imputations qu'ils ne cherchassent à répandre. Ils allaient jusqu'à lui supposer des infirmités corporelles. — Il était pourtant d'une extrême ressemblance avec Napoléon. C'était le même visage d'un caractère antique, d'une beauté régulière, le même front vaste et découvert, seulement un teint plus clair, des traits moins sévères, des regards plus doux. Joseph était d'une taille plus élevée que son frère.

Revue des Deux-Mondes.

A. Hugo.

Peu de mois après sa rentrée à Madrid, Joseph, informe que 50 mille Espagnols étaient descendus de la Sierra Morena dans la Manche, marcha à leur rencon-

tre, et les atteignit à Ocaña, où ils furent complètement battus par 20 mille Français et 4 mille Espagnols à son service. 25 mille prisonniers qui, la plupart, prirent service pour lui, trente drapeaux et toute l'artillerie de cette armée, furent les fruits de cette victoire.

Sa clémence égalait son humanité. On le vit pendant la bataille d'Ocana, parcourir les rangs Français et recommander aux soldats de ménager les vaincus. Après la bataille, il fit grâce à un grand nombre d'Espagnols, qui, après lui avoir prêté serment de fidélité avaient été pris les armes à la main combattant contre lui.

Revue des Deux-Mondes.

A. Hugo.

A sa rentrée à Madrid, Joseph apprit nos succès en Aragon, en Catalogne; il résolut d'en poursuivre le cours. La junte de Séville avait convoqué les Cortès pour le mois de mars, il voulut les prévenir. Le 11 janvier, il se trouva au pied de la Sierra Morena à la tête de 60,000 hommes. Ce fut lui qui eut l'heureuse idée de cette belle campagne d'Andalousie.

Il annonça hautement le désir de tenir les Cortès à Grenade, au mois de mars. Cordoue se rendit à lui sans coup férir.

Les peuples détrompés des calomnies grossières dont ils avaient été imbus sur les armées françaises et leur chef, convaincus enfin qu'il ne s'agissait pas de soumettre l'Espagne à la France, mais d'établir la paix entre les deux nations et de proposer une réunion de véritables Cortès qui, représentant la nation, seraient *maîtres d'accepter ou de refuser* le roi que la Junte de

Bayonne leur avait donné, et auquel leurs anciens princes même avaient prêté serment; le roi Joseph déclarant hautement que, dès que les Anglais auraient évacué la Péninsule, les Français la quitteraient aussi, et que lui-même suivrait leur mouvement s'il n'était pas retenu par des vœux sincères de la nation éclairée sur ses véritables intérêts; que la constitution de Bayonne, suffisant aujourd'hui aux habitudes des peuples, pourrait être changée et modifiée; que la nation n'aurait jamais autant de liberté que son roi voudrait qu'elle en eût, puisqu'il ne serait véritablement roi qu'autant que l'Espagne serait véritablement libre et délivrée de tous les étrangers; de tels sentimens ouvrirent les portes de Séville, de Grenade, de Jaën.

Les principaux habitans et les chefs même insurrectionnels des quatre royaumes de l'Andalousie s'étaient réunis au port Ste-Marie, en face Cadix. Ils entouraient le roi, dont ils espéraient alors la fin de leur maux, et qui leur manifestait l'intention persévérante de réunir la nation à Grenade immédiatement. Tous les membres de la Junte centrale devaient faire partie des Cortès, les évêques, les grands, les chefs militaires, les riches capitalistes. Cette assemblée vraiment nationale aurait à délibérer sur une seule question.

Accepte-t-on ou n'accepte-t-on pas la constitution et le roi que la Junte de Bayonne nous présente?

Si la négative était prononcée, le roi Joseph quitterait l'Espagne, déterminé à régner par le peuple Espagnol, comme il voulait *régner pour le peuple.*

L'enthousiasme avait électrisé tous les cœurs, enivré

toutes les têtes : mais ces députés qui s'étaient offerts d'eux-mêmes pour aller parlementer avec leurs compatriotes, partis sur de frêles esquifs, furent arrêtés par les Anglais et ne purent débarquer à Cadix.

Un décret impérial institua les gouvernemens militaires dans les provinces espagnoles. Le général de division devint le président de la Junte administrative ; l'intendant espagnol en devait être le simple secrétaire. Cet état de choses ne pouvait manquer de détruire tout le bien produit par la campagne glorieuse d'Andalousie entreprise de son chef par le roi.

Appelé au centre du royaume pour remédier autant que possible, au mauvais effet produit par l'établissement des gouvernemens militaires dans les provinces, Joseph confia au maréchal Soult le commandement de l'armée d'Andalousie et retourna à Madrid après une absence de cinq mois.

Le roi Joseph se rendit lui-même à Paris, où il eut une entrevue avec son frère : l'Empereur le détermina à retourner en Espagne, par l'assurance positive qu'il lui donna, que les gouvernemens militaires cesseraient bientôt ; que déjà ils avait produit un bon effet sur le gouvernement anglais, qui offrait de quitter le Portugal, si les troupes françaises évacuaient l'Espagne, et de reconnaître le roi Joseph, si la nation espagnole le reconnaissait, et si la France consentait de son côté à reconnaître la maison de Bragance en Portugal. Les divers commandans militaires devaient être mis sous les ordres du roi Joseph; les Cortès seraient réunis et les troupes françaises sortiraient de l'Espagne dès

que le roi Joseph croirait qu'elles cesseraient de lui être nécessaires.

C'est dans l'espoir du succès de cette négociation avec l'Angleterre et de l'exécution fidèle des promesses de l'Empereur, de la garantie de l'indépendance, de l'intégrité de la monarchie espagnole, que le roi Joseph rentra à Madrid, où il fut accueilli comme un puissant protecteur.

Lors de la grande famine de 1811 à 1812, les finances étaient épuisées; cependant il trouva moyen de venir au secours des pauvres de Madrid, en réduisant au strict nécessaire toutes les dépenses de sa maison. Tant que dura la famine, il fit servir sur sa table un pain noir et grossier, voulant, disait-il, *manger du pain des pauvres*, il ajoutait en souriant: *pan de soldado, pan de rey*; pain de soldat, pain de roi.

Revue des Deux-Mondes.
A. Hugo.

Déjà circulaient les premiers bruits de la rupture prochaine entre la France et la Russie.

Les Anglais, n'étant plus contenus par l'armée de Portugal, venaient de s'emparer de Ciudad-Rodrigo et de Badajoz Le maréchal Victor, le reste de la garde impériale, plusieurs régimens de ligne, étaient rappelés en France. L'espoir d'une négociation avec le gouvernement anglais s'était évanoui; les insurrections partielles s'étaient multipliées par la création de nouvelles *guérillas*, que l'or des Anglais et l'exaspération des habitans avaient encouragées: les communications devenaient plus difficiles que jamais.

La Navarre était ravagée par les bandes de Mina, devenues une armée, la disette désolait la capitale et les

provinces. Telle était la face des affaires en Espagne, lorsque l'Empereur, partant pour la Russie, rendit au roi Joseph le commandement général des armées.

Dans de telles circonstances, l'honneur ne lui permettait plus de refuser un poste difficile. Le maréchal Jourdan retourna auprès de lui.

Le roi partit de Madrid où il ne s'arrêta qu'un jour, passe la Tormès et se trouve sur le champ de bataille des Arapiles, avec plus de cent mille hommes. Les forces ennemies s'élevaient peut-être à un aussi grand nombre de combattans; mais elles se composaient de trois nations différentes, la victoire ne pouvait être douteuse. Le roi, après avoir vu commencer sous ses yeux le mouvement de l'armée du midi, qui devait couper la route de Salamanque à Ciudad-Rodrigo, dans le but d'intercepter la retraite en Portugal de l'armée ennemie, se porte à celle de Portugal, qui arrivait sur le même champ de bataille, pleine d'une ardeur qu'il est facile de concevoir.

Cependant la pluie qui tombait par torrens avait rendu les chemins presque impraticables et retardé beaucoup les mouvemens de l'armée du midi. Les Anglais profitèrent de ce retard et hâtèrent leur retraite par la route de Ciudad-Rodrigo qui n'était pas encore occupée: le succès de cette journée se réduisit à cinq à six mille prisonniers, parmi lesquels était le général de cavalerie lord Paget.

Cette journée devait contrebalancer les désastres de la Russie; il n'en fut pas ainsi. L'ennemi rentra en Portugal, et l'armée française se trouva bientôt affaiblie

de plus de trente mille hommes qui eurent ordre de repasser les Pyrénées.

Cependant une armée espagnole s'avançait dans la Manche, et cette armée demandait à se réunir à celle du roi. Le comte de Montigot avait fait les mêmes ouvertures à M. le duc de Santa-Fé, un des ministres du roi. Il envoya un de ses aides-de-camp pour traiter avec cette armée. Il était encore en pourparler avec ces chefs, lorsqu'il reçut l'ordre précis de quitter Madrid et de prendre la ligne du Duero. L'état des affaires de Russie en faisait un devoir absolu, il fallut obéir; et le départ eut lieu immédiatement pour Valladolid. Anglais, Espagnols, Portugais s'avançaient contre l'armée française, singulièrement affaiblie par le départ des meilleurs officiers et sous-officiers, destinés à former de nouveaux corps en France.

Joseph apprécia la position délicate des hommes publics et des grands de sa cour. Il leur laissa la liberté de faire ce que chacun jugerait de plus conforme aux idées qu'il attachait aux mots *devoir* et *patrie*. *Guerre de la Péninsule*, général Foy.

Sire, lui disait M. de Girardin, dans la retraite, j'aurais pris pour ôtages tous ceux qui vous prêtèrent serment à Bayonne. — A quoi bon! — Pour les punir de leur perfidie, et nous garantir l'avenir. — Il aurait fallu user de violence, exercer des actes de tyrannie, prendre des mesures qui répugnent à mon caractère. Une couronne ne vaut pas le sacrifice de sa réputation.

Le Roi, il faut en convenir, a montré dans ses graves circonstances un calme extraordinaire et une grande présence d'esprit. Au quartier-général, on lui conseillait de renoncer au commandement de l'armée; le Roi se fâcha, et répliqua : « Messieurs, un » jour d'action, vous verrez qui de vous ou de moi se trouvera le » plus près de l'ennemi, et le plus exposé à son feu. » Le peu de cas

que le Roi faisait alors de sa vie, quoiqu'il supportât l'adversité avec beaucoup de grandeur d'âme, faisait craindre qu'il saisirait la première occasion de sacrifier son existence avec gloire.

Journal de Stanislas Girardin.

A la bataille de Vittoria, 30 mille français en ligne disputèrent la victoire à plus de 100 mille ennemis. De l'aveu des Anglais, leurs pertes surpassèrent celles de l'armée française. Joseph, pressé par plus de deux mille familles espagnoles qui suivaient sa fortune, n'avait pu leur refuser une escorte pour les conduire en France où elles arrivèrent en sûreté. Le convoi partit avant la bataille.

Quelques écrivains malveillans ou mal informés ont imprimé que cette escorte était principalement destinée à accompagner les équipages et la maison du roi; le fait est que ces équipages et les fourgons du trésorier de la liste civile n'ont pas fait partie de ce convoi, qu'ils sont restés sous Vittoria où ils ont été pillés, et que M. Thibault, trésorier de la liste civile, et quelques-employés y ont été tués.

La retraite s'était opérée en bon ordre. Mais il n'était plus temps de penser à l'Espagne.

GUERRE DE FRANCE.

Dans le nord, les victoires de Bautzen et de Lutzen

avaient bien conjuré l'orage momentanément; cependant les forces de la France pouvaient à peine suffire contre tant d'ennemis conjurés contre elle.

Joseph rentra à Paris où son frère le laissa avec le titre de son lieutenant, lorsqu'il partit pour se mettre à la tête de cette même armée qui, après avoir combattu et vaincu toutes les armées de l'Europe dans leur pays, était réduite à défendre son propre territoire.

L'impératrice Marie-Louise était régente de l'Empire; Joseph, comme lieutenant de l'Empereur, eut les honneurs du commandement militaire; il fut laissé comme conseiller à l'Impératrice, ainsi que le prince archi-chancelier de l'Empire Cambacérès. L'impératrice eut l'instruction de suivre l'avis de ces deux conseillers. Dans des circonstances aussi graves, Joseph ne refusa rien.

Si les événemens de la guerre interceptaient toute communication entre le quartier-général impérial et la capitale, si les ennemis s'approchaient de Paris, il eut de l'Empereur l'ordre verbal, et après son départ, *l'ordre écrit de faire partir le Roi de Rome et l'Impératrice*, de se rendre avec eux sur la Loire, de les faire accompagner par les grands dignitaires, les ministres, les officiers du sénat, du corps législatif et du conseil d'état.

Reims, 16 mars 1814.

Au Roi Joseph.

Conformément aux instructions verbales que je vous ai données, et à l'esprit de toutes mes lettres, vous ne devez pas permettre

que, dans aucun cas, l'Impératrice et le Roi de Rome tombent entre les mains de l'ennemi; je vais manœuvrer de manière qu'il serait possible que vous fussiez plusieurs jours sans avoir de mes nouvelles; si l'ennemi s'avance sur Paris avec des forces telles, que toute résistance devînt impossible, *faites partir*, dans la direction de la Loire, la Régente, mon fils, les grands dignitaires, les ministres, les officiers du Sénat, les présidens du conseil-d'état, les grands officiers de la couronne, le baron de la Bouillerie et le Trésor; *ne quittez pas mon fils*, et rappelez-vous que je préférerais *le savoir dans la Seine* plutôt que dans les mains des ennemis de la France; *le sort d'Astyanax*, prisonnier des Grecs, m'a toujours paru le sort le plus malheureux de l'histoire.

Votre affectionné frère,

Signé NAPOLÉON.

Joseph, quelque temps après, reconnut la justesse de ces précautions, d'abord par des *insinuations détournées* et ensuite lorsque, par des discours plus explicites, beaucoup de sénateurs ne dissimulaient plus leur opinion sur la proclamation de Napoléon II, celle de la régence de l'Impératrice et de la lieutenance de Joseph, sous un Empereur mineur.

Ce fut alors que Joseph fit sentir à son frère la nécessité de faire la paix; et lorsque les faibles corps des maréchaux Marmont et Mortier furent ramenés sous Paris, qu'ils se dirent suivis par des forces ennemies bien supérieures, que toute communication fut interrompue entre l'Empereur et la capitale, que le cas prévu par les instructions verbales et écrites de l'Empereur fut reconnu être le cas présent, Joseph communiqua à l'Impératrice et à l'archi-chancelier la dernière lettre de son frère, qui contenait et prescrivait les mêmes dispositions.

Les ministres, les grands dignitaires et présidens des sections du conseil furent réunis au nombre de vingt-deux membres. On reconnut *dans ce conseil* que le cas prévu était celui du moment présent, et qu'il valait mieux laisser Paris à ses autorités et à ses forces particulières que de compromettre le sort de l'Empereur; et par cela, celui de l'Empire tout entier.

C'est un ordre de choses que des patriotes étrangers ont senti mieux que ceux qui, dans les conseils de France, se sont opposés, lorsqu'ils étaient aux prises avec les souverains et l'oligarchie de l'Europe, aux desseins de l'Empereur. Le président des Etats-Unis d'Amérique, Adams, père du président actuel, manifesta cette opinion, en répondant à un général français et au baron Quinette, de la Chambre des pairs et membre du gouvernement français en 1815, qu'il avait admis à sa table, il y a quelques années. « Vous n'avez pas compris l'Empereur Napoléon. »

Le duc de Feltre, ministre de la guerre, déclara qu'il n'y avait pas d'armes prêtes; qu'elles étaient livrées journellement aux troupes des nouvelles levées et à mesure qu'elles partaient; ainsi il fut *unanimement* décidé que le gouvernement se transporterait à Chartres et de là sur la Loire.

Cependant Joseph offrit de ne pas partir avec l'Impératrice; les ministres de la guerre, l'administration de la guerre, de la marine, se joignirent à lui; ils promirent de ne rejoindre l'Impératrice qu'à la dernière extrémité, lorsqu'ils se seraient bien convaincus que l'on se retirait devant la presque totalité des ar-

mées alliées. Si, au contraire, on reconnaissait que l'on n'avait à combattre qu'un corps détaché que l'on pût détruire sans exposer la capitale, on aiderait les deux maréchaux de tous les moyens qu'elle pourrait offrir; ce fut dans l'espérance de cette dernière hypothèse que fut rédigée la proclamation du roi Joseph, qui fut affichée dans la soirée. Le conseil applaudit à ces offres pleines de dévouement : la lettre de l'Empereur passa dans toutes les mains.

L'Impératrice, son fils, la cour, les membres du gouvernement, les ministres, M. de la Bouillerie, trésorier de la couronne, avec les fonds qui lui étaient confiés, partirent.

Pendant la nuit, les maréchaux furent instruits de l'approche des ennemis. Le lendemain matin, ils étaient aux prises avec leurs avant-postes. Joseph, accompagné des ministres de la guerre, de l'administration de la guerre, de la marine, selon ce qui avait été résolu, se porta hors de Paris pour connaître de plus près l'état des affaires.

Dans la matinée, le maréchal Marmont ayant fait prévenir le roi qu'il était déjà trop faible pour contenir les troupes qu'il avait devant lui, le roi fit dire au maréchal Mortier de renforcer le maréchal Marmont, ce qu'il fit avec beaucoup de bonne volonté et de dévouement national.

Après midi, un officier du génie de l'armée française, fait prisonnier par l'ennemi, avait été admis en présence de l'Empereur de Russie, du roi de Prusse et du général en chef autrichien. Cet officier avait vu le dé-

veloppement des forces ennemies. Il vint en rendre compte aux maréchaux et, après eux, au roi. Le maréchal Marmont déclara qu'il ne pouvait tenir *au-delà de quatre heures*, ni empêcher que Paris fût inondé de troupes irrégulières dans la nuit. Il demandait à être autorisé à traiter pour la conservation et la sûreté intérieure de la capitale.

Malgré l'ordre précis de quitter Paris, qu'il avait reçu de son frère, Joseph ne prit cette résolution qu'à la dernière extrémité, lorsque la plus grande partie des forces alliées étaient aux portes de la capitale, et occupaient les hauteurs qui la dominent; quelques instans plus tard, il n'était plus temps de passer la Seine. Il ne partit qu'à quatre heures; il faillit à être pris sur la route de Versailles par la cavalerie ennemie. Il se rendit à Chartres, où il trouva l'Impératrice, et de là à Blois.

C'est dans cette ville que le roi Joseph et le roi Jérôme voulurent déterminer Marie-Louise à passer la Loire; l'Impératrice fut tellement pressée par eux, mais elle comprit si peu sa position qu'elle ordonna au commandant de la garde de la ramener à Orléans, d'après l'ordre de l'Empereur d'obéir à l'Impératrice. Cette fatale décision fit tomber le Roi de Rome au pouvoir de l'ennemi. Ainsi Joseph ne put réaliser l'heureuse idée de transporter la régence derrière la Loire. Ce qui peut-être eût changé la face des affaires.

Les armées d'Augereau, de Suchet et de Soult étaient encore intactes; si l'Empereur était arrivé sur la Loire, il eût encore pu balancer la fortune en trouvant réu-

nis sous sa main les moyens dont il avait ordonné la réunion. « Fais ce que dois, advienne que pourra, » telle fut la maxime de Joseph.

Les armées d'Arragon et d'Espagne étaient disposées à suivre les mouvemens qui seraient imprimés par l'Empereur, lorsque l'abdication de Fontainebleau ne laissa plus d'autre parti à Joseph que celui de se retirer en Suisse. C'est là qu'il apprit de madame de Stael qu'il existait un complot parmi de *hauts personnages* pour faire attenter à la vie de Napoléon, à l'île d'Elbe. Madame de Stael se proposa pour aller elle-même en avertir l'Empereur exilé. Un émissaire fidèle lui fut envoyé, par Joseph, et l'horrible guet-à-pens échoua au moment de l'exécution.

Joseph était encore en Suisse, lorsqu'au 19 mars 1815 il apprit l'arrivée de son frère à Grenoble, et l'enthousiasme universel du peuple à la vue de ses aigles et de l'empereur de son choix. C'était comme une nouvelle consécration de la souveraineté nationale en la personne du grand homme. Joseph partit seul, avec ses enfans; à leur aspect, les troupes postées sur la frontière arboraient la cocarde tricolore aux cris de vive la nation! vive l'Empereur! C'est ainsi qu'il traversa une partie de la France, et arriva à Paris le 22 mars.

Après la perte de la bataille de Waterloo, Joseph et Lucien, voyant la patrie en danger, mais ne désespérant pas de son salut, insistaient vivement auprès de l'empereur pour qu'il en appelât à l'énergie du peuple; mais l'intrigue et les trahisons, se multipliant à l'infini,

neutralisèrent tous les moyens de défense. La France subit le joug de l'étranger, et les Bourbons des deux branches rentrèrent à Paris à la suite de Wellington et de Blucher. Le drapeau blanc reparut comme le signe d'alliance avec l'ennemi, et le drapeau tricolore fut exilé pour quinze ans avec la famille de Napoléon.

EXIL.

—

Joseph se retira en Amérique, où il devait se réunir à son frère Napoléon, qu'il avait laissé à l'île d'Aix, faisant les dispositions de son embarquement pour le Nouveau-Monde : le sort en décida autrement. Toutefois Joseph ne quitta la France qu'après avoir su que l'Empereur l'avait quittée.

Joseph, accueilli dans le Jersey, un des États de l'Union, par une loi faite à son occasion, et qui lui fut adressée avec une bienveillante politesse par le gouverneur de cet État en 1817, put y acquérir des propriétés *sans devenir citoyen américain.* Il y accueillit une foule de proscrits d'Espagne, de Pologne, d'Italie et de France, qui y gémirent avec lui des malheurs de la patrie, et avec lesquels il eut la triste consolation de partager le pain de l'exil.

En 1825, la législature de l'État de New-York, sur

la demande qui lui fut adressée par Joseph, voulut bien aussi, se rendant aux honorables motifs qui l'empêchaient de devenir citoyen américain, émaner un acte dans l'esprit de celui de Jersey, par lequel il fut autorisé à posséder des terres *sans devenir citoyen américain*.

Juges éclairés et impartiaux, ces peuples libres ont pu devancer le jugement de la postérité, sur la foi que l'on doit prêter aux calomnies de toute nature dont on a essayé de noircir le nom de l'empereur Napoléon et de sa famille, en butte depuis 1815 aux persécutions de la Sainte-Alliance, parce qu'ils représentaient le principe de la souveraineté du peuple, et qu'ils avaient trop aimé la gloire de la France.

Ce fut ainsi que les peuples de Naples, et même d'Espagne, éclairés par l'expérience, apprécièrent à leur juste valeur les jugemens calomnieux dont on avait outragé le nouveau roi.

Séparé de sa famille et de sa patrie par de grands obstacles, nous aimons à croire qu'il reste au roi Joseph cette réserve immense des jouissances de toute la vie, une bonne conscience, avec laquelle un homme de bien n'est jamais seul. Quel roi peut en dire autant?

Lorsqu'en 1830, le peuple de Paris chassa la dynastie imposée à la France par les étrangers, Joseph crut de son devoir d'adresser à la Chambre des députés la lettre dont nous donnons quelques extraits importans.

A MM. de la Chambre des Députés à Paris.

Messieurs,

Les mémorables événemens qui ont relevé en France les couleurs nationales et détruit l'ordre de choses établi par l'étranger dans l'ivresse du succès, ont montré la nation dans son véritable jour; la grande capitale a ressuscité la grande nation. . . . .

Le divorce entre la maison de Bourbon et le peuple français avait été prononcé : rien au monde ne pouvait détruire les souvenirs du passé, et rien ne pouvait mettre d'accord les hommes d'autrefois, restés stationnaires, et ceux qu'une révolution de trente ans avait grandis et régénérés; en vain le duc d'Orléans abjure sa maison au moment de ses malheurs, Bourbon lui-même, rentré en France l'épée à la main avec les Bourbons, à la suite des étrangers, qu'importe que son père ait voté la mort du roi son cousin pour se mettre en sa place ! qu'importe que le frère de Louis XVI le nomme lieutenant-général du royaume et régent de son petit-fils ! en est-il moins Bourbon? En a-t-il moins la prétention de devoir être appelé au trône par le droit de sa naissance? est-ce bien sur le choix du peuple ou sur le droit divin qu'il compte pour s'asseoir au trône de ses ancêtres? ses enfans penseront-ils autrement ? et le passé et le présent ne font-ils pas assez prévoir quel sera l'avenir sous une branche de cette maison ? . . . .

. . . .

Non, messieurs, il n'y a de légitime sur la terre que les gouvernemens avoués par les nations; les nations les créent et les détruisent selon leurs besoins; les nations seules ont des droits; les individus, les familles particulières ont seulement des devoirs à remplir.

La famille de Napoléon a été appelée par trois millions cinq cent mille votes: si la nation croit dans son intérêt de faire un autre choix, elle en a le pouvoir et le droit, mais *elle seule*. Napoléon II a été proclamé par la Chambre des Députés de 1815, qui a reconnu en lui un droit conféré par la nation; j'accepte pour lui toutes les modifications décrétées par la Chambre de 1815, qui fut dissoute par les baïonnettes étrangères; c'est comme français surtout que je désire que l'on reconnaisse les titres incontestables

qu'il a au trône, tant que *la nation n'aura pas adopté* une autre forme de gouvernement : seul, pour être légitime dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire légalement et volontairement élu par le peuple, il n'a pas besoin d'une nouvelle élection ; toutefois la nation est maîtresse de confirmer ou de rejeter des titres qu'elle a donnés, *si telle est sa volonté*. . . . .

Je transmettrai à Napoléon II les dispositions de son père, mourant victime des ennemis de la France, sur les rochers de Sainte-Hélène.

« Dites à mon fils qu'il se rappelle avant tout qu'il est français,
» qu'il donne à la nation autant de liberté que je lui ai donné
» d'égalité ; la guerre étrangère ne me permit pas de faire tout
» ce que j'aurais fait à la paix générale. Je fus perpétuellement
» en dictature ; mais je n'ai eu qu'un mobile dans toutes mes actions, l'amour et la gloire de la grande nation ; qu'il prenne ma
» devise : *Tout pour le peuple français*, puisque tout ce que nous
» avons été, c'est par le peuple. » . . . .

La liberté de la presse est le triomphe de la vérité, c'est elle qui doit porter la lumière dans toutes les consciences : qu'elle parle et que la volonté de la grande nation s'accomplisse, j'y souscris de cœur et d'âme.

Signé JOSEPH-NAPOLÉON BONAPARTE.

Cette lettre si noble, si digne, et qui maintenant appartient à l'histoire, n'a point été lue à la Chambre : on a eu peur de l'effet qu'elle devait produire : on a craint qu'elle ne réveillât de profondes sympathies dans les masses, et de grands remords dans des consciences de la nouvelle cour. Le nouveau gouvernement a été installé sans que le peuple ait été consulté ; aussi n'étant appuyé, ni sur le droit héréditaire, ni sur l'élection populaire, n'a-t-il pu se soutenir jusqu'ici que par des concessions en faveur des étrangers, et des persécutions contre les citoyens de toutes les classes.

La nouvelle proscription de la famille de Napoléon,

que la Chambre de 1831 assimile à celle de Charles X, est une injustice tellement révoltante, que nous n'hésitons pas à affirmer qu'elle n'aura pas plus l'assentiment de *la grande nation*, que ne l'a obtenu l'élection d'un Bourbon, après les trois sanglantes journées de juillet. Qu'on ose consulter la France!... C'est au nom du drapeau tricolore qu'on a proscrit de nouveau la famille de Napoléon; et les grands dignitaires de son trône, ces ambitieux qui n'ont aimé que le pouvoir; ceux qu'il a comblés de bienfaits, qu'il élevait jusqu'à lui, on les a vus se jeter en foule aux pieds d'un nouveau maître, sans que le souvenir de leur illustre bienfaiteur les ait intéressés et leur ait arraché quelques paroles courageuses en faveur de sa famille, toujours persécutée et bannie. *Les hommes de l'empire*, à part quelques fidélités pures qui défendent constamment la gloire et la liberté du pays, ont presque tous abdiqué le passé et leur religion politique. Ils se sont faits les plus zélés partisans, les exécuteurs les plus serviles du système actuel, renouvelé de la restauration. Il ne leur manque plus que les fleurs de lys. Mais il est encore des âmes généreuses : l'armée et le peuple ont toujours gardé le feu sacré du patriotisme : il est encore des chefs fidèles à l'honneur national..... il est des députés, l'espoir de l'avenir..... il est des écrivains qui ne se vendent pas..... il est une jeunesse intelligente et fière qui fera triompher la patrie.....

Voici quelques lettres, véritables documens historiques, qui feront connaître les sentimens de Joseph et ses opinions politiques. Elles sont datées de Londres,

où il était venu d'Amérique à la nouvelle de la révolution de juillet, pour soutenir les droits populaires de son neveu, Napoléon II. Elles ont déjà paru dans plusieurs journaux de France et d'Angleterre.

A M. de Cormenin, à l'occasion de l'association pour la liberté de la presse, dont l'honorable député avait eu l'idée patriotique.

Londres, 29 octobre 1832.

Monsieur,

J'admire depuis long-temps la vérité de vos opinions, le courage avec lequel vous n'avez cessé de les exprimer; je me suis dit depuis long-temps que la France serait *forte et heureuse* si elle avait eu beaucoup de représentans comme vous. Il faut avoir habité, comme moi, les États-Unis pendant tant d'années pour être convaincu plus que personne que *vos théories ne sont pas de stériles abstractions.*

Oui, Monsieur, le bonheur des nations est possible comme celui des individus, avec de la justice; la justice pour les nations repose sur la liberté religieuse, politique, civile; sur l'égalité des charges et des avantages, en proportion des forces de chaque citoyen, mais les citoyens seuls en sont juges, et point de justice *sans le vote universel*, seul fondement de l'impartialité de tous les délégués du pouvoir et de leur nationalité. Nulle garantie pour la rectitude des jugemens des citoyens s'ils ne sont éclairés; nulle lumière persévérante, égale, éclairant tous les recoins d'un vaste empire, sans *la liberté absolue*, *sans limite*, *de la presse*.

Vous avez parfaitement senti et deviné ce que je n'ai eu que le mérite de voir matériellement dans le pays où j'ai passé dix-sept années d'exil. Non, Monsieur, vos théories ne sont pas de stériles abstractions; je les ai vues en action, et le bonheur public est le fruit de leur application. La liberté absolue de la presse est le seul souffle qui puisse répandre partout la vraie lumière de l'esprit; ce ne sera que lorsque son empire sera étendu en France comme en Amérique que vous pourrez être logiques et justes impuné-

ment ; ce ne sera qu'alors qu'on pourra dire : « Vertu, bonheur public, vous n'êtes pas des chimères. »

En attendant, Monsieur, dans le mandat ci-joint, veuillez agréer l'obole du proscrit, et croire que si la médiocrité de ma fortune (quoi-qu'en disent nos ennemis) me le permettait, je ferais beaucoup plus pour l'encouragement d'une institution dont vous avez eu la noble pensée. Si elle est encouragée, elle doit changer l'état actuel des esprits, et contribuer plus puissamment que toute autre à la prospérité de notre patrie.

Veuillez agréer, Monsieur, la profonde estime avec laquelle vous me permettrez de me dire votre très-affectionné concitoyen, malgré les lois de 1815 et de 1831.

JOSEPH NAPOLÉON BONAPARTE.

A Monsieur ....., éditeur de la Biographie, sous le nom d'un jeune Patriote.

Monsieur, j'ai lu la biographie que vous venez de publier sous le nom *d'un jeune patriote*. Tout ce qui s'y trouve de principes de ma vie est vrai. Quant à la lettre à la Chambre des députés, il faut s reporter à sa date pour en concevoir l'opportunité, je remplissais un devoir de conscience, en faisant au nom de l'orphelin de mon frère ce qui lui était impossible de faire lui-même.

Sa mort à jamais déplorable m'impose aujourd'hui un autre devoir, *celui de rester plus que jamais fidèle à la déclaration du peuple Français de l'an* 13 *de la république* (27 novembre 1804) jusqu'à ce qu'il plaise à la nation d'en décider autrement. Toutefois dans ma pensée toute patriotique et de devoir rigoureux, loin de moi l'ombre d'une prétention capable d'occasionner le moindre trouble. Que sont quelques individus en face de la nation ? Notre exil, la mort même sur le sol étranger, nous paraîtraient des offrandes patriotiques s'ils étaient imposés aux français par des nécessités plus fortes que leurs sympathies pour nous. Il est toujours assez glorieux de souffrir avec et pour un grand peuple, dont on n'a pas démérité.

Tout pour le peuple Français fut la devise de Napoléon ; *tout pour le peuple et par le peuple*, sera aussi la devise des héritiers de son nom', de celui surtout à qui cette grande âme fut toujours ouverte. La paix générale seule eut manifesté Napoléon tout entier à l'amour et à la reconnaissance des Français. Ceux qui ne jugent que par la dictature (nécessitée par la guerre que ne cessaient de lui faire les ennemis de la France) ne le connaissent pas. Quelle serait aujourd'hui la France, après une paix de 19 ans, si Napoleon eût continué à la gouverner ?...

Londres, décembre 1832.

Votre affectionné serviteur,

Signé JOSEPH-NAPOLÉON BONAPARTE.

Lettre à Marchand, au sujet de l'épée de Napoléon qu'il avait léguée à son fils, et que Marchand était sur le point de remettre à la mère de Napoléon II, d'après l'avis de deux jurisconsultes. Il en informait Joseph Napoléon par une lettre de Strasbourg.

Londres, 27 novembre 1832.

Monsieur,

Je reçois votre lettre du 20 ; j'en apprécie autant que je dois les intentions. Je ne partage point l'opinion des deux jurisconsultes que vous avez consultés. Il me paraît que le dépôt dont vous êtes chargé se trouvant encore dans vos mains toutes françaises et toutes fidèles, doit y rester jusqu'à ce que le jour de la justice, luisant aussi pour la famille de l'Empereur, victime de l'ingrate oligarchie européenne, vous puissiez remettre ce dépôt à qui de droit. Ce n'est ni votre faute, ni celle de Napoléon, ni celle de sa famille, ni celle de la France, si ce dépôt glorieux pour l'honneur français, se trouve encore entre vos mains. Le malheureux *Astyanax* n'a pas eu la possibilité de recevoir ces derniers témoignages de l'affection paternelle ; sans doute il ne les eût pas re-

poussés, mais enfin il ne les a pas reçus. Etait-ce donc l'intention de Napoléon que ces armes, ces trophées de la gloire française, passassent entre les mains des ennemis de la France? Je me rappelle ses dernières paroles en quittant Paris, ces dernières lignes en s'éloignant de la capitale : « Rappelez-vous que j'aimerais » mieux savoir mon fils dans la Seine, qu'entre les mains des en» nemis de la France. Le sort d'*Astyanax*, prisonnier des » Grecs, m'a toujours paru le sort le plus malheureux de l'his» toire, etc. »

Napoléon avait apprécié les ennemis de la France; pouvait-il entrer dans sa pensée que son fils, mort dans la captivité sans avoir pu recevoir un mot d'aucun des membres de sa famille, ni se parer de l'épée de Marengo et d'Austerlitz, devrait par sa mort seulement acquérir le droit de transmettre à des étrangers un dépôt qui appartient à sa propre famille, et dont la nation française seule pourra disposer lorsque, rendue à elle-même, elle pourra briser les infâmes traités qui livrent encore aujourd'hui à la proscription la famille Napoléon. L'épée de Marengo et d'Austerlitz sera mieux dans les mains du général français qui remportera la première victoire signalée sur les ennemis de notre pays. Je lui cèderai de bon cœur la part de prétentions que je pourrais y avoir, et je ne doute pas que tous les membres de la famille de Napoléon ne partagent ce sentiment : chacun d'eux, ainsi que moi, pourrait avoir l'ambition de concourir avec chaque Français pour obtenir un si glorieux trophée.

Je pense donc qu'il ne faut pas juger par les lois civiles les différents qui doivent être terminés par les lois politiques et les règles du sens commun. Gardez votre dépôt; vous le remettrez à l'autorité nationale que le peuple souverain aura déléguée pour le représenter; jusque-là, où peut-il être mieux qu'aux mains pures et loyales entre lesquelles l'Empereur lui-même l'a placé?

Rappelez-vous, Monsieur, qu'il vous a appelé son ami ou bord du tombeau, agissez comme j'agirais en votre place, et ne me faites jamais repentir de vous réitérer ici les sentimens de profonde estime et de tendre affection avec lesquels je suis bien sincèrement, etc.

Signé : Joseph-Napoléon Bonaparte.

Le 17 mars 1833, une consultation a eu lieu, d'après le vœu de Joseph. L'honorable député, M. Odillon-Barrot, après une dissertation pleine de logique et de hautes considérations patriotiques a conclu que :

Par le droit civil, l'épée doit être dévolue à la famille paternelle du fils de Napoléon.

Par le droit politique, elle est la propriété de la France, selon le désir de Joseph lui-même qui sera toujours national avant tout.

Nous terminerons cette brochure par un extrait de la *Revue des deux Mondes*, qui n'est qu'une éclatante justice rendue aux talens et au caractère du frère aîné de l'Empereur. Ces quelques lignes sont sorties d'une plume qui n'est pas sans renommée, elles sont signées d'un des beaux noms de notre jeune littérature.

Joseph Napoléon a été l'objet de jugemens bien divers, et rarement il a été dignement apprécié. Il est temps, selon moi, de replacer à sa place et de dessiner avec quelque souci de la ressemblance cette remarquable figure historique de Joseph. Ce n'est pas, certes, un des moindres personnages de notre dix-neuvième siècle que celui qui a été tour-à-tour *don Jose primero* et *le comte de Survilliers*, que ce bourgeois américain qui a été roi des Indes. Je suis du nombre de ceux qui pensent que le frère d'un grand homme ne doit pas toujours être éclipsé dans l'histoire par le grand homme, et qu'il y avait un général dans ce frère de Bonaparte, un roi dans ce frère de Napoléon.

Revue des Deux-Mondes.

A. Hugo.

La brochure était sous presse, lorsque les journaux de l'opposition ont publié une fort belle lettre de Joseph Napoléon, où il se félicitait de s'associer à la fête nationale donnée au profit des patriotes qui gémissent dans les cachots, et qui sera présidée par Lafayette et Cormenin. Cette lettre était accompagnée d'un don de 600 fr. pour ces mêmes prisonniers ; mais ce qui a fait une impression profonde sur le peuple français, c'est l'envoi de la première décoration de la Légion-d'Honneur, montée en diamans, que Napoléon portait au camp de Boulogne et dans son illustre campagne d'Austerlitz. Elle est d'une valeur matérielle de cinq mille francs. M. Belmontet, qui en est le dépositaire, se propose de la mettre en loterie à un nombre immense de billets, d'un prix à la portée de toutes les bourses. Il n'y aura pas de régiment, pas de ville, pas de cabane, qui ne veuille concourir pour gagner un objet d'une telle importance et d'un tel souvenir de gloire. Toute la France prendra des billets. Ainsi la gloire de Napoléon viendra au secours des martyrs de la Liberté. Cette excellente idée de Joseph-Napoléon ne pouvait arriver plus à propos. Voici sa lettre :

A M. Belmontet, homme de lettres.

Londres, le 20 mars 1833.

Monsieur,

L'incroyable et trop réelle proscription qui pèse encore sur moi et sur ma famille depuis tant d'années ne me permettra pas d'assister à la fête qui doit avoir lieu en faveur des détenus patriotes

et qui sera présidée par l'illustre ami de Washington et l'honorable M. de Cormenin.

Puisque vous êtes un des commissaires, chargez-vous de présenter mes offrandes : le porteur vous remettra à cet effet une décoration de la Légion-d'Honneur, montée en diamans, qui a appartenu à mon frère l'empereur Napoléon, qu'il a portée au camp de Boulogne et pendant la campagne d'Ulm et d'Austerlitz, et qu'il m'a donnée à son retour. Je désire que les souvenirs qu'elle rappelle en augmentent assez le prix pour qu'elle soit de quelque utilité aux généreux citoyens qui sont l'objet de la fête.

Je joins à cette décoration un billet de 600 francs pour la même destination.

Veuillez agréer, Monsieur, mon reconnaissant attachement.

JOSEPH-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le jeune L. Napoléon Bonaparte a envoyé pour le même objet, un magnifique sabre damassé, dont la lame est décorée de trophées militaires surmontés d'un bonnet phrygien et d'un aigle. On y lit d'un côté ces mots : *Liberté*, *Honneur et Patrie ;* de l'autre, le nom de Napoléon. Le jeune exilé désire que ce sabre tombe aux mains d'un brave patriote, pour qu'il s'en serve dignement contre les ennemis de nos libertés et de notre honneur français.



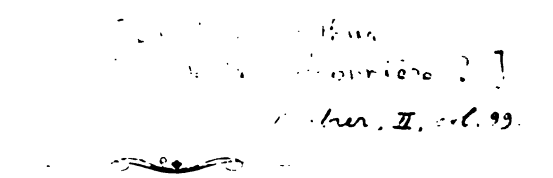


L'EMPEREUR

NAPOLÉON III

ET

L'ANGLETERRE



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT IMPÉRIAL

RUE JACOB, 56

1858



L'EMPEREUR

NAPOLÉON III

ET

L'ANGLETERRE.

I

Nous croyons qu'il y a un devoir à remplir envers l'opinion : c'est de faire entendre une parole impartiale et calme en présence des passions qui ont été si injustement soulevées en Angleterre. Nous avons la confiance d'être compris de l'autre côté du détroit. Nous serons sobres d'observations ; avant tout, nous rappellerons les faits.

Quand Louis-Napoléon fut élu président de la République, il ne trouva autour de lui, dans l'assemblée qui devait partager et souvent entraver son pouvoir, que des partis hostiles ou peu sympathiques à l'Angleterre : les légitimistes gardaient religieusement à nos ennemis séculaires le ressentiment historique de nos vieilles luttes nationales; les républicains se rappelaient Pitt ligué avec Cobourg contre la Révolution pour l'anéantir; les orléanistes regrettaient autant la protection qui les avait humiliés que l'abandon dont ils avaient souffert avant de tomber; enfin, les partisans de l'Empire avaient encore l'âme ulcérée des souvenirs les plus douloureux de l'histoire contemporaine.

Qu'allait faire l'héritier de l'empereur Napoléon Ier, devenu le chef de la France? Céderait-il aux rancunes et aux préventions des partis? encouragerait-il, par son exemple, les haines internationales encore frémissantes au souvenir de Waterloo et de Sainte-Hélène? vengerait-il, au moins par sa froideur, son nom et son caractère injuriés par la presse anglaise au moment de son élection? Non. L'exil est une école de sagesse et de maturité pour ceux que Dieu destine à régner. A cette école, Louis-Napoléon avait

beaucoup appris et beaucoup oublié. Il ne se souvint que de l'hospitalité qui avait adouci les épreuves de ses mauvais jours ; il ne considéra que les grands intérêts qui rapprochaient la France et l'Angleterre pour le bien de la civilisation.

II

En 1849, la Porte est menacée par l'Autriche, à cause de l'asile qu'elle accorde aux réfugiés hongrois. Le président de la République pense que la France ne peut pas se désintéresser dans ce débat qui semble de nature à affecter de graves questions européennes. Il ordonne à la flotte française de se diriger vers les Dardanelles en même temps que la flotte anglaise, et il saisit ainsi la première occasion d'une entente active entre les deux gouvernements. Mais il y avait encore à cette époque de telles susceptibilités contre l'Angleterre que le ministère français, dont M. Odilon Barrot faisait partie, mit une condition à l'envoi de notre flotte, c'est qu'elle ne naviguerait pas avec la flotte anglaise, et que son action serait distincte, quoique le but

Tout pour le peuple Français fut la devise de Napoléon; *tout pour le peuple et par le peuple*, sera aussi la devise des héritiers de son nom', de celui surtout à qui cette grande âme fut toujours ouverte. La paix générale seule eut manifesté Napoléon tout entier à l'amour et à la reconnaissance des Français. Ceux qui ne jugent que par la dictature (nécessitée par la guerre que ne cessaient de lui faire les ennemis de la France) ne le connaissent pas. Quelle serait aujourd'hui la France, après une paix de 19 ans, si Napoleon eût continué à la gouverner ?...

Londres, décembre 1832.

Votre affectionné serviteur,

Signé Joseph-Napoléon Bonaparte.

Lettre à Marchand, au sujet de l'épée de Napoléon qu'il avait léguée à son fils, et que Marchand était sur le point de remettre à la mère de Napoléon II, d'après l'avis de deux jurisconsultes. Il en informait Joseph Napoléon par une lettre de Strasbourg.

Londres, 27 novembre 1832.

Monsieur,

Je reçois votre lettre du 20; j'en apprécie autant que je dois les intentions. Je ne partage point l'opinion des deux jurisconsultes que vous avez consultés. Il me paraît que le dépôt dont vous êtes chargé se trouvant encore dans vos mains toutes françaises et toutes fidèles, doit y rester jusqu'à ce que le jour de la justice, luisant aussi pour la famille de l'Empereur, victime de l'ingrate oligarchie européenne, vous puissiez remettre ce dépôt à qui de droit. Ce n'est ni votre faute, ni celle de Napoléon, ni celle de sa famille, ni celle de la France, si ce dépôt glorieux pour l'honneur français, se trouve encore entre vos mains. Le malheureux *Astyanax* n'a pas eu la possibilité de recevoir ces derniers témoignages de l'affection paternelle; sans doute il ne les eût pas re-

poussés, mais enfin il ne les a pas reçus. Etait-ce donc l'intention de Napoléon que ces armes, ces trophées de la gloire française, passassent entre les mains des ennemis de la France ? Je me rappelle ses dernières paroles en quittant Paris, ces dernières lignes en s'éloignant de la capitale : « Rappelez-vous que j'aimerais » mieux savoir mon fils dans la Seine, qu'entre les mains des en- » nemis de la France. Le sort d'*Astyanax*, prisonnier des » Grecs, m'a toujours paru le sort le plus malheureux de l'his- » toire, etc. »

Napoléon avait apprécié les ennemis de la France ; pouvait-il entrer dans sa pensée que son fils, mort dans la captivité sans avoir pu recevoir un mot d'aucun des membres de sa famille, ni se parer de l'épée de Marengo et d'Austerlitz, devrait par sa mort seulement acquérir le droit de transmettre à des étrangers un dépôt qui appartient à sa propre famille, et dont la nation française seule pourra disposer lorsque, rendue à elle-même, elle pourra briser les infâmes traités qui livrent encore aujourd'hui à la proscription la famille Napoléon. L'épée de Marengo et d'Austerlitz sera mieux dans les mains du général français qui remportera la première victoire signalée sur les ennemis de notre pays. Je lui céderai de bon cœur la part de prétentions que je pourrais y avoir, et je ne doute pas que tous les membres de la famille de Napoléon ne partagent ce sentiment : chacun d'eux, ainsi que moi, pourrait avoir l'ambition de concourir avec chaque Français pour obtenir un si glorieux trophée.

Je pense donc qu'il ne faut pas juger par les lois civiles les différents qui doivent être terminés par les lois politiques et les règles du sens commun. Gardez votre dépôt ; vous le remettrez à l'autorité nationale que le peuple souverain aura déléguée pour le représenter ; jusque-là, où peut-il être mieux qu'aux mains pures et loyales entre lesquelles l'Empereur lui-même l'a placé ?

Rappelez-vous, Monsieur, qu'il vous a appelé son ami ou bord du tombeau, agissez comme j'agirais en votre place, et ne me faites jamais repentir de vous réitérer ici les sentimens de profonde estime et de tendre affection avec lesquels je suis bien sincèrement, etc.

Signé : JOSEPH-NAPOLÉON BONAPARTE.

L'indifférence n'était pas possible en face de pareils outrages; mais l'impassibilité était commandée par le patriotisme et l'intérêt public. Le chef de la France laissa passer ce flot de mauvaises passions auquel s'était mêlée l'écume de nos discordes civiles; il ne voulut même pas autoriser les représailles pourtant bien faciles de la presse française. De grands peuples ne peuvent vainement s'offenser, et quand ils s'offensent ils sont bien près de combattre. C'est ce qui était arrivé après le traité d'Amiens, compromis si vite par les violences de la tribune et des journaux contre le Premier Consul. Il est évident que si, dans les premiers mois de 1852, il n'y avait pas eu tant de sagesse de notre côté pour calmer l'opinion, nous revenions à 1802, et une rupture devenait la conséquence inévitable de l'irritation des deux pays.

Le bon sens public, plus encore que le temps, a ramené la partie saine du peuple anglais à l'appréciation véritable des choses et des hommes que tant d'erreurs grossières et de calomnies odieuses avaient essayé de dénaturer. En Angleterre comme en France, la conduite de l'Empereur a été jugée comme la jugera l'impartiale histoire. Déjà, en 1852, au moment des

agressions les plus violentes d'une partie de la presse anglaise, la cité de Londres avait protesté avec énergie contre une polémique qui révoltait son bon sens et son patriotisme. Deux ans plus tard, lorsque l'Empereur, accompagné de l'Impératrice, visitait en allié la Reine des Trois Royaumes, il ne trouvait dans ce grand pays que des sympathies et des respects.

IV

Nous arrivons à une autre phase des événements contemporains : la question d'Orient éclate dans la politique, la guerre est résolue, l'alliance est conclue entre la France et l'Angleterre. Comment cette alliance a-t-elle été comprise et pratiquée par les deux peuples ? Il faut le dire à l'honneur de l'un et de l'autre : s'ils avaient été unis depuis des siècles, ils n'auraient pas apporté plus de loyauté, plus de dévouement mutuel, plus de confiance dans les épreuves qui leur furent communes. Quant à nous, et il nous est permis d'en être fiers comme d'une partie de notre gloire, nous avons prodigué notre concours sous toutes les formes. Il ne

manquait pas de gens, à cette époque, qui voyaient moins un intérêt français qu'un intérêt anglais dans la guerre d'Orient. Sans s'arrêter à cette opinion, l'Empereur avait envoyé en Crimée deux fois plus de soldats que les Anglais. La bonne et complète intelligence fut au nombre des instructions les plus formelles qu'il donna aux généraux en chef. Cette inspiration du souverain de la France devint la règle de notre armée dans ses rapports avec l'armée anglaise. Défendant la même cause, exposées aux mêmes périls, les deux armées avaient des devoirs et des intérêts communs; elles se devaient une assistance mutuelle de tous les instants. Pour notre part, nous l'avons donnée avec un entrain et une bonne volonté dont l'exemple est rare, dans l'histoire militaire, entre les combattants d'une même nation. A Inkermann, nous accourions au premier appel de nos alliés pour partager leurs dangers et seconder leur héroïsme sous la terrible étreinte des Russes. Les épreuves d'un hiver rigoureux, les fatigues d'un siége gigantesque, les pertes immenses causées par le feu, le froid, les maladies, ayant diminué considérablement l'effectif de l' [illegible], plusieurs régiments français

partagèrent avec elles le service de ses propres lignes; ils aidèrent à ouvrir ses routes, à transporter ses canons et ses vivres. Les Anglais nous ont payé ce concours par une noble réciprocité : ils ont transporté sur leurs bateaux nos troupes à Bomarsund et une partie de celles envoyées en Crimée; plus tard, quand leur armée a été réorganisée, nous avons trouvé chez eux le même dévouement qu'ils avaient trouvé chez nous : leurs hôpitaux ont été ouverts à nos malades, leurs médicaments ont été à la disposition de nos soldats.

Voilà ce qui s'est passé en Russie : sur le champ de bataille, les deux peuples n'en ont fait qu'un; les soldats des deux armées alliées n'ont eu qu'une âme sous leurs drapeaux unis, pour combattre, souffrir, mourir et triompher ensemble. Aussi, après la paix achetée par leur gloire commune, l'alliance cimentée par cette noble fraternité de l'héroïsme et des combats semblait-elle désormais inaltérable. On aurait dit que nous avions enseveli nos rivalités avec nos morts, sous les sables de Crimée, et que ces généreuses victimes avaient racheté par leur sang, versé pour la même cause, les luttes de plusieurs siècles. Quelle surprise pour nos aïeux,

qui avaient vécu avec les haines d'un autre temps, s'ils pouvaient voir l'armée anglaise portant avec fierté, sur sa poitrine, l'effigie du martyr de Sainte-Hélène, et les fils des soldats de Waterloo porter, avec le même orgueil, la médaille sur laquelle est gravée l'image de la reine d'Angleterre!

V

L'alliance paraissait donc indissoluble. Bientôt, cependant, un dissentiment éclata dans l'interprétation des conditions de la paix. Cette divergence, jugée à Paris comme étant de peu d'importance, grossit démesurément à Londres, et l'on vit encore une partie de la presse anglaise, ajoutant cette fois l'ingratitude à l'injustice, oubliant les souvenirs de la veille, injurier l'Empereur, son gouvernement, ses actes, ses intentions. L'Empereur resta impassible.

Il y a plus encore : par esprit de modération, et dans l'intérêt de la bonne harmonie, la France et la Russie se mirent d'accord avec l'Angleterre. Les points en discussion se rattachaient d'ailleurs à des intérêts secondaires,

qui n'affectaient en rien les garanties stipulées par le traité de Paris.

La question des principautés survint ensuite. Au congrès de Paris, la France et l'Angleterre étaient d'accord pour l'union. Plus tard, le cabinet de Saint-James changea d'avis, et par une regrettable appréciation des choses, ce fut le cabinet des Tuileries qui fut représenté à Londres comme désertant l'alliance. Le Gouvernement français aurait pu se sentir justement blessé de cette fausse interprétation de sa conduite si loyale et si modérée. A ce moment, la révolte des Indes venait d'éclater; si la France avait été moins sincère dans ses sentiments, moins désintéressée dans ses vues, l'occasion était belle pour se montrer plus réservée, plus exigeante peut-être envers son alliée. L'Empereur pensa et agit tout autrement; les embarras que la guerre des Indes imposait à l'Angleterre ne le rendirent que plus conciliant à Osborne, dans la question des principautés. Il offrit même plus tard au Gouvernement anglais de faire passer ses troupes à travers notre territoire, et il s'inscrivit avec la garde impériale en tête de la souscription pour les victimes de l'insurrection indienne.

VI

Nous touchons ici à ce qu'il y a de plus pénible entre les deux pays, à ce qui serait le plus capable, si l'on ne s'en expliquait franchement, d'affecter la confiance qui est la force de leur alliance. Cette explication est devenue nécessaire, non pour en tirer des griefs, mais pour éclaircir les faits et justifier les sentiments qui se sont manifestés en France.

L'attentat du 14 janvier avait frappé de stupeur Paris, la France et bientôt l'Europe entière. Après avoir remercié Dieu d'abord, on se demanda quelle était l'origine de ce crime, d'où venaient les assassins, dans quel milieu ils avaient conçu des pensées qui n'avaient plus rien d'humain, tant elles étaient perverses et sauvages. Les assassins venaient d'Angleterre; le crime avait été préparé, encouragé, soldé peut-être par ces affiliations de réfugiés qui déshonorent la généreuse hospitalité d'un pays libre, en y abritant la conspiration permanente de l'assassinat.

Alors on se dit tout naturellement en France: Comment! c'est donc toujours en Angleterre que se préparent les attentats contre la vie de l'Empereur et la société! Est-ce là ce que nous devions attendre d'une alliance si loyalement pratiquée pendant la paix, si glorieusement cimentée par la guerre?

En effet, l'attentat du 14 janvier n'était pas le premier qui fût venu de Londres. D'autres crimes moins terribles, mais dont la pensée était aussi coupable, avaient la même origine. Ils sont tous nés au sein de ces associations révolutionnaires qui tiennent des séances périodiques, qui proclament ouvertement depuis six ans le droit de tuer l'Empereur, qui érigent le meurtre en doctrine et en devoir, qui fanatisent les esprits qu'ils ont corrompus, qui arment les insensés qu'ils ont fanatisés, qui expédient les assassins avec leur feuille de route, et qui attendent ensuite; sous la tolérance de l'hospitalité anglaise, le résultat de ces horribles machinations.

En veut-on la preuve? La voici : elle est écrite dans les greffes de la justice criminelle.

VII

Le 29 juin 1852, la police découvre dans une maison de la rue de la Reine-Blanche, près la barrière de Fontainebleau, une véritable fabrique de machines infernales destinées à un attentat qui devait éclater au mois d'août. L'impulsion de ce crime venait de Londres. Le voyage dans cette capitale d'un des accusés contumaces, ses rapports avec les réfugiés, la correspondance saisie, ne laissèrent aucun doute sur ce point.

En janvier 1853, Kelsch est arrêté à Paris, après une vive résistance, ainsi que Galli et Rossi. Kelsch, dont la police avait connu et déjoué les mauvais desseins, venait également de Londres; l'information prouve qu'il avait été envoyé et payé par le Comité central démocratique, dont Ledru Rollin et Mazzini sont les chefs principaux: transporté à Cayenne, il obtint sa grâce de la clémence de l'Empereur.

Quelques mois plus tard, l'ancien sergent Boichot arrive en France; la police s'en empare,

la justice le condamne; Boichot venait égale
ment de Londres, comme les autres.

En 1854, Magen, l'un des instruments les plu
actifs de Ledru Rollin, invente des bombes qu
devaient éclater par le simple choc. Condamn
en Belgique par contumace, il prend la fuite, e
se réfugie à Londres, avec ses complices San
ders et Brunet, au milieu des conspirateur
d'assassinat, qui l'accueillent comme un frère.

Quelque temps après la condamnation d
Magen, la police arrête à Batignolles u
homme porteur d'une grenade du même mo
dèle que celle inventée par Magen; c'était Car
peza, membre de la Société *la Fraternelle uni
verselle*, formée des débris de la Société orga
nisée par Ch. Delécluze, l'émissaire de Ledr
Rollin. Carpeza avait été déjà condamné pou
affiliation à des sociétés secrètes. Condamn
de nouveau le 4 août 1855, il est envoyé
Cayenne, d'où il réussit à s'évader.

Avant même la fin du procès Magen et con
sorts, le hasard fit découvrir, sur la voie du che
min de fer du Nord, une machine infernal
construite d'après le même principe que le
bombes et qui devait éclater sous le train impe
rial. L'instruction commencée établit d'un

manière complète la culpabilité de Déron, Louis (de Lille), de Vandomme, des frères Jacquin (de Bruxelles), de D'henins, et de Desquiens. Les quatre premiers furent condamnés par contumace à la peine de mort ; Déron, l'instigateur principal de ce complot, se réfugia à Londres, où il vit dans une grande intimité avec Ledru-Rollin, dont il est devenu depuis l'un des familiers les plus assidus.

Le 28 avril 1854, Pianori tire presque à bout portant, sur l'Empereur, deux coups de pistolet. Il arrivait de Londres, et c'est Mazzini qui avait mis dans ses mains le salaire du crime. Mais ce n'est pas tout : les Sociétés démocratiques de cette capitale firent frapper une médaille commémorative de l'acte de courage de Pianori ; un meeting fut tenu le 22 septembre, et il se trouva des orateurs qui, aux applaudissements de l'assemblée, firent l'apologie de l'attentat des Champs-Élysées et déplorèrent la mort de Pianori comme celle d'un martyr.

Un peu plus tard, Tibaldi, Grilli et Bortolotti sont arrêtés avant de pouvoir mettre leur dessein à exécution ; ces misérables n'étaient que les instruments serviles de perversités implacables. C'est encore de Londres que part

l'impulsion de ce nouvel attentat, au sein de ces réfugiés où la justice trouvait les coupables, les flétrissait, les condamnait, sans pouvoir ni les atteindre ni les frapper.

Enfin, le 14 janvier 1858, quatre Italiens lancent des bombes sous la voiture de l'Empereur, sauvé miraculeusement, ainsi que l'Impératrice. Ces bombes tuent dix personnes et en blessent cent cinquante-six. Les nouveaux assassins arrivaient de Londres. Ces projectiles terribles, qui, en manquant leur but, frappent tant de victimes et changent la scène de meurtre en une affreuse scène de carnage, ont été fabriqués en Angleterre. Deux Anglais, Alsop et Hodge, figurent dans ce complot, en même temps qu'un Français, Bernard, réfugié à Londres.

A ces tentatives si nombreuses il faut ajouter les excitations qui les provoquent sans cesse. Les associations révolutionnaires, composées de réfugiés, joignent la théorie à la pratique. Ces associations ont une activité infatigable; quelquefois divisées par des antagonismes personnels, elles sont toujours d'accord pour encourager et glorifier les attentats. Elles ont leurs meetings; elles prononcent des dis-

cours, publient et répandent des écrits. Il en penètre toujours quelque chose en France, soit dans de petites brochures qui échappent à toute surveillance, soit par les journaux étrangers. Alors, pour quelques insensés qui admirent ces folies sanguinaires, il se trouve une immense majorité d'honnêtes gens dont les intérêts s'alarment, dont la conscience se soulève, et qui se demandent avec une surprise mêlée d'inquiétudes comment de telles infamies peuvent librement et publiquement se dire ou circuler dans un pays civilisé.

Pour expliquer ces impressions, il faut savoir jusqu'où peuvent aller la violence et la démence de ces prédications révolutionnaires. Voici un fait qui date du mois de novembre 1857 ; on verra comment on préludait aux bombes du 14 janvier par des provocations directes.

Il y a à Londres un café, tout près de *Temple Bar*, où chaque jour est annoncée la question qui sera traitée le soir. Le public est invité à prendre part à la discussion. Ce café s'appelle *Discussion Forum;* on y boit, on y mange, et on y fait en même temps [illegible] litique. C'est un homme payé

par le propriétaire qui préside et dirige la discussion. Au mois de novembre, on avait affiché publiquement l'ordre du jour suivant : « Le régicide est-il permis dans certaines circonstances? » La question fut ouvertement débattue.

Ce n'est pas là d'ailleurs un fait transitoire et isolé, et ce qui s'est passé depuis, ce qui se passe tous les jours, vient l'aggraver encore. Le 9 février dernier, le club français dont les membres se réunissent dans Wylde Reading Rooms, Leicester square, a tenu une séance dans laquelle Simon Bernard, le complice d'Orsini, a pris la parole et s'est exprimé avec la plus grande violence. Il a déclaré que l'Empereur, les ministres, M. de Persigny, tous les hauts fonctionnaires français, étaient hors la loi, et il a invité tous ceux qui l'écoutaient à leur courir sus par tous les moyens en leur pouvoir. Ce discours, où l'ignoble le dispute à l'horrible, a été accueilli par de frénétiques applaudissements.

Enfin, il y a quelques jours, le 24 février dernier, Félix Pyat publiait sous ce titre: *Lettre au Parlement et à la Presse*, le véritable mani-

feste de l'assassinat, digne corollaire de toutes ces provocations.

Plus de cent cinquante pamphlets ont été publiés, la plupart à Londres, depuis 1852. Nous pourrions faire ici des citations qui prouveraient que, pendant ces six années, l'apologie de l'assassinat a été permanente, presque quotidienne. Nous nous bornerons à quelques lignes empruntées à une publication de 1857 par Félix Pyat; elles seront plus que suffisantes pour établir ce que nous avançons :

« En dépit de toutes vos précautions, malgré
« vos murailles de la Chine, vos lignes de
« douane, vos cordons sanitaires, nous pas-
« sons, nous pénétrons, nous arrivons dans
« la chaumière, aux mains, aux yeux, au cœur
« des ouvriers et des paysans, et le peuple
« nous lit quand même.... De Bordeaux à Lille,
« d'Angers à Lyon s'étendent les silos de
« *la Marianne*, ses mines et ses sapes et ses
« traînées de poudre, que la moindre bluette
« peut faire sauter..... Voilà votre souleur!....
« Vous savez que notre lettre à *la Marianne*
« a été publiée à Londres, que c'est de Londres
« que nous datons nos foudres et nos trom-
« bes..... Oui, les auteurs du mal vivent en

« Angleterre..... L'Angleterre est la coupable,
« la recéleuse qui nous abrite, qui nous im-
« prime (1). »

C'est ainsi qu'ils dénonçaient eux-mêmes l'Angleterre à la défiance publique pour la payer de son asile. Parce qu'elle était généreuse à leur égard, ils cherchaient à la rendre suspecte. De cette façon, ils préparaient eux-mêmes le mouvement d'opinion qui devait éclater après l'attentat du 14 janvier contre cette tolérance mal comprise, dont la cause était dans le hasard des circonstances, dans l'embarras de la législation de l'Angleterre et nullement dans les intentions du gouvernement de la reine.

A peu près à la même époque, l'auteur de cet odieux pamphlet avait prononcé un discours sur la tombe d'un réfugié français, et c'est sur le bord d'une fosse que, profanant la mort elle-même, il avait osé faire cet appel à la vengeance :

« Quand donc une main héroïque arrètera-t-elle le compte de sang? N'est-il pas temps de venger les morts et de sauver les vivants! Lorsqu'un homme s'élève au-dessus de la justice

(1) Imprimerie universelle de Zeno Swietoslawski, Londres, 178, High Holborn.

publique, il doit tomber sous la vindicte privée. »

Plus de dix mille personnes recueillirent ces paroles impies, et la presse anglaise, en les reproduisant, soit pour les approuver, soit pour les flétrir, les portait à tous les points de l'opinion. La réprobation qu'elles trouvaient dans les âmes honnêtes se traduisait facilement en griefs contre le gouvernement qui les tolérait.

VIII

L'attentat du 14 janvier donna à ces griefs l'occasion de se produire au sein de l'opinion. En apprenant d'où les bombes étaient venues, d'où les meurtriers étaient partis, on se rappela tout ce que nous venons d'énumérer, le nombre des tentatives précédentes, leur origine, le lien qui les rattachait aux affiliations révolutionnaires, les appels incessants à la vengeance auxquels répondaient les explosions meurtrières. Alors, sans tenir compte du funeste hasard qui avait réuni à Londres les réfugiés les plus vio-

lents de tous les pays, et des conséquences d
cette réunion dans un pays aussi libre que l'An
gleterre, avec des institutions aussi larges qu
les siennes, l'opinion publique, vivement im
pressionnée d'un ensemble de faits qui avaien
tous la même origine, accusa une tolérance qu
l'inquiétait depuis longtemps. Dans sa légitim
indignation contre ceux qui avaient excité o
exécuté le crime, elle fit à cette tolérance un
part de responsabilité qu'il n'eût pas été plu
juste d'imposer à l'Angleterre qu'à la Belgique
à la Suisse ou au Piémont. L'opinion céda à un
irritation qui n'était que l'effet de son dévoue
ment et de son respect pour l'Empereur. L
souverain de la France ne pouvait qu'en êtr
reconnaissant; mais il convient de remarquer
que, toujours semblable à lui-même dan
une question personnelle en quelque sorte, qu
touchait à son existence, à celle de l'Impéra
trice, échappée comme lui à la mort, il ne s'es
pas départi un seul instant de la justice qu'il
devait à tous, du calme qu'il se devait à lui-
même.

Disons-le toutefois, il y a en France plu
d'indignation que d'inquiétude à l'égard de ce
organisations de réfugiés qui, comme on l'a vu

plus haut, en veulent à la vie de l'Empereur parce qu'ils le considèrent comme le bouclier de l'ordre social et l'obstacle à l'anarchie universelle. S'ils font horreur à tout le monde, ils ne font peur qu'aux gens faibles; mais ils n'effrayent ni la société, ni le gouvernement. Il est à remarquer que parmi les complots que nous avons énumérés, deux seulement ont été exécutés, sans réussir, grâce à Dieu; tous les autres ont été déjoués par la vigilance énergique de la police française, aussi active pour prévenir le mal, que les révolutionnaires sont ardents pour le faire triompher.

Quant au peuple anglais il professe, nous le savons, une horreur égale à la nôtre pour ces forfaits qui se préparent chez lui pour s'accomplir chez nous. Mais, sans méconnaître ses sentiments, sans porter la moindre atteinte à l'indépendance de ses institutions, il était permis de considérer ces tentatives si souvent répétées comme des avertissements, et d'y trouver l'indication de grands devoirs pour tous les gouvernements. Aussi, après le 14 janvier, il n'y eut qu'un seul cri dans toute la France pour demander deux choses : la première. l'é ment de nos frontières des as-

sassins condamnés par la justice; la seconde, l'interdiction de l'apologie publique de l'assassinat par les journaux ou dans les meetings. Ce vœu se retrouva dans les discours des grands corps de l'État, dans les adresses envoyées par la magistrature, par les conseils municipaux, par la garde nationale. Les adresses de l'armée devaient naturellement être plus vives; elles exprimaient avec une énergie toute militaire le sentiment de la France. Quelques-unes seulement devaient blesser les susceptibilités de l'Angleterre. Le comte Walewski a donné à cet égard une explication dont la parfaite bonne foi devait tout effacer et tout réparer.

IX

A Londres, on a pris ce prétexte pour ranimer les susceptibilités nationales et pour dénaturer la conduite et les intentions du gouvernement français. On a voulu faire croire que la France demandait à l'Angleterre et aux nations voisines de renoncer au droit d'asile, droit sacré qu'elle respecte, qu'elle pratique, puisqu'elle donne,

non-seulement un refuge à plus de dix mille Italiens, Espagnols, Allemands, Polonais, mais même des subsides à un grand nombre d'entre eux.

Le droit d'asile n'a donc pas besoin d'être défendu contre nous. Loin de l'attaquer, nous le respectons comme une de nos traditions nationales. Jacques II et ses partisans, trahis par la fortune, trouvèrent dans l'hospitalité de Louis XIV une compensation de la patrie qu'ils avaient perdue. Charles Édouard, vaincu à Culloden, rentra en France, et si malheureusement le droit d'asile fut violé en sa personne, c'est que la faiblesse de Louis XV ne sut pas le maintenir contre les exigences de l'Angleterre. Charles-Édouard, arrêté en sortant de l'Opéra, fut obligé d'aller se cacher en Italie, où il mourut. Ce fut une honteuse exception qui permit de mesurer à quel degré d'abaissement nous étions tombés; car, il faut le dire, sous tous les gouvernements la France a ouvert ses portes aux étrangers que des motifs politiques éloignaient de leur pays.

Ce n'est pas l'Empereur Napoléon III qui voudrait renier cette tradition de notre histoire à laquelle se mêlent les souvenirs de sa propre

destinée. Il ne saurait oublier que pendant son exil il a profité du droit d'asile, courageusement maintenu en sa faveur par la Suisse, et loyalement pratiqué par l'Angleterre envers sa mauvaise fortune. Il ne songe donc pas à gêner un droit sacré qui fut sa sauvegarde. Les représentants des anciennes dynasties vivent à nos portes, dans des États qui nous avoisinent. L'Empereur n'a pas eu la pensée de s'alarmer de leur présence près de nos frontières, ou de réclamer leur éloignement, comme on le faisait à son égard en 1838. Il respecte le malheur plus qu'on n'a respecté le sien.

Aujourd'hui plus que jamais le droit d'asile est donc sacré pour nous. La France, qui ne le sacrifierait à personne, ne demande pas aux puissances alliées ou voisines d'y renoncer; seulement elle se croit fondée à réclamer des autres États ce qu'elle est prête à faire pour eux.

XI

Mais le droit d'asile qui protége les représentants ou les défenseurs des causes perdues

ne doit pas être confondu avec le droit de refuge qui dérobe les assassins à la responsabilité de leur crime. Il y a dans la confusion de deux choses si distinctes, non-seulement une violation de la morale, mais aussi un danger pour la société.

Dira-t-on que le droit d'asile exercé en Angleterre protége des hommes de parti et non les auteurs ou les complices de l'assassinat ? Nous avons montré déjà d'où venaient les conspirateurs qui avaient attenté à la vie de l'Empereur ; nous avons montré aussi quels étaient leurs complices, d'où partaient les excitations aux crimes, dans quel pays l'apologie de ce crime était libre et publique.

Si, comme le disait M. Gibson, le comte Walewski a trompé le peuple anglais en signalant à sa bonne foi et à sa probité ces apologies publiques de l'assassinat qui ont lieu tous les jours sous la tolérance de sa généreuse hospitalité, nous passons condamnation. Mais le comte Walewski s'est-il trompé ?

Nous avons fait des citations qui suffisent déjà pour établir les faits. Nous pourrions les multiplier et citer encore de plus horribles paroles et de plus horribles écrits ; mais nous

craindrions, en mêlant à cet exposé ces échos des passions les plus sauvages, ces appels au meurtre, ces outrages à ce qu'il y a de plus auguste dans le monde, d'en troubler le calme et l'impartialité. Est-il besoin d'ailleurs de prouver l'évidence? Il se tient à Londres des meetings où l'on glorifie les assassinats; il se vend à Londres des libelles atroces où l'on érige en système, en droit et en devoir, le meurtre des souverains de l'Europe, où les trônes, les autels, les armées, les lois, les magistratures, la société, Dieu lui-même, sont traînés dans le sang et dans la boue! De telles saturnales dépassent jusqu'à la barbarie. Il n'y a pas une seule législation, ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes, qui les tolère; et l'on viendrait prétendre que cette tolérance n'est, de la part de l'Angleterre, que l'exercice du droit d'asile! L'asile est dû aux partis vaincus, il est dû à tous, sans exception; il est dû même aux rebelles qui, après avoir attaqué la loi de leur pays, mettent entre eux et leur rébellion la frontière; cette frontière est inviolable! Mais il n'est pas dû aux monstres qui ne sont d'aucun parti, si ce n'est du parti de l'assassinat.

L'Angleterre ne peut pas ainsi comprendre

l'application du noble droit d'asile. Elle ne peut pas couvrir de ce principe d'humanité des crimes qui n'ont rien d'humain. Sa conscience s'est déjà soulevée contre une pareille interprétation qui est également désavouée par son histoire.

Ce n'est pas la première fois que l'on abuse du droit d'asile à Londres, et que l'on essaye d'y abriter la provocation au crime. En d'autres temps qui sont encore près de nous, d'odieux pamphlets avaient été publiés en Angleterre, sous le couvert de son hospitalité, contre les chefs des gouvernements étrangers. Disons tout de suite que ces pamphlets, quoique très-violents, pourraient passer pour modérés si on les comparait à ceux d'aujourd'hui. Ces publications furent cependant poursuivies et condamnées par la justice. Les détails de ces procès ont en ce moment un intérêt d'actualité qui nous les a fait rechercher dans les archives de la procédure anglaise. Ils seront certainement lus avec fruit des deux côtés du détroit (1).

(1) *The trial of John Peltier*, 21 février 1803. Londres : imprimé par Coxson and Baylis, 73, Great Queen street, Lincoln's Inn's Fields, 1803.

X

En 1802, après le traité d'Amiens, un sieur Jean Peltier, réfugié français, publia à Londres, dans les numéros d'un journal français intitulé l'*Ambigu, ou Variétés atroces et amusantes*, d'infâmes libelles contre le premier consul de la république française, Napoléon Bonaparte.

Le gouvernement anglais s'émut de ces publications contre le chef d'un gouvernement ami, et fit poursuivre en justice le sieur Jean Peltier pour avoir, dit l'acte d'accusation, « fait « imprimer et publier un odieux libelle ayant « pour but direct de provoquer la haine et le « mépris du peuple français contre le premier « consul Napoléon Bonaparte, et d'exciter à « l'assassinat contre sa personne. »

Les débats de cette affaire eurent lieu, le 21 juillet 1803, à la cour du banc du roi, devant le très-honorable lord Ellenborough.

L'accusation fut soutenue avec la plus grande énergie par l'attorney général, au nom du gou-

vernement de Sa Majesté Britannique, dans une éloquente plaidoirie dont voici la péroraison :

« Messieurs, je renonce à vous présenter « beaucoup d'autres raisons encore.

« Je vous ai dit, dès le commencement, quel « était, dans mon opinion, et le but et la ten- « dance de cet ouvrage, et maintenant permet- « tez-moi de vous demander si vous ne sentez « pas, comme moi, que cela est un crime dans « ce pays; si l'excitation à l'assassinat, en temps « de paix, n'est pas un très-grand crime?

« Si nous étions en temps de guerre, je n'au- « rais pas de peine à prouver qu'il y a quelque « chose de si vil et de si honteux, quelque « chose de si contraire en tous points au carac- « tère anglais, quelque chose de si immoral dans « l'idée de l'assassinat, que l'excitation à assassi- « ner ce premier magistrat ou tout autre se- « rait un crime contre les honorables senti- « ments de la loi anglaise. Que doit-ce être « donc quand, au lieu d'être en guerre, nous « sommes en paix avec ce souverain? Ne vous « en laissez point imposer par de vaines décla- « mations sur ce titre. Que le souverain contre « lequel le libelle dont il s'agit a été dirigé soit un « monarque assis sur un trône qu'il tient d'une

« longue suite d'aïeux, ou un homme élevé à
« ce pouvoir par la Révolution, par le choix de
« son pays ou de toute autre manière, cela ne
« fait pas de différence. Il est, *de facto*, le prin-
« cipal magistrat, et doit être respecté par ceux
« qui sont les sujets de ce pays, qui lui doivent
« une fidélité temporaire; il doit être respecté
« comme si ses ancêtres avaient joui du même
« pouvoir pendant une suite de générations.

« On parlera peut-être d'attaques publiées
« dans *le Moniteur* contre notre gouvernement.
« Que nous importe cela? Je défends ici l'hon-
« neur de la loi anglaise, l'honneur de la na-
« tion anglaise. Je dis que ce libelle est un
« crime, et comme tel je l'ai déféré à un jury
« anglais; et si d'autres pays croient que des
« publications telles que celle-ci peuvent leur
« être avantageuses, qu'elles en aient le béné-
« fice; mais, quant à nous, n'en ayons pas la
« honte! »

Ils n'en eurent pas la honte en effet! Le pre-
mier Consul n'était cependant encore, comme le
disait l'attorney général, que le premier magistrat
de son pays. La gloire, la volonté nationale, la
religion ne l'avaient pas encore sacré empereur.
Sa dynastie n'était pas passée comme aujour-

d'hui dans le droit de l'Europe. Elle ne s'était pas mêlée à tous ses intérêts, à toutes les conditions de son existence et de la civilisation. Elle n'avait pas d'aïeux, elle n'avait que l'avenir devant elle. Ce n'est qu'après un demi-siècle que l'histoire devait étendre sur elle sa puissante égide, et lui donner tout à coup la consécration du temps, y ajoutant celle du malheur. Mais le premier Consul était défendu par la justice anglaise contre les libellistes, comme s'il avait été déjà l'héritier d'un trône, lui qui n'était pas encore un ancêtre. Lord Ellenborough ne fut pas moins explicite que l'attorney général. Ses paroles sont aussi utiles à recueillir. On croirait entendre un appel à la justice contre les libellistes de 1858.

« Messieurs, en résumé, d'après l'examen le
« plus scrupuleux que j'ai pu faire de ces diffé-
« rentes publications, il me paraît démontré,
« que le but et la tendance directe et indirecte
« de ces écrits (malgré la très-ingénieuse inter-
« prétation et la couleur qu'a su leur donner
« l'éloquence presque incomparable du défen-
seur), a été de dégrader et d'avilir, de rendre
« odieux et méprisable le premier consul, dans
« l'opinion du peuple de ce pays et de la France,

« mais, surtout, dans l'opinion du peuple fran-
« çais, et en même temps, d'exciter à l'assassi-
« nat et à la destruction de sa personne.—Telle
« paraissant être la tendance immédiate et di-
« recte de ces publications, je ne puis, pour
« remplir consciencieusement mon devoir, faire
« autrement que de déclarer que ces écrits, qui
« ont une telle tendance à l'égard d'un magistrat
« étranger, qui ont été publiés dans ce pays, et
« dont la conséquence est de tendre directe-
« ment à interrompre et à détruire la paix et
« l'amitié entre les deux pays, sont, en droit,
« des libelles.

« Et, dans l'accomplissement exact de votre
« devoir, je suis certain qu'aucune pensée d'in-
« jure passée, ou à craindre dans l'avenir, ne
« vous fera dévier de la rigueur et de l'impar-
« tialité de la justice. Mais votre verdict frap-
« pera de réprobation tous les projets d'assas-
« sinat et de meurtre. Considérez aussi combien
« de semblables projets peuvent être dangereux
« s'ils ne sont réprouvés et découragés dans ce
« pays : ils peuvent retomber, par voie de re-
« présailles, sur la tête de ceux dont le salut
« nous est le plus cher.

« Messieurs, j'espère que votre verdict forti-

« fiera les relations qui lient les intérêts de ce
« pays à ceux de la France, et qu'il justifiera,
« d'une manière éclatante, dans le monde en-
« tier, la conviction qui existe partout, depuis
« longtemps, de la pureté irréprochable de la
« justice anglaise, et de l'impartialité qui pré-
« side toujours à ses décisions.

« Messieurs, l'affaire est entre vos mains ;
« vous rendrez le verdict que vous dictera votre
« conscience. »

Le jury, sans quitter sa place, rendit immé-
diatement un verdict de culpabilité.

Voilà comment la vieille Angleterre, au lende-
main et à la veille d'une guerre implacable, ré-
prouvait et punissait les outrages contre le pre-
mier Consul, dont elle n'aimait pourtant pas la
gloire. Quoique la paix d'Amiens vînt d'être
signée, elle était si près d'être rompue, que cette
justice était moins celle d'un allié que d'un en-
nemi. Mais cet ennemi était un grand peuple, et
il savait élever sa conscience au-dessus de son
orgueil, son honneur au-dessus de ses ressenti-
ments ou de ses jalousies. Depuis six ans
l'Angleterre semblait avoir oublié des tradi-
tions et des exemples que nous avons été
heureux de retrouver dans son histoire. Elle

s'en est souvenue cependant. Lord Derby n'a pas été moins explicite dans les premières paroles qu'il a prononcées comme chef du nouveau cabinet , que lord Palmerston dans le dernier discours qu'il a prononcé comme ministre de la reine. Lord Clarendon s'est chargé à son tour d'établir la parfaite exactitude de tous les faits énoncés par le comte Walewski dans sa dépêche du 20 janvier. Ainsi il n'y a plus rien à prouver. Tout est constaté désormais, et reconnu par les éminents hommes d'État du ministère actuel comme par les honorables membres du ministère précédent. Nous sommes donc sûr qu'ils seront d'accord, au milieu de leurs divisions, pour donner à l'alliance, dont ils reconnaissent la grandeur et les bienfaits, toutes les garanties nécessaires à la dignité et à l'intérêt des deux peuples.

Les précédents que nous avons rappelés ont d'ailleurs une grande importance. Ils ne seront peut-être pas sans intérêt pour les ministres de la Reine. Ils prouvent que la législation de l'Angletere, sa politique, son histoire, s'élèvent autant que les principes généraux du droit public de tous les peuples, contre l'indigne abus que l'on fait de son hospitalité. Ils autorisent complé-

tement l'appel que le gouvernement français a dû adresser à une puissance alliée dans l'intérêt de l'ordre social tout entier. Cet appel n'a eu d'autre but que de faire comprendre aux États alliés ou voisins la nécessité de certaines garanties pour rassurer la civilisation contre des ennemis qui, pour arriver à leur but, proclament, organisent et pratiquent l'assassinat, et dont les complots ne sont pas des luttes, mais des meurtres.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage : c'en est assez pour justifier l'émotion profonde de l'opinion publique. En présence de l'ensemble des faits que nous avons rapidement esquissés, en présence de la tolérance prolongée dont leurs auteurs abusaient avec tant d'audace, la France s'est refusée à croire que la législation existante de l'Angleterre fût suffisamment efficace. Elle s'en est inquiétée et irritée. Quant au gouvernement de l'Empereur, il s'est borné à exposer la situation, à expliquer les causes de l'irritation qui s'était manifestée dans le pays, s'en remettant d'ailleurs à la loyauté du gouvernement anglais pour donner satisfaction à la justice, à la morale, à l'intérêt social, au droit des gens.

XII

Nous avons expliqué notre conduite à l'égard de l'Angleterre ; nous avons montré ce que l'Empereur Napoléon III avait été pour elle : nous pouvons dire hautement que l'Angleterre n'a jamais trouvé un allié plus loyal, plus persévérant, plus indépendant des petites passions et des rancunes. Cette justice lui était rendue dernièrement au sein du Parlement, comme elle lui sera rendue par l'histoire, et nous acceptons cet hommage pour la France et son souverain comme un honneur. Aussi avons-nous la confiance que le peuple anglais ne se laissera pas tromper par des attaques aussi difficiles à expliquer qu'impossibles à excuser, et que son bon sens, son patriotisme l'emportant sur de fausses interprétations, l'alliance des deux pays résistera à l'épreuve de ces derniers incidents.

Nous en avons le ferme espoir, car il est impossible que quelques malentendus exagérés par un incident imprévu puissent avoir l'influence d'affaiblir l'accord de deux grands peu-

